

Initiative citoyenne alsacienne

De la démocratie, en général, et française, en particulier !

Actes du colloque



Sous la direction de Pierre Klein

Le 11 octobre 2025, l'ICA¹ organisait, à Sélestat, salle Sainte-Barbe, une table ronde autour du thème générique :

De la démocratie, en général, et française, en particulier !

L'ICA venait de publier une ample étude intitulée «La République à l'épreuve de la démocratie : démocratiser la République, moderniser la démocratie». Cette étude examinait les systèmes politiques de la France, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Espagne, de la Belgique, de l'Italie et du Royaume-Uni. Par comparaison, elle mettait en évidence tantôt les avancées, tantôt les déficits en matière de démocratie, et démontrait que République et démocratie ne sont pas forcément synonymes. Elle mettait l'accent sur les avancées démocratiques à venir, et à réaliser, entre autres, en France, tout en abordant la question d'une éventuelle nouvelle collectivité en Alsace.

L'ICA avait jugé pertinent de prolonger et d'élargir son travail en donnant la parole à des personnalités issues de divers horizons, qu'elles soient membres ou non. Elle remercie celles et ceux qui ont accepté d'apporter leur contribution. En organisant cette table ronde, elle souhaitait favoriser un débat en Alsace sur la démocratie en général, et sur celle française et alsacienne en particulier. D'autres tables rondes pourront être organisées par la suite, tant le sujet est vaste et exigeant, et d'autant plus nécessaire à traiter et à populariser que de forts courants contraires émergent ici et là.

Nous avons le plaisir de publier dans cet ouvrage des contributions dont la profondeur et l'étendue couvrent l'ensemble de la problématique et de répondre parfaitement à l'objet de la table ronde. Pierre Klein.

¹ L'ICA (initiative citoyenne alsacienne) est un club de réflexion qui inscrit sa philosophie politique dans les principes d'union dans la diversité et du postnationalisme. Son régionalisme est libéral démocratique et exclut tout ethnonationalisme. Son européenisme est fédéraliste. Elle réunit plusieurs centaines de membres, parmi lesquels bon nombre d'élus, et est suivie par un grand nombre de sympathisants (voir plus sur le bulletin d'adhésion en fin d'ouvrage).

Sommaire

	Page
- Pierre Klein En guise d'introduction : crise politique, crise de régime, impossibles réformes ?	5
- Jean-Marie Woehrling, La démocratie française étouffée par le droit constitutionnel	14
- Robert Hertzog, Pas de démocratie sans (peuples) démocrates	21
- Pierre Kretz, « Hê les verts, vous dormez oder wàs?	30
- Hubert Ott, Comment l'Assemblée nationale peut relever le défi démocratique d'une représentation plurielle ?	32
- Richard Schalck : La question du libéralisme	34
- Jean-Alain Héraud, Formes de démocratie et territoires résilients	38
- Jean-Georges Trouillet, Le système électoral français	46
- Jean-Pierre Berg, Pour que vive la démocratie, aussi au niveau régional	56
- Delphine Mann, Trop plein et appel du vide, les désarrois néo-citoyens	59
- Charles Sitzenstuhl, Le mille-feuille administratif	68
- Benoit Kuhn, Sans identité affirmée, la démocratie périclite. Le cas de l'Alsace	73
- Jean Faivre, Démocratie et libéralisme	77
- Pierre Klein La démocratie à l'épreuve des mutations de la société	82

N.B. Nous prions madame Cécile Germain-Ecuer, conseillère régionale, de nous excuser de n'avoir pas pu lui résERVER le temps nécessaire à son intervention. Nous regrettons beaucoup de ne pas pouvoir publier ce qu'elle avait l'intention de présenter. Par ailleurs, certains textes présents dans cet ouvrage ont été réalisés à partir de transcriptions d'enregistrements audio, ce qui peut leur donner un caractère d'oralité.



Le 11 octobre 2025, l'ICA¹ organisait, à Sélestat, salle Sainte-Barbe, une table ronde autour du thème générique :

De la démocratie, en général, et française², en particulier !

L'ICA venait de publier une ample étude intitulée «La République à l'épreuve de la démocratie : démocratiser la République, moderniser la démocratie». Cette étude examinait les systèmes politiques de la France, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Espagne, de la Belgique, de l'Italie et du Royaume-Uni. Par comparaison, elle mettait en évidence tantôt les avancées, tantôt les déficits en matière de démocratie, et démontrait que République et démocratie ne sont pas forcément synonymes. Elle mettait l'accent sur les avancées démocratiques à venir, et à réaliser, entre autres, en France, tout en abordant la question d'une éventuelle nouvelle collectivité en Alsace.

L'ICA avait jugé pertinent de prolonger et d'élargir son travail en donnant la parole à des personnalités issues de divers horizons, qu'elles soient membres ou non. Elle remercie celles et ceux qui ont accepté d'apporter leur contribution. En organisant cette table ronde, elle souhaitait favoriser un débat en Alsace sur la démocratie en général, et sur celle française et alsacienne en particulier. D'autres tables rondes pourront être organisées par la suite, tant le sujet est vaste et exigeant, et d'autant plus nécessaire à traiter et à populariser que de forts courants contraires émergent ici et là.

Nous avons le plaisir de publier dans cet ouvrage des contributions dont la profondeur et l'étendue permettent de couvrir l'ensemble de la problématique et de répondre parfaitement à l'objet de la table ronde. Pierre Klein

¹ L'ICA (initiative citoyenne alsacienne) est un club de réflexion qui inscrit sa philosophie politique dans les principes d'union dans la diversité et du postnationalisme. Son régionalisme est libéral démocratique et exclut tout ethnonationalisme. Son européenisme est fédéraliste. Elle réunit plusieurs centaines de membres, parmi lesquels bon nombre d'élus, et est suivie par un grand nombre de sympathisants (voir plus sur le bulletin d'adhésion en fin d'ouvrage).

² Et par le fait alsacienne.

Crise politique³, crise de régime,⁴ impossibles réformes ?

La France est pétrie de défiance !

Pierre Klein, essayiste, président de l'ICA

Plan

Crises-Système politique (Centralisme, Présidentialisme, Instabilité des structures et coût du mode de gouvernance)-Compromis, compromission, concordance, consensus, collégialité-Importance et rénovation du mode de scrutin-Démocratie délibérative et participative-Responsabilité des partis politiques-Régionalisation

Crises

La crise qui s'est installée en France depuis quelque temps déjà est principalement engendrée par l'inadéquation de nos institutions à la réalité politique du pays et caractérisée par une césure d'une société à deux niveaux très différenciés. D'un côté se trouve un cercle d'influence lié à l'élite financièrement privilégiée et un peu moralisateur, représentant un quart de la société française. De l'autre côté se trouvent les trois quarts restants de la société, qui se sentent globalement exclus⁵. Cette exclusion qui émane des élites engendre à son tour un rejet par la classe inférieure de ceux qui les gouvernent et les considèrent de haut.

Cet état de fait contribue tantôt à l'engagement dans les extrêmes, tantôt à un recentrage sur soi-même, selon la logique : le monde ne porte pas d'attention à ma personne, je n'éprouve plus d'intérêt pour ce monde. Ce retrait, qui devient un esseullement dans la masse, amène facilement l'individu à ne plus penser qu'à ses propres droits, à ne mesurer la valeur des choses qu'à son unique avantage ou à se décharger sur le groupe, voire à basculer dans l'asociabilité et dans la révolte.

Un troisième phénomène tient de la mise à distance, nous l'avons vu, de ceux qui décident par rapport à ceux qui subissent. Les liens entre le pouvoir et la classe politique d'une part, et la société civile d'autre part, se sont beaucoup distendus. Or, la proximité constitue la variable fondamentale de la société. La mise à distance en constitue un vrai dissolvant.

Une quatrième réalité tient du microcosme parisien qui réunit une cinquantaine de personnalités du monde politique, économique et médiatique sur une cinquantaine d'hectares qui vit grandement dans un monde clos, dans l'entre-soi, ignorant à peu près tout de la diversité française ou la méprisant et qui se perçoit comme le point de référence, comme le modèle. Son poids est écrasant. Mais, la société française ne se résume ni à ces 50 hectares ni à la haute société parisienne, souvent qualifiée de « paristocratie ».

L'expérience vécue par la majorité des citoyens dans le pays diffère considérablement de celle de ceux qui nous gouvernent, nous interrogent ou nous informent. Sur ce dernier point, le poids du parisianisme des médias est particulièrement évident et la capture des grands médias

³ En premier lieu, une crise du présidentialisme. Tout part d'une ambiguïté sur la nature même du régime. Cette ambiguïté est née de la superposition, sur le texte constitutionnel de 1958 qui confère au Premier ministre la direction de l'action du gouvernement, de la révision constitutionnelle de 1962 instaurant l'élection du président au suffrage universel.

⁴ Il s'agit, en réalité, d'une contestation de manières d'agir en politique, devenues inacceptables.

⁵ Une bonne partie de la gauche au pouvoir en était et elle a délaissé la question sociale au profit du sociétal pour faire court.

par les « oligarques » parisiens ne l'est pas moins. Par leur intermédiaire, les Français ont de la société une vision très particulière, mais la société française n'est pas cette société-là.

Système politique

L'État-nation, un modèle porteur d'entropie, d'emprise et de mise à distance

a) Centralisme

La France est un État central par excellence. Le centralisme français est avant tout. Le gouvernement, l'administration, la législation et la justice ont leur centre à Paris. C'est ici que les organes de l'État décident de ses missions et programmes et établissent les procédures de leur exécution et de leur contrôle à appliquer avec l'aide d'un personnel qualifié. Partout où des biens et des services publics sont fournis, qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire et de la politique d'infrastructure, de la sécurité et de la santé publiques, ou des écoles, des universités et de la recherche, les instances parisiennes sont omniprésentes. L'économie, elle aussi, malgré son orientation vers le marché, est soumise à l'interventionnisme de l'État central. Jadis, c'était au travers de plans pluriannuels. Aujourd'hui, il agit notamment par l'intermédiaire de subventions publiques. Mais ce n'est pas tout. Paris reste le lieu des monuments et des grands événements nationaux. En tant que métropole culturelle, elle s'élève au-dessus de la « province », aujourd'hui appelée « Territoires ». Bref, en dehors de Paris, point de salut !

En moins de 200 ans, la France connaîtra 16 Constitutions ou régimes différents, avec cependant deux constantes, la non-séparation effective horizontale et verticale des pouvoirs, la prééminence de l'État sur la société et la politique. Le consensus dont ce système a besoin naît largement de l'action des institutions et de la classe dominante. Le système joue, lui-même, un rôle dans la production d'attitudes et de comportements nécessaires à son maintien. Les éléments du consensus sont fabriqués, inculqués et consolidés par la pression qu'exercent, de haut en bas, les pratiques institutionnelles et dirigeantes. L'orientation est déterminée non par l'espace public, mais par les mécanismes structurels. Le système se consolide par l'atomisation des individus qui, privés de corps intermédiaires, ne peuvent qu'en appeler à lui dans la subordination et la quémande.

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, la France sera tour à tour, et tantôt simultanément, centraliste, hiérarchique, colbertiste, césaropapiste, assimilationniste, nationaliste et moniste. Et jamais elle n'envisagera une véritable prise en compte du fait régional. Au contraire, elle la rendra impossible ; les collectivités territoriales ne constituant, pour le mieux, que des modalités d'organisation administrative, même si des ouvertures ont été obtenues dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration. Décentraliser et déconcentrer ne reviennent pas à régionaliser.

Les raisons en sont multiples et variées : préexistence de l'État à la nation, reconduction et aggravation du centralisme politique et de la concentration administrative de l'Ancien Régime et non établissement de corps intermédiaires par les régimes successifs. S'y ajoutent le triomphe de l'individualisme, la crispation sur l'homogénéité du bien commun, la mythification de l'unicité de la volonté populaire, la confusion totale entre l'État et la nation, l'égalitarisme, c'est-à-dire la passion pour la similitude, ainsi que la réduction de la France à Paris. Toute l'histoire du fait français, c'est l'histoire de l'omnipotence d'un État-nation qui se nourrit des réalités et des attentes qu'il s'emploie à faire naître.

Toutes ces données se sont fortement ancrées dans la conscience et la culture politique des Français à la faveur de la construction de l'identité nationale et d'une socialisation indifférenciée, notamment scolaire, faisant naître, certes, fierté nationale et sentiment patriotique, mais aussi acceptation et reproduction du modèle. Avec le temps, ces données se sont cristallisées en traditions et en habitus. Au point que, malgré de nombreuses et récurrentes critiques, le système n'est pas, n'a jamais été, fondamentalement remis en question par les Français. S'ils se sont toujours tournés aussi facilement vers la solution centraliste, c'est que l'histoire et la centralisation elle-même les ont forgés ainsi, non sans développer des stratégies d'évitement et de surcompensation. Sans doute ignorent-ils, ou leur cache-t-on que le centralisme a un coût très élevé, en comparaison des systèmes fortement décentralisés ou fédéralisés de nos voisins ?

Pour les régions, tout en gagnant la participation à une grande culture, ces données se sont aussi traduites par une certaine entropie culturelle, par un certain étouffement des initiatives et des potentialités. La sous-estimation de la permanence du besoin de solidarité et d'appartenance de proximité a également contribué à l'affaiblissement du lien social. La France a perdu de vue ou n'a jamais su que la légitimation de l'État et son efficacité pouvaient aussi résulter du partage du pouvoir, de son rapprochement avec ceux qui le subissent et de la participation que ce partage génère.

b) Présidentialisme

On a dit tout ce qu'on pouvait dire sur le monarchisme républicain, sur ses avantages et surtout sur ses inconvénients. En 2025, nous pouvons reprendre des propos tenus par Jean-François Revel en 1992 sans enlever une virgule. Il évoquait alors un «paradoxal mariage» alliant «l'abus de pouvoir et l'impuissance à gouverner, l'arbitraire et l'indécision, l'omnipotence et l'impuissance..., l'État républicain et le favoritisme monarchique, l'universalité des attributions et la pauvreté des résultats, la durée et l'inefficacité, l'échec et l'arrogance, l'impopularité et le contentement de soi»⁶. Le présidentialisme français présente tous les travers du centralisme. Il les accentue. De plus, il infantilise les citoyens autant que les collectivités, leur faisant comprendre, in fine, que, de toute façon, tout procède de son autorité suprême et qu'au fond, ils n'ont pas trop à se prendre en main.

c) Instabilité des structures et coût du mode de gouvernance

De gouvernement en gouvernement, chacun y va de sa réforme, mais jamais les choses ne sont faites en profondeur par crainte toujours que le centre n'y laisse des plumes. La défiance, toujours, est à l'œuvre. Et, c'est toujours un donnant-prenant.

La France, qui s'est construite comme un empire par agglomération successive, autour du centre historique parisien, de provinces dont le liant a été l'administration, a le centralisme dans son ADN, cela explique qu'elle soit encore aujourd'hui un pays plus administré que gouverné, car gouverner c'est partager le pouvoir. Le domaine régalien, c'est-à-dire celui qui appartient à l'État, est en France très vaste, sinon général : la défense, la politique étrangère, la monnaie, la justice, l'éducation, la police, la santé, le social, la fiscalité, l'énergie, l'économie... En contrepartie, les régions françaises ne sont au fond que des chargées de mission de l'État qui leur confie des choses à exécuter pour son compte et avec l'argent qu'il leur confie pour cela.

⁶ Revel Jean-François, L'absolutisme inefficace ou contre le présidentialisme à la française, Plon, 1992.

Ce mode de gouvernance nous coûte très cher en pertes de créativité et en pertes financières, et contribue amplement au fait que la France a le niveau de dépenses publiques par rapport au PIB le plus élevé d'Europe, sans pour autant que cela se traduise par un niveau de bien-être collectif inégalé. Il est donc grandement nécessaire de procéder à des réformes, sauf si l'on veut, coûte que coûte, perpétuer un système issu de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, et continuer de faire preuve d'aveuglement ou d'un fatalisme.

On parle beaucoup du millefeuille français. En fait, il y a en France deux séries de millefeuilles, celui des collectivités et celui de l'État et de son administration avec deux séries de fonctionnaires. Un total embrouillamini qui génère un gâchis d'énergie et de moyens financiers. À cela s'ajoute un parisianisme prégnant. Chaque année, le ministère de la Culture dépense 139 euros par Francilien contre... 15 pour l'habitant d'une autre région, un rapport de un à neuf au profit de l'Île-de-France ! Ce parisianisme est non seulement structurel, il prétend donner le ton.

Compromis, compromission, concordance, consensus, collégialité

La démocratie requiert des citoyens capables d'entendre un raisonnement sans en extraire uniquement, ce qui conforte leur propre conviction.

Les électeurs français ont décidé de placer l'Assemblée nationale dans une situation où la majorité échappe au président, une première dans l'histoire de la Ve République. Le Premier ministre se voit désormais dans l'obligation de rechercher des voix, ici ou là, en fonction des textes qu'il souhaite faire adopter. Le système politique français n'est pas préparé à cette réalité. Alliances improbables, blocage ou compromis ? La vie politique française doit se réorganiser. Cela ne se fera pas aisément. Mais il devra se faire quand même.

Alors même que le président ne dispose à l'Assemblée nationale que d'une majorité relative, cela aurait dû nous inciter, en particulier les politiciens, à adopter une culture de la négociation, du compromis, voire même de la coalition. Au lieu de cela, nous assistons à des affrontements constants, à des recours au 49.3, à des insultes et à des bannissements. Ce spectacle est non seulement déplorable, mais également très durement critiqué par l'opinion publique. Un aggiornamento s'impose, sauf à vouloir persévéérer dans l'erreur !

La France n'est en aucun cas irréformable, tout comme n'importe quel autre pays européen. Il est vrai qu'elle est plus tendue, avec une capacité moins manifeste à créer du lien social et à établir une direction claire. Les citoyens sont fatigués que ce qui est désigné comme réforme soit trop souvent un prétexte pour éviter de s'attaquer aux véritables enjeux qui les préoccupent.

Dans un pays où les contradictions sont omniprésentes, il est temps d'introduire le compromis et de sortir de cette inclination, qui marque le débat public français, à percevoir le compromis comme une forme de trahison, comme si la véritable victoire résidait dans l'imposition de toutes ses convictions à l'adversaire.

Perçu comme une éthique du renoncement, voire de la faiblesse, de la lâcheté même, le compromis est en réalité tout le contraire : une vertu démocratique, un acte d'affirmation, de connexion et d'ouverture à autrui. Le temps est venu d'adopter cette approche axée sur le dialogue, les alliances et une vision à long terme pour gouverner.

Le compromis est le passage obligé pour trouver des solutions consensuelles. Il émerge d'une culture du dialogue. Il revient à celle-ci de constituer le fondement du système politique en ce qu'elle empêche que les intérêts individuels prévalent sur le bien commun et qu'elle favorise l'émergence de compromis.

Né d'un dialogue constructif où les opinions s'opposent pour trouver la solution la plus appropriée, le compromis ne connaît ni vainqueur ni vaincu, mais aboutit à une discussion dont la conclusion prend en compte les besoins de chacun. La culture du dialogue axée sur le compromis revêt une importance capitale. Elle permet d'intégrer les idées et propositions de toutes les parties prenantes, aboutissant ainsi à une solution qui bénéficie de l'adhésion de tous. L'acceptance est gage d'efficience.

Si les décisions politiques peuvent être adoptées de manière autoritaire (un individu prend la décision), la méthode du consensus représente la forme de discussion et de décision la plus démocratique. Elle est essentielle et nécessite l'engagement, la volonté et la bonne foi de tous.

Si la méthode du consensus est la plus démocratique, elle sous-tend une démocratie de la concordance⁷, expression qui nous vient de Suisse⁸. La concordance naît de la rencontre de la reconnaissance obtenue et de la reconnaissance accordée. La concordance nécessite une représentation proportionnelle des différents partis au sein des institutions de l'État, favorisant l'intégration des forces politiques, évitant les conflits et cherchant des solutions négociées aux enjeux. La démocratie de concordance se distingue en cela nettement de la démocratie de concurrence, qui caractérise la majorité des systèmes démocratiques à travers le monde et qui est une démocratie de la rivalité.

Un gouvernement basé sur la concordance est plus apte à représenter les multiples composantes de la nation. Il est également mieux placé pour rassembler de larges majorités, ce qui est essentiel pour faire passer des réformes et les faire accepter⁹. De ce système découle le principe de collégialité par lequel le pouvoir se présente de manière unie pour soutenir les décisions prises collectivement par ses membres. Il évite la tendance de toute organisation à sécréter une élite oligarchique (loi d'airain) en ce qu'il prend en compte les différences et les similitudes qui influencent les interactions entre « pairs », favorise à la fois la quête de consensus et l'efficacité des actions.

Importance et rénovation du mode de scrutin

Le choix du mode de scrutin n'est pas sans effet sur la vie politique.

Les élections de 2024 ont ouvert une période marquée par l'instabilité gouvernementale. Le présidentialisme est apparu en crise tandis que le Parlement pouvait retrouver le pouvoir de former des coalitions gouvernementales. Pourtant, au lieu de s'adapter à cette nouvelle donne, le grand retour du Parlement, et de profiter de l'opportunité nouvelle pour repenser leurs systèmes d'alliances en donnant la priorité à la formation de coalitions gouvernementales, les partis de gouvernements ont continué à rêver au retour d'une bipolarisation. Dans ce contexte de crise politique actuelle, la situation perdure.

⁷ La concordance naît de la rencontre de la reconnaissance obtenue et de la reconnaissance accordée.

⁸ *Die Konkordanzdemokratie*.

⁹ Cela s'applique particulièrement à la répartition des fonctions politiques et des postes de direction dans l'administration, l'armée et la justice, où le principe de concordance assure une représentation proportionnelle des partis en fonction de leur influence dans la sphère publique.

Il est devenu nécessaire d'adopter une vision à long terme pour la gouvernance, où les compromis et les négociations deviennent prioritaires. Par ailleurs, une restauration de l'éthique et des responsabilités politiques est cruciale. L'adoption d'un scrutin proportionnel pourrait engendrer une transformation bénéfique du paysage politique, favorisant des compromis et un meilleur équilibre des pouvoirs. Ces compromis, nécessaires pour aboutir à un gouvernement stable, sont considérés comme normaux dans l'opinion publique, et non pas comme des compromissions ou des trahisons de la volonté des citoyens. En permettant une représentation plus équitable, ce système pourrait aussi revitaliser l'intérêt des citoyens pour la participation électorale. La proportionnelle pourrait engendrer un climat politique où les compromis sont valorisés, à l'instar de certains pays européens. Par contre, les partis de gouvernement perdraient de leur pouvoir de contrôle sur les élus...

Démocratie délibérative et participative

La démocratie se développe dans ce qui relie, malgré le désaccord.

La France vit une période de profondes incertitudes. Son régime politique est loin d'être apaisé. Osera-t-elle entreprendre cette « révolution douce » qu'elle aurait dû entreprendre depuis si longtemps et qui conduirait à construire ce concept globalisant « d'unité dans la diversité ». La politique, c'est la force des choses... et la chose, c'est la démocratie qui reste à parfaire. Elle s'impose à la pensée de toute personne qui exerce un pouvoir, soit, en démocratie, à chacun, mais ce n'est pas le cas de tous.

D'où l'importance de pratiquer aussi la politique sans les politiciens. Nous devons nous éloigner de la conception selon laquelle la démocratie se résume à une question d'élus, avec à sa tête un leader charismatique. Cela implique de découvrir de nouvelles manières d'exercer la démocratie, qui ne peut se restreindre à appeler l'électeur tous les cinq ou six ans. La démocratie par délégation est désormais, pour de multiples raisons, dépassée (niveau d'éducation, influence des réseaux sociaux et information permanente...). Les citoyens ne s'y reconnaissent plus et réclament un modèle plus sophistiqué au travers de structures délibératives et participatives.

Il convient de substituer la délibération et la participation au fait accompli et d'en faire un principe de démocratie. C'est sur le débat que doivent reposer les décisions. La décision doit résulter d'un mode discursif de la formation de la volonté politique, c'est-à-dire qu'elle doit être le fruit d'une argumentation effectuée dans le but d'obtenir un consensus acceptable par tous au travers du dialogue.

Ce dialogue idéal est basé sur l'intersubjectivité¹⁰, l'intercompréhension et leur interaction ou la raison communicationnelle. C'est la coopération entre des opinions différentes et des intérêts divergents qui permet de dégager une homogénéité de l'hétérogène, c'est-à-dire un consensus. Chacun doit pouvoir présenter son argumentation et reconnaître les arguments alternatifs et être en mesure de les faire siens, c'est-à-dire d'accepter les normes et les règles. Ce qui nécessite une éducation à l'empathie.

Cet « agir communicationnel », fondé sur une « éthique de la discussion ou des règles permettant de produire des normes et de justifier les décisions et conceptualisé par Jürgen

¹⁰ Capacité de prendre en considération la pensée d'autrui dans son propre jugement.

Habermas et Karl Otto Apel, doit pouvoir s'inscrire dans un espace public le plus étendu possible. Il implique que les instances s'ouvrent largement aux instances délibératives ou de formation de l'opinion. Le peuple doit être le véritable porteur de la politique, même s'il ne décide pas directement, un peuple participant, délibérant et permanent et pas uniquement votant, râlant et intermittent.

**L'accomplissement de l'individu passe par celui d'autrui.
L'accomplissement de l'union passe par celui de la diversité.
L'accomplissement de la démocratie politique passe par
celui de la démocratie délibérative et participative**

Responsabilité des partis politiques

Crise politique, un sens des responsabilités qui s'égare

Il paraît évident que persiste une certaine incapacité des «partis de gouvernements» à reconnaître les changements majeurs dans la politique française, notamment la fin de la bipolarisation et la crise du présidentialisme. La crise politique, qui est aussi une crise morale, soulève des questions cruciales pour l'avenir de la démocratie française. Elle trouve notamment son origine dans une certaine incapacité des partis à s'adapter aux réalités parlementaires modernes. Une évolution vers un système plus inclusif et éthique serait essentielle pour répondre aux défis contemporains et restaurer la confiance du public envers leurs dirigeants.

Si un changement de mode de scrutin en faveur de la proportionnelle doit permettre une meilleure représentativité et faciliter les coalitions, les partis traditionnels doivent alors repenser leurs stratégies et passer d'une approche centrée sur le présidentialisme à une dynamique parlementaire collaborative. Par ailleurs, face à une défiance des citoyens de la classe politique avec le risque que cela se mue en désengagement démocratique, une restauration de l'éthique et des responsabilités politiques est cruciale. Ne doutons pas que cela changerait d'une part le discours politique actuel et d'autre part encouragerait un comportement plus responsable de la part des élus, favorisant des alliances constructives et une approche orientée vers le bien-être commun.

Régionalisation

Le régionalisme est un excellent cadre critique pour penser les dérives de notre système politique.

La France se compose actuellement de 18 régions, 101 départements, 1254 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), 21 métropoles et 34 935 communes¹¹. Cela représente presque la moitié du total des collectivités territoriales des 27 États membres de l'Union européenne. De réforme en réforme, sans aller au bout des choses, ajoutant à chaque fois un nouveau niveau, une structure en strates s'est formée entre l'État et les collectivités locales. Cette organisation, souvent qualifiée de «millefeuille administratif», représente une caractéristique du système de gouvernance français, peu enviée par d'autres pays. D'ajout en ajout, cela s'est évidemment traduit par une hausse importante des finances publiques locales, une hausse à laquelle s'ajoute une autre engendrée par une certaine inefficacité de

¹¹ Au même moment, l'Allemagne en compte 10 993, l'Espagne 8131 et l'Italie 7904.

l'organisation administrative locale, caractérisée par un enchevêtrement et un manque de clarté des compétences entre les divers niveaux d'administration¹².

Les recherches menées par Boris Ravignon¹³ et présentées dans son rapport « Millefeuille administratif et Suradministration »¹⁴ soulignent la complexité des responsabilités et des compétences entre l'État et les collectivités, ainsi qu'entre les différentes collectivités elles-mêmes. Cette situation engendre un coût évalué à 7,5 milliards d'euros. Ce montant concerne le millefeuille, c'est-à-dire l'ensemble des niveaux de collectivités, et résulte principalement des besoins de coordination entre les acteurs territoriaux, en raison de l'imbrication des compétences. De surcroît, il comprend les coûts liés aux financements croisés, qui engendrent une complexité tant pour les bénéficiaires que pour les collectivités.

En ce qui concerne la « suradministration »¹⁵ française, le coût supplémentaire est évalué à 54 milliards d'euros. En examinant les données de l'OCDE sur le coût annuel de production des services publics dans les pays membres, il apparaît que la France présente un coût de production en pourcentage du PIB relativement élevé : 29,1 % en 2023, tandis que la moyenne des pays de l'OCDE s'établit à 22,4 %. L'écart est donc de 6,7 % du PIB, ce qui équivaut à 54 milliards d'euros¹⁶. On est tenté de conclure qu'avec un mode gouvernance structuré différemment, il serait possible de combler le déficit qui s'élève à 5,5 % du PIB.¹⁷ Il nous semble que la démonstration est faite de la nécessité d'une clarification de la répartition des compétences entre l'État et les Collectivités, comme le propose le nouveau Premier ministre Sébastien Lecornu.

En rejetant le centralisme, on pourrait insuffler une nouvelle vitalité à la démocratie, qui consiste à unir le tout et les parties, et ainsi restaurer la confiance. Respect accordé et confiance obtenue sont interdépendants. Rompre avec le centralisme serait rompre avec un mode de gouvernance amplement hors sol qui, au travers de sa verticalité, de son éloignement des réalités de terrain et de sa mise à distance des individus et des collectivités, contribue à amplifier dépenses et déficits. Si la France était fortement régionalisée, ne doutons pas des

¹² À titre d'exemple, on trouve une compétence culturelle au niveau de la région, du département et de la commune, sans oublier la direction culturelle au niveau de la préfecture de région, ainsi qu'une unité départementale de la direction régionale des affaires culturelles. Un second millefeuille ?

¹³ Que l'on trouve sur le site du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère du Budget : <https://presse.economie.gouv.fr/rapport-de-boris-ravignon-sur-le-cout-du-millefeuille-administratif/>

¹⁴ file:///C:/Users/Pierre/Downloads/1900_-_Synthese_du_rapport_de_Boris_Ravignon.pdf

¹⁵ Pratique excessive d'intervention de l'administration dans divers domaines, allant au-delà du nécessaire ou de l'efficace (<https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/suradministration>).

¹⁶ En comparaison, l'Allemagne affiche un taux de 25,9 %, ce qui représente un écart de 3,2 %, soit 26 milliards d'euros.

¹⁷ Comparaisons particulières avec des pays fédéralistes (Allemagne et Suisse), non que le fédéralisme explique tout, mais convenons qu'il agit positivement sur les indicateurs : PIB : Suisse 94 989 € par habitant, Allemagne 43 324 €, France 37 996 €. ; Chômage : Suisse 2 % du total de l'emploi, Allemagne 6 %, France 7.4% ; Dette publique : Suisse : 17,8 % du PIB, Allemagne 63,4 % France 110.6 %. ; Déficit public : Suisse : 0,8 % du PIB Allemagne 2,5 %, France - 5,5 %. ; Balance commerciale : Allemagne + 22,3 Md€, Suisse + 0,50 Md€, France - 5,47 Md€. ; Dépenses des administrations publiques : Suisse 30 584 € par habitant, Allemagne 23 645 €, France : 23 619 €. ; Prélèvements obligatoires : Allemagne : 39 du PIB, Suisse : 39,60 %, France 43.5 %. ; Nombre de fonctionnaires : Suisse 11 % du total de l'emploi, Allemagne : 11 %, France 21 %. ; Coûts de production des administrations publiques : Suisse 15,9 % du PIB, Allemagne 25,9 %, France 29.1 %n ; Coût de l'enseignement public : Allemagne 4,54 % du PIB, Suisse 5.61 %, France 6.8 %.. Dans ces dix cas de figure, la France est en dernière position (Chiffres 2024).

gains que cela produirait. Dans son récent rapport, la Cour des comptes, elle-même, pointait le coût de la centralisation¹⁸ ?

Les institutions décentralisées sont plus à même de réagir avec davantage de rapidité et de précision à des situations nouvelles que les structures centralisées, lesquelles, on le sait, sont moins réactives et prennent souvent des mesures qui ne répondent pas à des besoins avérés. Dans un système fortement régionalisé, la recherche de solutions se fait au plus près du citoyen, ce qui permet de contrôler plus efficacement la politique, mais aussi les finances publiques.

De plus, une forte décentralisation permet de parer dans une large mesure au problème de l'enchevêtrement des compétences grâce à la séparation verticale des pouvoirs qu'elle assure. Elle instaure un mécanisme perfectionné de « checks and balances », de poids et contrepoids, entre le centre et les collectivités territoriales, et remplit une autre fonction essentielle, qui est de favoriser la concurrence entre les régions, source de créativité, d'émulation et d'innovation. Enfin, une vraie régionalisation assure à la fois une protection des cultures et des identités régionales et permet aux régions de façonner leur cadre de vie de manière à préserver leurs particularités. La culture est à la base de tout et pas seulement la culture économique ou technique, et, lorsqu'elle est double, nationale et régionale, elle en dédouble les impacts. C'est donc aussi par l'ancrage des régions, dans leur réalité géographique, historique et culturelle que l'on trouvera un nouvel élan.

Tout cela implique évidemment que les régions françaises seraient à doter de pouvoirs et de moyens bien supérieurs à ceux dont elles disposent actuellement. Et pour bien faire, ces pouvoirs et ces moyens devraient être adaptés aux situations régionales au cas par cas. Le dynamisme des hommes et des sociétés est directement conditionné par leur sentiment d'identité. La reconnaissance de la diversité constitue un puissant moteur de développement pour les individus et les sociétés, en ce qu'elle donne le goût de se distinguer et les forces pour y parvenir.

Le fédéralisme, le régionalisme, la confédération et la dévolution partagent plusieurs caractéristiques essentielles :

- ils visent à limiter le pouvoir central en répartissant les compétences sur divers niveaux, ce qui implique une séparation verticale des pouvoirs. Cela permet d'avoir plusieurs niveaux de participation et d'influences politiques, ainsi que différentes méthodes et voies pour réaliser les tâches politiques, favorisant ainsi l'apprentissage et la concurrence.
- ils garantissent également la préservation des identités qui composent l'identité centrale, permettant ainsi une intégration et une unité malgré la diversité des éléments constitutifs.

Nous reconnaissons certains inconvénients, tels que l'absence d'uniformité, la complexité qui rend difficile pour le citoyen de comprendre le système dans son ensemble, l'aspect chronophage des négociations indispensables entre les différents centres de décision et les litiges qui peuvent naître entre les différentes collectivités lorsque plusieurs tentent d'obtenir la même chose de différentes manières. Comparés aux inconvénients, les avantages l'emportent de manière très significative du point de vue, économique, culturel, social et sociétal, et du vivre ensemble. PK

¹⁸ Cf. DNA du 7 juillet 2023.

La démocratie française étouffée par le droit constitutionnel

Jean-Marie Woehrling, président de l’Institut du droit local

Mon intervention concerne un sujet particulier, mais qui illustre un des problèmes parmi les plus importants de la démocratie française. Elle aborde le sujet de ce que l’on pourrait appeler la « démocratie située », c’est-à-dire celle qui concerne des territoires ou des groupes concrets. Par ce terme, je vise l’exercice de la démocratie au niveau des collectivités territoriales, des groupes minoritaires, de la prise en compte de droits collectifs, de biens culturels, de spécificités régionales, de libertés religieuses, etc. En d’autres termes, il s’agit de la démocratie culturelle prenant en compte les situations locales ou particulières.

Malgré son titre un peu provocateur, mon propos n'est pas dirigé contre le droit constitutionnel ni hostile au contrôle de constitutionnalité. J'ai fait partie des juristes qui, dans les années 1970, plaident en faveur d'une constitutionnalisation du droit français à la suite de la décision de 1971 du Conseil constitutionnel sur la liberté d'association, décision qui a marqué un premier pas dans ce sens. J'y voyais, comme bien d'autres, une meilleure protection des libertés individuelles et une meilleure garantie de la démocratie dans la mesure où le droit constitutionnel peut offrir une protection contre des manœuvres de majorités politiques conjoncturelles.

Nous espérions alors que les progrès du droit constitutionnel renforçaient la démocratie française grâce au progrès des droits (droits individuels et libertés publiques) afin de sortir du système français traditionnel marqué par ce que j'appelle « l'unitarisme », c'est-à-dire le centralisme et la peur de la diversité (une forme de définition du jacobinisme au sens technique et non polémique). Mais cet espoir a été pour une grande partie déçu : le droit constitutionnel qui devait permettre de surmonter l'État unitariste français a été instrumentalisé par ce dernier. De plus en plus, le droit constitutionnel a été interprété dans un sens « répressif » : il n'a pas consolidé les libertés et la démocratie ; au contraire, il les a contraints. Pour illustrer ce processus, nous allons développer quelques exemples.

Restriction du transfert de compétences aux collectivités locales

L'illustration la plus remarquable et la plus problématique de l'instrumentalisation du droit constitutionnel est donnée par le développement jurisprudentiel d'un principe selon lequel les collectivités locales ne peuvent être investies de compétences touchant à des libertés publiques

On a utilisé le niveau constitutionnel pour restreindre la démocratie locale et notamment la possibilité de donner des compétences importantes aux collectivités territoriales. Vous savez que la réforme de la décentralisation a eu lieu au début des années 1980, mais très rapidement s'est développée une théorie qui a consisté à dire que les collectivités territoriales ne peuvent pas intervenir dans ce qui touche aux libertés publiques ou aux droits constitutionnellement reconnus, les droits des citoyens, en quelque sorte.

Cette technique a permis de limiter considérablement la décentralisation et même, je dirais, qu'elle en a en grande partie détruit la substance. Je prendrais pour exemple la première décision du Conseil constitutionnel qui illustre cette démarche : l'interdiction faite aux collectivités territoriales de verser des subventions aux écoles privées au-delà de la limite

fixée traditionnellement par la loi Falloux. Le raisonnement a été de dire que la liberté de l'enseignement est une liberté publique ; en donnant la possibilité aux collectivités territoriales d'apporter un soutien plus substantiel aux écoles privées sous forme de subventions, on permet à ces collectivités d'intervenir dans la liberté constitutionnelle de l'enseignement ; en effet, on pourrait avoir un exercice de la liberté d'enseignement qui soit variable d'une collectivité à l'autre, selon que certaines collectivités territoriales accordent de telles subventions et d'autres les refusent ; une telle variabilité porterait atteinte au principe d'égalité dans l'exercice de la liberté de l'enseignement.

On ne peut dès lors pas accepter que les collectivités territoriales interviennent dans des matières aussi importantes que la liberté de l'enseignement ou d'autres libertés publiques. (Décision 84-185 DC - 18 janvier 1985 confirmée par Décision n° 93-329 DC du 13 janvier 1994) : « Si le principe de libre administration des collectivités locales a valeur constitutionnelle, les dispositions que le législateur édicte ne sauraient conduire à ce que les conditions essentielles d'application d'une loi relative à l'exercice de la liberté de l'enseignement dépendent de décisions des collectivités territoriales et, ainsi, puissent ne pas être les mêmes sur l'ensemble du territoire ; que les aides allouées doivent, pour être conformes aux principes d'égalité et de liberté, obéir à des critères objectifs ; qu'il incombe au législateur, en vertu de l'article 34 de la Constitution, de définir les conditions de mise en œuvre de ces dispositions et principes à valeur constitutionnelle ».

C'est ce qu'on appelle le principe de « l'uniformité territoriale dans la jouissance et l'exercice des droits et libertés fondamentaux en France ». Une décision du 9 avril 1996 contient une aggravation par la formule est employée par le juge constitutionnel pour consacrer le principe d'uniformité. Désormais, en effet, ce ne sont plus seulement « les conditions essentielles d'application d'une loi » réglant l'exercice d'une liberté publique qui doivent être uniformes, mais toutes « les conditions essentielles de mise en œuvre des libertés publiques ». Dès lors, et comme le confirme un autre passage de la décision, c'est « l'ensemble des garanties que celles-ci comportent » qu'elles soient fondamentales ou non, qui est réservé à la compétence étatique (C 96-373 DC, 9 avril 1996, « Autonomie de la Polynésie française I », considérant 25).

Vous voyez la perversité de ce système : il aboutit à ce que les collectivités territoriales puissent seulement gérer un certain nombre de services publics, mais ne puissent pas développer des politiques propres qui ont une influence sur l'exercice des libertés publiques ou des droits reconnus aux citoyens. On a ainsi restreint de manière considérable les perspectives de développement de la démocratie territoriale. Cette restriction a fini par dominer tout le droit des collectivités territoriales.

Par exemple, on a introduit cette notion également dans la Constitution, aux articles 72 et 73, pour dire que la possibilité de recourir à « l'expérimentation » qui était offerte aux collectivités territoriales ne pouvait pas concerner les libertés publiques, de même que les possibilités pour les collectivités d'outre-mer de développer une réglementation ou une législation spécifique ne peuvent pas non plus concerner les libertés publiques.

C'est donc un principe qui est très large et qui constitue une limitation absolument considérable de la démocratie territoriale. Elle est une illustration des conséquences extensives tirées de la proclamation simultanée tant de l'indivisibilité de la République que de l'indivisibilité de la souveraineté, principes regardés comme fondateurs de l'État français.

Restriction du droit d'avoir des lois territoriales

Il est possible pour le Parlement d'adopter des lois qui ne s'appliquent que sur une partie du territoire national. Mais cette faculté est restreinte par l'application du principe d'égalité dont le Conseil constitutionnel s'arroge le pouvoir de contrôler le respect. Un motif d'intérêt général permet d'adopter une loi territoriale, mais le Conseil constitutionnel se donne le pouvoir de dire ce qui est d'intérêt général et l'interprétation qu'il en donne est limitative dans le cas de du droit territorial particulier applicable en Alsace-Moselle. C'est la décision bien connue SOMODIA (Décision n° 2011-157 QPC du 5 août 2011).

Le Conseil constitutionnel a ainsi établi des limites strictes à la possibilité du Parlement de faire évoluer le droit local alsacien mosellan. C'est une jurisprudence qui vient doublement porter atteinte à une forme de démocratie territoriale, d'une part, en limitant les compétences du Parlement pour adopter des lois territoriales pour l'Alsace-Moselle, d'autre part, en ignorant le souhait clairement exprimé par la population d'Alsace et de Moselle, non seulement de conserver son droit local, mais aussi d'avoir la possibilité de le faire évoluer, de le moderniser.

En posant la règle que les Alsaciens et les Mosellans ne peuvent pas demander au Parlement la modernisation de leur droit territorial, le Conseil constitutionnel vient porter une limitation grave à une forme de démocratie territoriale, même si le droit local n'appartient pas du point de vue de la compétence aux instances locales. Cette jurisprudence vient limiter l'exercice même du pouvoir législatif par le Parlement, puisque, finalement, il en résulte que le Parlement n'a pas le droit de faire évoluer le droit local.

Restriction de la liberté de transmission des langues régionales (loi Molac)

Un autre exemple de restriction typiquement française à l'exercice de pouvoirs démocratiques concerne la limitation portée à l'enseignement des langues régionales. Le respect des langues régionales et des minorités linguistiques constitue dans tous les États européens un aspect important d'une démocratie réelle qui se concrétise par le respect des caractères propres des citoyens.

Ce droit est limité en France par le recours au droit constitutionnel. Dans ce cas, ce n'est plus la démocratie territoriale, mais ce que l'on pourrait appeler la démocratie culturelle qui est mise en cause. L'exercice de la démocratie doit permettre de prendre en compte les caractéristiques particulières des différentes composantes du peuple. C'est également un aspect très concret : la démocratie doit se traduire par la prise en compte de réalités pratiques. Refuser la spécificité culturelle est une certaine façon de limiter l'exercice de la démocratie. Un certain nombre de courants très puissants au niveau central et notamment du Conseil constitutionnel ont conduit à limiter fortement la prise en compte de cet aspect de la démocratie culturelle que sont les langues régionales ou minoritaires.

Cela a été illustré par la décision du Conseil constitutionnel sur la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion dite loi Molac (Décision n° 2021-818 DC du 21 mai 2021). Cette décision expose qu'en « vertu des dispositions de l'article 2 de la Constitution, l'usage du français s'impose aux personnes morales de droit public et aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public. Les particuliers ne peuvent se prévaloir, dans leurs relations avec les administrations et les services publics, d'un droit à l'usage d'une langue autre que le français ni être contraints à un tel usage... Il résulte

notamment des travaux préparatoires de la loi déférée que l'enseignement immersif d'une langue régionale est une méthode qui ne se borne pas à enseigner cette langue, mais consiste à l'utiliser comme langue principale d'enseignement et comme langue de communication au sein de l'établissement... Par conséquent, en prévoyant que l'enseignement d'une langue régionale peut prendre la forme d'un enseignement immersif, l'article 4 de la loi déférée méconnaît l'article 2 de la Constitution ». Il est donc contraire à la Constitution.

Cette jurisprudence aboutie à déclarer contraire à la Constitution des formes d'enseignement qui vont au-delà de 50 % du temps scolaire consacré à une langue régionale. Or, on sait bien qu'une telle limitation aboutit à interdire des formes efficaces de transmission des langues régionales. C'est la transmission effective des langues régionales qui est déclarée contraire à la constitution ! Et ceci sous prétexte d'atteinte à l'égalité, de mise en cause de l'indivisibilité de la République et défense de la langue nationale...

Refus de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

C'est une jurisprudence qui place le droit constitutionnel français en porte à faux avec le droit européen et les principes de démocratie culturelle consacrés par ce dernier. Avec sa décision concernant la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, le Conseil constitutionnel affirme que les principes fondamentaux qui figurent aux articles 1 et 2 de la Constitution s'opposent « à ce que soient reconnus des droits collectifs à des groupes, que ceux-ci soient définis par une culture, une langue ou une croyance ». Donc, dans notre système de démocratie française, la prise en compte de droits collectifs est interdite. (Décision n° 99-412 DC du 15 juin 1999 Charte européenne des langues régionales ou minoritaires). Cette interdiction entraîne le rejet de la charte des langues régionales minoritaires, au motif que celle-ci donne des droits à des groupes de locuteurs. Le fait que des groupes de locuteurs aient des droits est contraire à la Constitution !

Vous voyez l'importance de l'atteinte à la démocratie culturelle. Dans la même décision, on explique aussi que la défense de la langue française doit se traduire par une restriction de la liberté d'expression et par la restriction du droit de pratiquer une langue autre que le français : « ces dispositions sont également contraires au premier alinéa de l'article 2 de la Constitution en, ce qu'elles tendent à reconnaître un droit à pratiquer une langue autre que le français non seulement dans la « vie privée », mais également dans la « vie publique » (même décision). Vous voyez jusqu'où va cette restriction de l'exercice de droits collectifs. La vie publique est mise sous contrôle, en l'occurrence sous contrôle linguistique, mais nous verrons que cela concerne également d'autres aspects.

Le Principe de laïcité utilisé pour limiter la liberté de croyance

J'en viens à un autre aspect, à savoir l'utilisation d'un autre principe constitutionnel, le principe de laïcité, dans un sens répressif. On pourrait imaginer, quand on entend tellement parler du principe de laïcité en France, que ce principe devrait être un grand principe de liberté, de liberté de conscience et de prise en compte générale de toutes les croyances. Le principe de laïcité signifie en principe la neutralité de l'État dans le but de protéger la liberté de religion.

Mais le principe constitutionnel de laïcité a été interprété dans un sens restrictif de l'imitation de l'exercice de cet aspect de la démocratie culturelle que constitue la manifestation de sa croyance. Sur la base de cette vision restrictive, il s'est développé une pratique limitant de

plus en plus largement la possibilité de porter des signes religieux. Ceux –ci ont été exclus pour les agents publics, puis pour les élèves, puis pour des parents accompagnant des élèves ; puis ce droit a été limité pour les salariés. Il y a donc une démarche qui prend ce principe de laïcité, qui devrait être un principe de liberté, comme un principe de restriction, comme un principe d'exclusion de l'expression de la diversité d'opinion.

On peut ainsi citer la décision du Conseil constitutionnel du 19 novembre 2004 relative au traité établissant une Constitution pour l'Europe (Décision n° 2004-505 DC du 19 novembre 2004 cons. 18, v) : « La France est une République laïque », ce qui interdit « à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers.

Ainsi, le principe de laïcité interdit à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes. Le principe de laïcité aurait pu être compris comme une façon d'organiser la conciliation entre les convictions particulières et les règles communes. On adopte au contraire une interprétation restrictive : les règles communes s'imposent de manière rigide sans qu'il y ait une possibilité de conciliation. On retrouve l'approche uniformisante de la tradition française.

Les principes de la République instrumentalisés pour lutter contre le prétendu séparatisme

Dans le même esprit, les principes de la République sont eux aussi invoqués dans un sens répressif. Les principes de la République figurent à l'article 1 de la Constitution. Ce sont des principes qui devraient être protecteurs et parfaitement ouverts à l'expression des droits et à la démocratie : liberté, égalité, fraternité, etc.

Or, la “loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République” dite loi séparatisme comprend ces principes de manière de plus en plus négative : on reproche à une partie de la population de ne pas se conformer aux principes de la République. Lesquels sont dès lors utilisés pour venir limiter un certain nombre de libertés, développer des instruments de contrôle et renforcer les pouvoirs des autorités. On a par exemple, restreint l'exercice des formes d'enseignement en limitant très strictement l'enseignement à domicile pour les parents. On a renforcé le contrôle sur les associations qui ont un objet religieux.

On a modifié le droit local des associations pour contraindre les associations à objets religieux à un certain nombre de déclarations et d'obligations comptables, etc. Ceci pour éventuellement mieux surveiller un petit nombre d'entre elles, alors qu'il y a un très grand nombre d'associations religieuses parfaitement honorables, respectables et sans problème, lesquelles se trouvent maintenant soumises à des contraintes bureaucratiques importantes. Vous avez peut-être vu aussi dans la presse que cette même loi sur le séparatisme a interdit, en Alsace-Moselle à ce que les salles paroissiales puissent puisse être utilisées pour des réunions publiques à objet politique. On se demande à quoi sert, ce genre de restriction.

Le contrôle par l'État des associations sportives et des fédérations sportives a lui aussi été renforcé. Il est également prévu dans cette loi que les associations ou fondations, qui demandent une subvention publique, devront s'engager à respecter le caractère laïque et les principes de la République. Enfin, la liste des motifs de dissolution des associations est complétée : les associations pourront se voir imputer des agissements commis par leurs

membres. Par leur diversité, ces mesures de contrôle sur les associations viennent réduire de manière inquiétante la liberté d'association, laquelle constitue une base de la démocratie concrète.

L'ordre public de plus en plus utilisé » pour réduire les initiatives des citoyens

Un autre principe constitutionnel, celui de la sauvegarde de l'ordre public, est de plus en plus utilisé aussi pour renforcer le contrôle sur des formes d'exercice de la vie démocratique, notamment l'activité associative. Alors que les associations sont des instruments essentiels de la démocratie, on voit une augmentation des pratiques de dissolution des associations. Au point que même la juridiction administrative a dû mettre le holà. On peut prendre l'exemple de l'association, « le soulèvement de la terre ». Parce que certains de ses membres avaient commis des violences, on a voulu interdire l'association dans son ensemble. Il a fallu une intervention du Conseil d'État pour remettre en cause cette interdiction.

Je pourrais encore continuer ces exemples pour vous montrer comment des principes constitutionnels sont utilisés dans un sens restrictif, et ceci en quelque sorte, pour freiner une forme plus ouverte, plus réelle, plus plurielle de la démocratie. Si j'évoque ces restrictions, c'est parce qu'elles mettent en lumière le problème fondamental de la démocratie en France, à savoir que nous avons une vision que j'ai appelée unitariste de la démocratie, c'est-à-dire une vision qui ne reconnaît pas véritablement la diversité, ce que certains appellent le Républicanisme.

Il y a deux façons de comprendre la démocratie: une conception unitariste et une conception plurielle et pluraliste. En France, nous sommes prisonniers d'une vision unitariste et nous n'arrivons pas à évoluer vers cette vision pluraliste qui s'exprime dans des sociétés telles que le Canada, l'Australie, les Pays-Bas ou la Suède, et qui est celle qui domine en Europe. Pourtant, la très grande diversité culturelle qui existe en France pourrait l'inviter à s'intéresser au modèle pluraliste et la construction européenne, laquelle ne peut se concevoir que dans un cadre pluraliste, incite ses composantes, c'est-à-dire les États membres, à la prise en compte du pluralisme à l'intérieur de leurs propres structures.

La France n'arrive pas à rompre avec le modèle de l'État-nation conçu comme niveau privilégié de la rationalité, de la modernité et du progrès social et de la prétention à un lien exclusif et direct entre le citoyen ou l'individu et l'État, avec pour conséquence une hostilité à l'égard de toute forme de corps intermédiaires, ce qui conduit à une crispation sur la souveraineté, l'unité et l'indivisibilité de l'État. Dans le cadre pluraliste, l'État c'est la puissance publique, la Res Publica, laquelle s'exprime tant dans la concrétisation des intérêts publics locaux qu'au plan des grands choix nationaux ou de la coopération internationale. Le pluralisme constate et accepte le dépassement de l'État-nation.

Pour l'unitarisme le niveau local y est volontiers dépeint comme désuet, folklorique, voire suspect, car il resterait marqué par les "féodalités", et une menace pour l'exercice des libertés publiques, alors que le niveau central est considéré comme le niveau du progrès, de la rationalité, de la solidarité naturelle, de la cohérence. Le pluralisme admet à l'inverse la légitimité et l'apport de chaque niveau, comme l'exprime la notion de subsidiarité. Il est attentif au respect des droits des minorités et aux mécanismes de contre-pouvoir. L'unitarisme préfère l'égalité formelle qui se traduit par l'uniformité alors que le pluralisme essaie de réaliser une égalité réelle par la lutte contre les discriminations. Pour la conception pluraliste, l'égalité n'est pleinement assurée que par la prise en compte des situations particulières. Il en

réulte donc un véritable droit à la différence. Pour notre démocratie française, le raidissement sur le modèle unitariste est un vrai nœud du progrès démocratique.

Réponse à une question

Il est exact qu'en dehors des langues proprement régionales, c'est-à-dire celles qui sont historiquement caractéristiques d'un territoire de la France, l'Alsace, la Bretagne, ou le Pays basque, d'autres langues qui se développent en France du fait de l'immigration. Cette réalité renforce l'inquiétude qui résulte de la présence croissante d'une population qui vient de l'extérieur. Il s'agit là d'un fait qu'on ne peut pas changer, mais qu'il faut gérer. Va-t-on gérer cette réalité de manière, justement, répressive, en l'ignorant, en refusant d'utiliser aussi la richesse que représentent ces populations avec des traditions linguistiques ou autres particulières ?

Ou bien est-ce qu'on va, au contraire, essayer de mettre en valeur d'exploiter et de combiner ces éléments nouveaux avec ceux qui caractérisent traditionnellement le pays. Par exemple, en ce qui concerne les langues, il me semble plus positif d'accueillir cette diversité linguistique, à la fois pour que les locuteurs concernés puissent développer de manière harmonieuse leur identité, au même titre que les francophones et que la France puisse profiter de cette richesse d'avoir un certain nombre de locuteurs capables de bien utiliser des langues qui se pratiquent ailleurs, au Maghreb, en Turquie, en Chine, etc. J-MW

Pas de démocratie sans peuple démocrate

Robert Hertzog, Agrégé de droit public et de science politique, Secrétaire Général du Mouvement pour l'Alsace (MPA)

Une modeste réflexion sur la notion de démocratie n'est pas inutile en ce début de colloque car si chacun comprend d'emblée le terme, la notion se révèle assez insaisissable lorsqu'on en tente une définition précise et concrète. Nous voudrions notamment souligner que la démocratie n'est pas seulement cet ensemble d'institutions qui vient spontanément à l'esprit mais un produit social complexe et fragile.

L'étymologie grecque, *démokratia*, offre un point d'appui pour une première approche : *dēmos*, peuple, et *kratos* pouvoir. Le peuple est au cœur de toutes les définitions ; il a pourtant fait l'objet de peu de commentaires tant son sens paraît aller de soi, ce qui est loin d'être le cas. Partons de la formule prêtée à Abraham Lincoln, président des États-Unis (1860-1865) et reprise à l'article 2 de la constitution française de 1958 qui proclame que le principe de la République est «*le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple*». ¹⁹

Qu'est-ce que le peuple gouverné ? Et le peuple qui gouverne ? Que veut-il et comment s'exprime son attente du bien commun ?

I. La démocratie un concept si malléable

La démocratie n'a pas de définition suffisamment opérationnelle pour permettre de classer ou de juger le régime politique des Etats modernes qui s'en réclament (réclamaient ?) pratiquement tous. Le terme est apparu dans les débats de la Grèce des Ve et IVe siècles avant JC lorsque des penseurs ont comparé les systèmes politiques en vigueur dans les nombreuses cités-Etats où l'on trouvait divers modes de gouvernement qui donnaient le pouvoir à une caste de guerriers, de prêtres, d'aristocrates terriens ou à des assemblées populaires. La bible relate également des débats sur différents modèles en vue de choisir le bon gouvernement pour le peuple juif. Le sujet est donc une préoccupation ancienne.

En Grèce, le concept restait très général, comme le sont les définitions dans les dictionnaires actuels : « la souveraineté appartient au peuple » ou « le pouvoir est exercé par le peuple, soit directement, soit indirectement ». Cela ne dit rien sur l'architecture des institutions ou leur fonctionnement. Et si l'on s'en tient à cela, tous les systèmes politiques contemporains sont démocratiques, y compris les monarchies. Selon l'article 2 de la constitution du Royaume du Maroc : « La souveraineté appartient à la nation... ».

Comme la plupart des concepts des doctrines politiques, celui de démocratie souffre de deux faiblesses.

1. **Ce sont des notions abstraites**, alors que la politique est tout entière dans l'action et les réalités, lesquelles ne sont jamais prises en considération dans les expressions doctrinales et dans leur transcription juridique dans les constitutions. C'est un domaine de croyances qui nécessitent une part d'adhésion spontanée et qui autorisent bien des interprétations. Cela rapproche, et parfois oppose, politique et religion : la part de foi l'emporte souvent sur la part

¹⁹ Le Conseil constitutionnel y voit un principe démocratique dont il déduit diverses conséquences, en matière de pluralisme ou de liberté d'expression. Cf. *La démocratie* <https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-constitution/la-democratie>

de raison et d'empirisme. Pensons à souveraineté, Nation, République, fédéralisme, libre administration, autonomie locale, décentralisation (l'organisation de la République est décentralisée – art. 1 Constit.), intérêt général, bien commun.

2. Ces notions se situent souvent sur un registre moral, alors que la politique est par nature un jeu d'intérêts entre les membres de la société et dans leurs rapports aux dirigeants ainsi qu'entre ceux-ci. Moraliser ces rapports est une noble ambition, mais cela ne rend pas compte de leurs caractères et de leur fonctionnement réel.

En conséquence, la plupart de ces notions sont malléables et ont besoin d'explications, qui viendront de commentateurs forcément intéressés, d'autant plus que leur mise en œuvre offre des images très variées. La démocratie s'est elle-même présentée sous de multiples étiquettes : libérale, sociale, populaire, parlementaire, voire illibérale ce qui est un oxymore. Ces termes sont dans la dénomination officielle de certains Etats.

Le concept de démocratie s'applique-t-il uniquement au régime d'un Etat ou peut-on également dire qu'une collectivité territoriale, une commune ou une région par exemple, est une démocratie ? En pratique, on qualifie rarement un Etat de démocratie ; c'est plutôt l'adjectif démocratique qui est mobilisé lorsque l'on discute de certaines décisions, législations ou politiques, pour vérifier la cohérence des pratiques avec les principes affichés. La fusion des régions fut-elle décidée de manière démocratique ; les méga régions permettent-elles un traitement démocratique des affaires publiques ?

Dernière remarque importante : un système politique n'est pas tout entier dans des règles juridiques, des institutions et des procédures formelles. Produit social, il est déterminé par le milieu dans lequel il a été élaboré et dans lequel il fonctionne. Les interactions sont permanentes entre le monde politique et le reste de la société : économie, techniques, religions, pratiques sociales, structures familiales. Un fonctionnement harmonieux des institutions nécessite que la société ait elle-même des caractères appropriés qui lui permettent de les nourrir. Juristes et politistes n'étudient et ne décrivent qu'une partie des réalités politiques, omettant l'extrême complexité de ces constructions sociales. La plupart des comparaisons ou des leçons que l'on veut tirer de prétendus modèles sont faussées car fondées sur des données incomplètes et déformées.

II. le peuple gouverné : la population

Le **peuple gouverné** est la population présente sur le territoire. Tous les résidents permanents doivent respecter des règles de vie commune, différenciées selon les conditions de chacun. Le peuple ainsi entendu n'a ni personnalité, ni volonté car il est par nature composite et divers, du nourrisson, voire de l'embryon, au vieillard agonisant. Sa réalité est l'extrême diversité des personnes qui le composent. Toute conception uniformisante de la population vise à légitimer un gouvernement centralisé et autoritaire qui seul sait ce qui est bon pour tous et qui réprimera toute manifestation de particularisme. Cela se résume bien dans le slogan *Ein Volk, ein Reich, ein Führer*, ou dans l'adresse mussolinienne au *Popolo d'Italia*, qui peuvent se transposer encore dans bien des pays.

Toute population exige des gouvernants deux qualités :

- Ils doivent avoir de bonnes connaissances « techniques » pour comprendre et traiter tous les aspects de la société qui nécessitent, dans l'intérêt général, que le gouvernement s'en saisisse.

Des compétences expertes font partie des qualités d'un gouvernement démocratique, qui est certes légitime par son élection mais qui doit aussi prouver qu'il a la capacité d'apporter de bons services à la communauté. L'électeur est supposé avoir vérifié cela aussi.

- Ils doivent avoir une bonne compréhension de l'extrême diversité du peuple (jeunes, vieux, femmes, hommes, citadins, ruraux, malades ou non ...) et agir en conséquence.

III. Le peuple gouvernant

Gouvernement par le peuple est une expression éminemment problématique. Ce ne peut pas être l'ensemble de la population, qui comporte naturellement des personnes incapables ou non habilitées à la fonction de gouvernants. Ce ne peut être qu'un ensemble capable d'exprimer une volonté.

1. Un PEUPLE conscient de son identité qui s'affirme comme pouvoir légitime

Dans l'histoire politique française cela s'est traduit par *nation*. Affirmer le peuple français fut l'une des premières œuvres de l'Assemblée nationale constituante lorsqu'elle inscrivit, le 26 août 1789, dans le préambule de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen la formule suivante : « *cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs* ».

Chaque personne n'est pas seulement un atome de population, elle a des *fonctions* en tant que citoyen investi de pouvoirs et de responsabilités. Ensemble, ces citoyens forment le peuple gouvernant. Montesquieu avait expliqué que le principe constitutif de la République – entendez d'un régime de pouvoir populaire - était la *vertu* des citoyens (*virtu* au sens romain), c'est-à-dire leur engagement pour gérer les affaires de la cité dans un intérêt général.

Ce peuple-là est un produit social fabriqué par l'histoire, la géographie, l'économie (peuple de marins, de montagnards, de paysans...). Il a une ou des religions, une culture et parle une ou des langues. Il a été modelé par des pouvoirs politiques qui ont défini ses limites territoriales et fixé des règles communes. Un nouveau régime politique ne s'implante pas sur un terrain vierge mais est la transformation d'un système existant dont il ne s'affranchit jamais complètement.

2. Conditions et prérequis de la démocratie

Qu'est-ce qui fait qu'à un certain moment de l'histoire un régime politique non-démocratique donne naissance à un nouveau régime qui le sera ? Cela ne s'est jamais fait d'un coup, ni sans régressions et convulsions. L'histoire de France d'après 1789 l'illustre amplement. On a peu d'exemples d'une révolution qui a établi directement un gouvernement libéral et stable. Les péripéties des *Printemps arabes* en témoignent, comme celle des pays d'Amérique du Sud. Des évolutions (presque) pacifiques ont cependant prospéré aux Etats Unis d'Amérique, au Royaume Uni ou en Europe du Nord.

Un système politique n'est jamais entièrement inédit. Il ne peut pas être greffé sur une société de manière discrétionnaire. Le totalitarisme communiste a trouvé un terreau fertile dans une société russe façonnée par l'autocratisme tsariste; la même remarque vaut pour la Chine maoïste et tant d'autres pays. L'organisation politique est typiquement une *superstructure*, pour reprendre la terminologie de K. Marx. Etablie formellement par une assemblée

constituante et défini dans des textes et par des proclamations qui lui donnent sa coloration idéologique, elle est le produit d'une société à un moment donné qui fonctionnera selon les règles établies mais aussi sous l'effet de forces sociales qui les interprètent et façonnent.

Peut-on énoncer les conditions pour qu'un pays produise un mode de gouvernement démocratique ?

La réponse un peu mystérieuse est que doivent exister, dans les profondeurs du peuple, des fermentes démocratiques suffisamment robustes pour faire émerger des institutions qui resteront sous le contrôle du peuple. L'exigence première est qu'un peuple conscient de lui-même, de sa force et de sa légitimité, ait la volonté de s'affirmer dans l'exercice du pouvoir.

Dans les temps modernes, c'est l'apparition et le développement de valeurs et vertus *libérales* (éducation, participation, pluralisme, tolérance), qui a permis l'émergence des institutions appelées démocratiques. C'est la libération des individus qui fait un peuple démocrate. Des révoltes²⁰ ont permis aux populations sans droits de s'affirmer ; l'imprimerie a élargi et accéléré la diffusion des idées ; la Réforme a introduit le pluralisme religieux ; le Siècle des Lumières a diffusé une pensée plus scientifique ; le niveau de culture d'une frange de la population a favorisé la diffusion d'une littérature frondeuse moquant les classes dirigeantes et dénonçant leurs défauts. 1789 a été préparé par des décennies de transformations dans la société française.

Les fondements d'une démocratie sont dans les mœurs, la culture, les modes de vie, les profondeurs des sociétés humaines, les institutions venant conforter et organiser cela ou le contrarier. Si l'actuelle crise des démocraties révèle bien un vieillissement et une usure des formes traditionnelles de gouvernance, ses causes sont plus profondes et traduisent des transformations culturelles et sociales sous l'effet de bouleversements démographiques²¹ et technologiques²² qui entraînent des mutations irréversibles. Il ne suffira pas d'agir sur des mécanismes politiques (régimes électoraux, pouvoirs du gouvernement, etc.) et d'opérer des réformes constitutionnelles pour rétablir une « bonne » démocratie. Il faut inventer de nouvelles formes de vie politique, en adéquation avec ces mutations dont il importe d'avoir analysé les caractères et la portée à la lumière d'autres instruments que les doctrines héritées du XIXème siècle.

3. L'organisation de sociétés a- ou antidémocratiques

L'histoire et des exemples contemporains montrent que de nombreux systèmes sociaux freinent, voire interdisent, le développement d'une culture démocratique parce qu'y sont absentes les conditions élémentaires de l'expression d'une volonté populaire et parce que les gouvernants en place imprègnent la population d'un esprit de soumission dont il est difficile de sortir. Cuba, Chine, Corée du Nord, Venezuela, Russie, Vietnam, Cambodge, Birmanie,

²⁰ Guerre des paysans sur une grande échelle ; révoltes populaires dans des territoires plus restreints Alors que l'abbaye de Munster était une des 10 Républiques souveraines de la Décapole, des révoltes périodiques de la population contre ont obligé l'Abbé à accorder des Chartes ou à signer des traités où s'affirmait face à lui la communauté du peuple.

²¹ Quand un tiers des électeurs d'un bureau de vote est d'origine étrangère récente cela ne peut pas être sans effets car leurs cultures politiques et leurs références sont différentes. Olivier Todd a montré l'importance des structures familiales dans le fonctionnement des sociétés. Or, celles-ci connaissent des évolutions considérables : part croissante de familles monoparentales et recomposées, absence de cohabitation des générations, travail des femmes.

²² Avec de puissants impacts sur les relations interpersonnelles, les comportements, l'accès à la culture et à l'information.

Iran, Monarchies du Golfe, les exemples ne manquent pas. Il n'est pas nécessaire que le régime soit *totalitaire* ; des facteurs plus insidieux peuvent produire des effets anesthésiants de la volonté populaire, comme en Afrique.

Ce peut être par volonté de domination économique, par le servage ou l'esclavage sur une grande échelle. Ce peut être par pure ambition politique, avec éventuellement des justifications idéologiques ou religieuses ; les exemples abondent à travers l'histoire et la planète. La doctrine universaliste et unitariste de l'Eglise catholique a joué un rôle non négligeable dans la légitimation de pouvoirs autoritaires et explique les combats que cela a suscité, car derrière la façade religieuse se trouvaient d'importants enjeux de pouvoir. Comment explique-t-on qu'aucun pays où l'islam est religion d'Etat (ou est l'idéologie du gouvernement - Turquie) n'ait ou n'ait pu garder un système politique démocratique ? L'Iran présente un cas extrême d'autocratie théologique. On peut aussi se remémorer un passage fameux du livre de Samuel où le peuple juif était interrogé pour savoir s'il voulait un Roi ou un gouvernement de « juges » (de prêtres soldats). En dépit de la description des défauts, turpitudes et abus observés dans les royaumes le peuple répondait invariablement qu'il préférait un Roi, car il savait qu'une théocratie est naturellement plus absolutiste et intégriste.

Le décervelage des peuples a des effets profonds et de long terme. Ayant travaillé sur les institutions de nombreux pays de l'ex-camp communiste et de l'ex-Yugoslavie, j'ai observé des différences extrêmement marquées entre, d'une part, les Etats anciennement inclus dans l'URSS, donc sous système *soviétique*, et, d'autre part, ceux qui avaient fonctionné sous un gouvernement *communiste* depuis les lendemains de la Seconde Guerre mondiale. Ceux du système soviétique n'avaient connu ni démocratie, ni liberté, ni propriété privée, ni système juridique garanti par des jurisdictions indépendantes et avaient pris la suite de régimes féodaux où ces droits n'avaient pas non plus cours. Trente ans après la fin du pouvoir communiste ils étaient encore imprégnés de logiciels soviétiques difficiles à extirper²³. Les autres pays ont réussi à retrouver assez rapidement, quoiqu'imparfaitement, des principes de gouvernance et de droit qui avaient existé auparavant. Comparons la Pologne et l'Ukraine, la Roumanie et la Moldavie, la République Tchèque et la Géorgie...

4. Gouvernement du peuple par ses représentants : de qui et pourquoi ?

Pour constituer le groupe restreint des dirigeants permettant de considérer que le peuple se gouverne, la solution quasi universelle consiste à confier le pouvoir à des personnes qualifiées de *représentants*. Leur mode de désignation et la nature de leurs fonctions concentrent toutes les difficultés des systèmes politiques et expliquent la variété des modèles.

Les gouvernants ne sont jamais les représentants – ou la représentation – fidèles du peuple. Les procédés destinés à les choisir sont d'une infinie variété et sont tous discutables. Le groupe des élus n'est jamais la projection homothétique du peuple réel ; les distorsions peuvent être énormes²⁴. Si la doctrine enseigne que chaque parlementaire est le représentant de la nation tout entière, l'observation élémentaire apprend qu'il est celui d'un parti, d'un territoire, de ses électeurs, de certains groupes d'intérêt. Cette représentation déformée

²³ A titre d'exemple : la difficulté à reconnaître simplement la personnalité morale d'organismes publics (collectivités territoriales, établissements publics) et partant leur autonomie par rapport à l'Etat, notion inconnue dans le passé.

²⁴ Dans des élections à un tour (Grande Bretagne) est désignée la personne qui réunit le plus grand nombre de voix, parfois loin de la majorité. Les élus du second tour n'ont pas davantage besoin d'une majorité et avaient parfois au premier tour moins d'un quart des suffrages, avec une participation effective elle-même faible !

alimente les controverses permanentes sur la légitimité des dirigeants et les frustrations de nombreux citoyens qui s'estiment mal ou non représentés.

Même conçus sur des principes vertueux, les systèmes de gouvernement sont donc imparfaits, au regard même de ces principes. C'est pure fiction de dire que la loi votée est l'expression de la volonté nationale ou que le peuple a consenti librement les impôts au motif qu'il a élu des députés.

5. Multiplier les formes de représentation

Multiplier les représentations grâce à la décentralisation territoriale (conseils municipaux, départementaux, régionaux) ou fonctionnelle (conseils d'universités, d'établissements sociaux, etc.) permet de mieux coller à la diversité de la société et aux disparités des affaires publiques. Le paysage politique est plus bigarré et des courants d'opinion ou des partis politiques qui ne sont pas présents dans les instances nationales peuvent gérer une part des intérêts collectifs. Au demeurant, les premières formes de participation populaire, avant les Etats modernes, ont existé dans les « communes », ce qu'étaient en fait les cités grecques ou les villes franches et bourgs libres dans l'Europe du Moyen Age. Et si l'on s'abstrait des schémas occidentaux on en trouve également des formes dans des villages africains ou sud-américains.

La *Charte européenne de l'autonomie locale*, traité proposé par le Conseil de l'Europe, signé et ratifié par la France, exprime cela ainsi dans son préambule : « *Considérant que les collectivités locales sont l'un des principaux fondements de tout régime démocratique ; Considérant que le droit des citoyens de participer à la gestion des affaires publiques fait partie des principes démocratiques communs à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ; Convaincus que c'est au niveau local que ce droit peut être exercé le plus directement ; (...) ».* ».

6. L'enjeu essentiel : des instruments de pouvoir aux mains du peuple

Si le peuple ne gouverne pas, il doit disposer de moyens de contrôle et d'action sur les gouvernants et avoir la volonté et la capacité de les utiliser. Cela va plus loin que l'incorporation de contrepouvoirs dans les institutions afin de modérer le pouvoir des dirigeants : deux chambres, des juridictions, des autorités administratives indépendantes ...

Le cœur de la démocratie est constitué des voies qui permettent aux citoyens, à titre individuel ou en groupe, de se faire entendre des gouvernants pour présenter des revendications et critiques. Cela appelle des préalables qui sont tous inspirés par l'idée de liberté : de pensée, de religion, d'information, d'expression, d'association, de manifestation, de communication, de presse, d'accès aux documents administratifs, d'accès aux séances des assemblées politiques, droit de saisir des juridictions.

Ces droits, aujourd'hui banals dans les pays européens, sont absents dans beaucoup d'Etats et menacés même en Europe ou aux Etats Unis. S'y ajoutent des mécanismes de contrôle et des obligations de reddition des comptes qui obligent les dirigeants à informer et écouter les citoyens. Les enquêtes d'utilité publique sont un outil notable. Les élections participant de ces procédures. Il ne faut toutefois pas surévaluer leur apport dans la légitimation des programmes politiques car les choix des citoyens sont parasités par des phénomènes idéologiques ou des causes sentimentales souvent éloignés de leurs attentes réelles et qui occultent la signification des programmes.

Beaucoup de mécanismes formels existent dans certains pays : référendum d'initiative populaire ou sur décision des autorités, pouvoirs de révocation de dirigeants, droit de pétition avec ou sans obligation de réponse, etc. Les procédés possibles sont infinis.

Ceci nous donne l'occasion de soumettre à la réflexion la distinction entre **civisme et citoyenneté**. Le civisme est le respect des règles, de la légalité et des usages communs. La citoyenneté implique la détention de pouvoirs qui peuvent s'affirmer vis-à-vis d'autres pouvoirs et la volonté de s'en servir. Appliquée aux Alsaciens la distinction nous semble assez éclairante : excellents dans le civisme, un peu atones dans l'expression de la citoyenneté ! Osons une question provocatrice : la société alsacienne est-elle suffisamment démocratique et capable d'affirmer sa volonté citoyenne ? Pas suffisamment, à notre avis. Environ les ¾ de la population déteste l'actuelle gouvernance régionale et souhaite le retour d'une Région Alsace, mais ne s'exprime que très mollement. Résignation et fatalisme n'entrent pas dans la morale démocratique.

IV. Gouverner pour le peuple : l'insaisissable bien commun

Il est étonnant que tant de générations de penseurs aient pu se perdre dans des sophismes nébuleux sur l'intérêt général ou le bien commun qui sont des abstractions plaisantes mais sans contenu solide. Gouverner impose de se prononcer sur des milliers de sujets, de problèmes et de besoins ; peu sont communs à toute la population et concernent des catégories plus ou moins étroites. Qui sait dire chaque fois où est l'intérêt public ?

Le gouvernement agit *pour le peuple* lorsqu'il suit la volonté de celui-ci, ce que Rousseau exprimait ainsi : « le souverain veut toujours son bien », formule parfaitement insignifiante. D'une part, le souverain n'est pas *un* mais une juxtaposition de personnes dont chacune veut son bien et la somme de ces intérêts disparates ne fait pas un intérêt commun. Notre expérience d'élu nous a appris que sur n'importe quel sujet, même le plus banal (implanter des bancs publics ou planter des végétaux), entre un quart et un tiers de personnes exprime des oppositions ou refus. Et dans les sondages, rares sont les questions où la majorité dépasse les 60%. D'autre part et surtout, le souverain ne parle pas pour dire ses préférences ; il n'y a que dans des régimes autocratiques que les gouvernants entendent sa voix. Empiler des fictions va même contre l'esprit de la démocratie qui est raison, réalisme et transparence.

Aurait-on même surmonté les difficultés précitées, s'en présenterait une autre que nous appelons le « paradoxe de Rousseau » : si le souverain veut toujours le bien, il ne le connaît pas nécessairement. Mais qui le connaît ? Peut-on aller contre la volonté du peuple quand il se trompe ? Face aux intérêts contradictoires, à la complexité des affaires publiques et à la pluralité des acteurs, il est tout aussi impossible d'être certain de trouver, sur chaque sujet, la *méilleure* solution que de définir un intérêt *commun* partagé par tous. L'inaffabilité de la volonté générale est un mythe dangereux qui a servi à légitimer les décisions de gouvernements autocratiques, interprètes auto-proclamés de la volonté du peuple.

Le seul véritable bien commun est l'existence d'un corps de règles qui définit l'organisation et le fonctionnement du système de gouvernement et qui est accepté par la grande majorité de la population comme apte à gérer ses intérêts. Fixer le projecteur sur des décisions ou choix supposés être parfaits ne mène qu'à des fictions.

Ce qui est déterminant est le processus pour y arriver. Le postulat de base de la

démocratie est que le chemin vers l'intérêt général passe par le respect de formes et règles de décision préétablies et acceptées, qui doivent favoriser la négociation et le compromis. C'est cet accord qui sera considéré comme exprimant l'intérêt général. Les fondements de tout système démocratique sont là. Encore faut-il que les acteurs politiques jouent le jeu.

L'Allemagne, la Suisse ou des pays scandinaves sont souvent cités pour la qualité de leur gouvernance. Une conclusion superficielle consiste à dire que cela tient à leurs institutions, fédérales ou monarchistes. Ces caractères existent ailleurs, avec des résultats très différents. Les vraies spécificités sont dans le fonctionnement des institutions, essentiellement dans les capacités de négociation et de compromis des acteurs qui sont dans la culture de ces pays. Les États-Unis montrent comment les mêmes institutions peuvent rapidement produire de tout autres effets. En France, les défauts de l'organisation politique sont aggravés par l'absence de cette culture. Le journal libanais "L'Orient-Le Jour" a pu fort justement écrire que « l'ingouvernabilité » française raconte surtout la crise des démocraties, où les "grandes idéologies" se sont envolées, mais où "le dogmatisme sectaire est resté".

La démocratie s'épanouit lorsqu'il existe suffisamment de **confiance** chez les citoyens pour qu'ils acceptent que les décisions qui résultent des procédures suivies par les dirigeants expriment le bien commun ou l'intérêt général. Sans cette adhésion respectueuse les mécanismes se grippent. Bien entendu, les institutions doivent être conçues pour favoriser cette adhésion et cette confiance, notamment par la garantie des libertés, des élections ouvertes, des procédures de contrôle et de reddition des comptes. Le marqueur décisif de la démocratie est qu'elle seule permet de discuter ouvertement et sans risques les décisions des dirigeants.

Parmi les causes de la crise actuelle des démocraties nous voudrions braquer le projecteur sur ce que nous appelons la démocratie (ou la dictature ?) des minorités.

Dans la plupart des pays les sociétés politiques sont fragmentées et les résultats électoraux se jouent sur de petites marges. Les partis politiques s'inspirent en conséquence des techniques du marketing publicitaire, qui s'adresse également à une société morcelée dans ses goûts et ses pratiques, en travaillant, selon la méthode des segmentations, sur des « cibles » qu'on cherche à capter et fidéliser. Dans un tel contexte les groupes d'intérêts organisés peuvent acquérir une influence considérable et obtenir des décisions favorables bien qu'étant très minoritaires. Beaucoup de partis politiques additionnent ainsi des minorités plutôt qu'ils ne cherchent à construire des synthèses entre de larges pans de la société. Les techniques de communication et les réseaux sociaux favorisent ces pratiques.

Des groupes d'activistes qui ont des intérêts précis acquièrent ainsi des pouvoirs sans rapport avec leur importance réelle. Des communautés ethniques ou religieuses savent très bien utiliser ces filons ; on a également une large illustration en matière de mœurs et de société (mariage pour tous, gestation pour autrui, politiques du genre, écriture inclusive ou genrée, etc.). La communauté LGBT qui concerne autour de 10% de la population est plus visible par ses défilés et des inscriptions sur les tramways de Strasbourg que les trois quarts de citoyens qui souhaitent le rétablissement d'une région Alsace. Minoritaire en Alsace, le président de la Région Grand Est parade davantage dans la presse régionale que le majoritaire Bierry.

Une conséquence est que la plupart des partis nationaux sont divisés en leur sein même parce que s'y affrontent de multiples intérêts, tous minoritaires eux-mêmes. Une des causes du délitement de la démocratie vient de ce qu'on ne voit plus les valeurs et opinions des « gens

ordinaires », moquées ou ringardisées, mais l'affichage agressif ou racoleur d'idées minoritaires dans une politique du spectacle, des images et des émotions.

Faut-il alors s'étonner que la « majorité silencieuse » se réfugie dans des mouvements ou partis protestataires, un peu rapidement qualifiés d'extrémistes, de populistes ou d'antisystème ? Ces partis sont insensibles aux critiques et condamnations, qui les font même progresser car leurs militants y trouvent la confirmation de leurs détestations. Seule une offre politique alternative et audible par les citoyens pourra les détourner d'orientations jugées toxiques, dont le succès démontre l'incapacité des partis politiques de sortir de leurs errements.

On pourra débattre sans fin des mécanismes qui caractérisent un pouvoir démocratique, l'essentiel n'est pas là. Les mêmes institutions (élections, référendum, assemblées délibérantes, cours constitutionnelle ...) existent aussi dans des régimes autoritaires et ont parfois servi à les établir. L'histoire enseigne que la démocratie s'est développée lorsque le peuple est devenu démocrate ce qui s'est souvent manifesté par une révolte pour chasser un gouvernement qui ne lui convenait plus²⁵.

En définitive, la démocratie se définit comme le système politique qui comporte des institutions et procédures qui permettent aux citoyens d'agir librement sur les détenteurs du pouvoir public pour leur soumettre des attentes et pour contrôler leurs actes. C'est, plus largement, une organisation sociale, une culture collective et des institutions politiques qui assurent la cohabitation harmonieuse de personnes, de croyances et d'intérêts multiples et divers, voire antagonistes. RH

²⁵ L'article 2 de la Déclaration des Droits de 1789 range « la résistance à l'oppression » dans les droits naturels et imprescriptibles de l'Homme.

L'amnésie des Verts sur la question régionale.

Pierre Kretz, écrivain et membre d'Alternatives Alsaciennes, s'Linka Elsàss

L'année 2025 est l'année de la commémoration de la Guerre des paysans. 1525 -2025 : cinq cents ans, un demi-millénaire. Ouvrages scientifiques ou romancés, films, rencontres, débats font revivre cet évènement ancré dans la mémoire collective alsacienne (en particulier en raison de la présence des ossuaires), et nous rappellent que cette révolution était la plus importante révolution en occident avant la Révolution française de 1789.

Ceux de ma génération se souviennent qu'il y a cinquante ans, en 1975, à Boesenbiesen dans le Ried, à l'initiative d'Armand Peter, s'était déroulée une fête populaire commémorant le 450^{ème} anniversaire de cette guerre. Cette fête au mitan des années 1970 était aussi celle du renouveau de la culture alsacienne, dans la foulée de mai 1968 ; la fête d'une génération qui souhaitait se réapproprier sa langue maternelle, l'alsacien, interroger l'histoire de la région et revendiquer un avenir pour l'Alsace engrainé dans son passé. On assiste alors à une véritable explosion culturelle : poésie, chanson, théâtre, festivals etc...

Ces manifestations se déroulaient en lien direct avec des luttes sociales (comme l'occupation par les ouvriers du Musée Schlumpf) et surtout avec le jeune mouvement écologique : Fessenheim, Marckolsheim, Wyhl en Allemagne, Kaiseraugst en Suisse. Ces convergences internationales des luttes dans le bassin rhénan avaient une dimension symbolique très forte trente ans après la fin de la dernière guerre mondiale. Alsaciens et Badois parlaient (encore !) la même langue, on pouvait rêver alors que le nationalisme était une maladie européenne tombée définitivement dans les oubliettes de l'Histoire.

Ces mouvements culturels, sociaux et écologiques partaient de la base, à une époque où l'autogestion était un marqueur idéologique déterminant à gauche. C'était l'époque de Lip et du Larzac.

C'est dans ce contexte qu'est née l'écologie politique alsacienne qui a joué, on le sait, un rôle fondateur dans la naissance de l'écologie politique en France.

Or les Verts alsaciens de 2025 l'ont totalement oublié. Ils sont devenus les rouages d'un parti jacobin comme un autre. Ils se disent officiellement fédéralistes, mais restent silencieux quand, sondage après sondage il apparaît que l'immense majorité des Alsaciens se prononce pour la recréation d'une Région Alsace au cœur du bassin rhénan et de l'Europe. Cette volonté collective est d'ailleurs en phase avec la position de tous les géographes de renom.

Lors des élections du Conseil Régional du Grand Est, on a vite compris que le grand débat qui anime EELV en Alsace, c'est de savoir qui sera en position éligible sur la liste grandestienne. Sans parler de la prise de position de la maire écologiste de Strasbourg qui a fait tomber de leur chaise nombre de démocrates et de régionalistes alsaciens : Jeanne Barseghian trouve que le Grand Est, c'est très bien ! Une majorité d'habitants de la région souhaitent que la ville dont elle est maire redevienne capitale régionale ? La maire de Strasbourg trouve que cela ne présenterait aucun intérêt !

Les Verts ont tenu leurs journées d'été 2025 à Strasbourg. Journées que j'ai trouvé très vivantes très riches en débats. Avec mon camarade Bernard Heyberger de *Alternatives Alsaciennes s'linka Elsàss* nous avons été invités à participer à un débat sur la question

régionale. Dans la salle, une bonne cinquantaine de militants d'EELV basques, bretons, occitans découvrant à quel point la dilution de l'Alsace dans la Région Grand Est était une aberration, partageant manifestement notre engagement pour une recréation d'une Région Alsace de plein exercice.

À la tribune, une élue EELV à la CEA et une autre à la Région Grand-Est. Celles-ci, victimes de l'amnésie des Verts sur leur propre histoire, ont révélé leur absence de réflexion sur la question régionale. Quand j'ai dit incidemment que le matraquage publicitaire du Grand Est pour faire avaler la pilule avait quelque chose d'indécent, j'ai eu comme réponse de la part de l'élue régionale que « la CEA fait pareil ». Quant à l'élue de la CEA, son argument massue était : le président de cette collectivité utilise la « sortie du Grand Est » comme « écran de fumée » pour cacher le fond de sa politique, une politique de droite. Mais qu'est ce qui l'empêche de dire simplement : « Nous condamnons la ligne politique de la CEA car elle est de droite. Par contre nous sommes favorables à une sortie de l'Alsace du Grand Est. » Langue de bois quand tu nous tiens...

Je laisse chacun tirer les conclusions de cette absence dramatique de vision de la question régionale de la part d'un parti qui a oublié son histoire. C'est Max Weber je crois qui faisait le distingo entre vivre pour la politique et vivre de la politique ? PK

Comment l'Assemblée nationale peut relever le défi démocratique d'une représentation plurielle ?

Hubert Ott, député

En introduction de mon intervention, je tiens à souligner qu'en ce qui concerne le Grand Est, il est crucial de ne pas abandonner la lutte en Alsace pour en sortir. Il est essentiel de garder à l'esprit que certains enjeux nécessitent un engagement sur le long terme. Il est peut-être nécessaire de démontrer de manière plus rigoureuse à nos concitoyens que les difficultés qu'ils rencontrent sont intrinsèquement liées à la configuration institutionnelle actuelle, marquée par un décalage entre la première collectivité, la CEA, et la seconde, le Grand Est, qui peut être perçue comme une forme de nouveau centralisme, intermédiaire entre le local et Paris. Les exemples illustrant cette situation sont multiples.

Pour ma part, j'en identifie plusieurs. Prenons, par exemple, la ligne ferroviaire reliant Guebwiller à Bollwiller, qui est complètement bloquée depuis la création du Grand Est. Il est évident que, pour rendre la vallée du Florival attrayante pour les jeunes de 25 à 40 ans désireux de s'y établir, il est impératif de faciliter les transports en commun et l'intermodalité. En tant que parent d'enfants approchant de la trentaine, je constate que l'usage de la voiture n'est plus une priorité ; elle est subie, car il devient nécessaire de s'y résoudre pour relier son domicile, son lieu de travail et d'autres activités.

De plus, la fermeture du lycée professionnel Charles-de-Gaulle à Pulversheim, décidée par le Grand Est, est inacceptable pour une collectivité de proximité. Cet établissement était le seul à offrir une filière d'électriciens bilingues, ainsi qu'une formation en sécurité et en chaudronnerie, des compétences essentielles pour revitaliser la production française, notamment dans la région rhénane. C'était un outil parfaitement adapté, ancré dans une histoire significative. Un orateur précédent a évoqué l'importance de l'histoire, et je crois fermement que, si nous négligeons notre passé, nous risquons de perdre de vue la direction à donner à nos projets pour aujourd'hui et pour demain.

Je souhaite évoquer un dernier exemple. La restauration des 24 kilomètres du canal du Rhône au Rhin, qui s'étend entre Friesenheim et Artzenheim, nécessitera un investissement proche de 48 millions d'euros, ce qui équivaut à environ 2 millions d'euros par kilomètre. Mais pour qui et dans quel but ? Je ne vais pas aborder ici la question écologique, car il est manifeste qu'un écosystème s'est établi le long des rives de ce vieux canal, et que la perte d'eau de cette infrastructure, qui accuse un certain vieillissement, ne peut être considérée comme négligeable. En réalité, cette initiative vise à recharger la nappe phréatique dans une région de la plaine d'Alsace qui souffre d'un manque d'eau. Je vous encourage à vous pencher sur ce dossier, car il illustre parfaitement ce que des territoires éloignés peuvent offrir à ceux qui doivent d'abord engager une réflexion sur leur aménagement. C'est là toute la question.

En ce qui concerne l'avancement du projet de rétablissement d'une région Alsace, nous sommes neuf parlementaires à avoir récemment cosigné une nouvelle proposition de loi qui adopte une approche innovante : nous pourrions, par une décision au niveau central, permettre aux anciennes régions, à condition que les départements qui les composent fusionnent pour former une collectivité, comme cela a été réalisé en Alsace avec la Collectivité européenne d'Alsace (CEA), de devenir des territoires d'expérimentation. Cela viserait à simplifier le millefeuille administratif, en regroupant les compétences régionales et départementales. Cette

proposition est actuellement sur la table et nous observerons son évolution. Il est important de noter que la situation est complexe, mais je reste convaincu qu'elle n'est pas insurmontable.

Je souhaite maintenant aborder le sujet du jour, qui est d'une pertinence indéniable. Il est important de souligner que l'Assemblée nationale actuelle se distingue par sa légitimité, l'une des plus marquantes de notre histoire récente. La dissolution de 2024 a suscité un engouement sans précédent, avec une participation avoisinant les 70 % dans les différentes circonscriptions, un chiffre que nous n'avions pas observé depuis plus de quarante ans. Cette mobilisation a permis d'offrir au pays une représentation politique riche et variée. Cependant, le véritable enjeu réside dans l'inaction des chefs de parti et de leurs formations respectives, qui semblent peu enclins à collaborer.

Cette situation engendre des frustrations au sein de la population. De plus, le positionnement du président de la République complique encore davantage les choses. Je ne m'étendrai pas sur une critique exhaustive de sa gestion, chacun ayant son propre avis à ce sujet. Néanmoins, il est clair que le président reste sur sa ligne, tandis que l'Assemblée nationale, bien que fragmentée, reflète la diversité des opinions des Français, circonscription par circonscription. Prenons l'exemple de l'Alsace, où nous comptons quinze députés, dont un non-inscrit, un représentant des LR, un du RN, et trois élus de gauche à Strasbourg, le reste étant constitué par le Bloc central.

La pérennité de cette configuration est incertaine. Il n'est pas scandaleux d'observer une pluralité de tendances politiques issues de cette région. À l'échelle nationale, toutes les forces politiques sont représentées à l'Assemblée, mais un blocage persiste. Il est difficile de désigner des coupables, car cela semble être une caractéristique de la culture politique française : on cherche des responsables sans agir. Il serait donc plus constructif de réfléchir aux principes qui devraient orienter la recherche d'un compromis. HO

La question du libéralisme

Richard Schalck, conseiller municipal de Colmar délégué au bilinguisme

Je commencerai mon exposé par donner mon ressenti sur le livre de Pierre Klein. Il m'avait dit au téléphone : « Parle-nous de ton ressenti. » Je suis médecin à la retraite et conseiller municipal à Colmar, avec une délégation pour la promotion de la culture régionale et concernant ma première réaction sur son très beau livre « La République à l'époque de la démocratie », ma première réaction a été une frustration très importante. Pourquoi ? Parce que je suis né à Strasbourg et que, quand j'étais enfant, j'allais régulièrement en Allemagne.

Mais c'est vrai qu'en traversant simplement le Rhin, on découvre d'emblée un autre monde politique, l'Allemagne avec ses Länder, la Suisse avec ses cantons, avec ce fort sentiment que le pouvoir y est partagé, décentralisé et adapté aux réalités locales. Et on se dit alors : pourquoi pas en Alsace ? Comment se fait-il que nous soyons finalement dans un système si centralisé, alors que nous avons déjà connu un type d'organisation complètement décentralisée ? Je ne remonterai pas jusqu'au Saint-Empire, mais je rappelle qu'historiquement, en 1911, nous étions un Reichsland à part entière.

Ça n'a pas duré longtemps, mais c'était le Reichsland d'Alsace-Lorraine. C'est un peu ancré dans nos gènes, c'est ce que je veux dire. Cette frustration vient de là : nous sommes à proximité de l'Allemagne et de la Suisse, mais nous sommes obligés de subir un système ultra-centralisé où tout vient de Paris, et où nous n'avons finalement rien à dire ou pas grand-chose. D'autant plus que notre système étatiste, qui pouvait être efficace à une époque, ne l'est plus du tout, y compris sur le plan économique.

Il y a cette proximité, mais aussi quelque chose d'ontologique dans notre ADN. L'Alsace, c'est notre pays, c'est notre Heimat. Ma langue maternelle est le dialecte alsacien. C'est une langue alémanique, au cœur de l'espace rhénan. Je pense que nous sommes d'abord des Rhénans, des Français du Rhin supérieur. Cet espace est absolument extraordinaire. C'est un espace transfrontalier centré sur le Rhin supérieur.

Le Rhin est un axe logistique industriel très important. Cet espace rhénan est également bilingue et biculturel, et marqué par la tolérance religieuse. J'ai d'ailleurs été frappé récemment par une interview de Friedrich Merz, le président du parti conservateur allemand. Le journaliste qui l'interviewait lui a posé la question suivante : « Quelles sont vos valeurs ? » Il a répondu : « Mes valeurs sont des valeurs chrétiennes. » Il représente la CDU, l'Union démocrate-chrétienne. Il en est le président. J'étais surpris, car l'interview était diffusée sur une chaîne française. Il a répondu : « Moi, mes valeurs sont chrétiennes. »

On imagine mal, aujourd'hui, un élu en France parler de sa religion. Je trouve cela un peu dommage. Récemment, d'ailleurs, j'étais à un colloque sur le bilinguisme dans l'espace rhénan, où un professeur de Tübingen a fait le point sur la situation linguistique à travers ses recherches universitaires. Il a montré que, dans le Bade-Wurtemberg, il y avait une baisse significative du dialecte local, *das Badische*, un dialecte alémanique mais rattaché au Hochdeutsch, l'allemand standard. En Alsace, il a fait la même étude, ce que nous disions dans notre langage courant. Notre dialecte alémanique n'est plus rattaché à l'allemand mais au français !

Autrement dit, les gens introduisent de plus en plus de mots français dans le dialecte. Et du coup, alors que le Rhin n'a jamais été une frontière linguistique, historiquement parlant, il l'est devenu. D'un côté, c'est une langue latine et, de l'autre, une langue germanique. Cette question linguistique me paraissait très intéressante à souligner.

Puis, à la lecture du livre de Pierre, j'ai eu cette deuxième réflexion : celle de la bureaucratie envahissante. En tant que médecin, je me permets de vous faire part de deux expériences que j'ai vécues, car j'ai fait toute ma carrière dans un hôpital, l'hôpital Pasteur de Colmar.

Intéressons-nous à la direction administrative. Dans les années 90, il y avait un directeur, trois ou quatre directeurs-adjoints, ainsi qu'une organisation médicale par service avec des chefs de service. C'était très clair. Aujourd'hui, en 2025, il y a un directeur général épaulé par un directoire composé de nombreuses personnes. Il y a entre six et dix directeurs en raison de fonctions administratives supplémentaires : les affaires médicales, la qualité, la communication, etc.

Ainsi, en l'espace d'une trentaine d'années, le fameux millefeuille a été à l'œuvre y compris dans l'organisation du système de santé. Au plan médical, des pôles d'activités ont été rajoutés. Il y a donc des services, mais aussi des pôles. Un pôle s'occupe de plusieurs services. Les médecins ont perdu pas mal de leur pouvoir médical dans ce cadre-là. À l'époque, dans les années 90 dont je parlais, le médecin avait une autorité certaine, mais aujourd'hui, il n'en a presque plus. C'est l'administration qui s'occupe de tout.

L'autre expérience est celle de l'ARS du Grand Est. Rappelons que l'Agence régionale de santé pilote la politique de santé au niveau régional. Elle concerne l'ensemble des établissements de santé et du secteur médico-social, en particulier les EHPAD, avec une coordination territoriale, des conseils territoriaux de santé, un conseil de surveillance et une conférence régionale de la santé.

L'ARS du Grand Est, qui siège à Nancy, c'est bien sûr un directeur mais aussi pas moins de 800 salariés qui y travaillent. Et malgré tout, il y a quand même une délégation départementale par département (10 délégations pour 10 départements). On retrouve donc de nouveau cette organisation bureaucratique en millefeuille.

Moi-même, j'ai été référent à l'ARS de Strasbourg, quand l'Alsace était encore une région à part entière. Dans ma spécialité, en tant que médecin anesthésiste, spécialisé dans la prise en charge de douleurs chroniques, nous avions des réunions régulières. Avec les médecins de santé publique, que nous connaissions très bien, nous avions des projets, organisant par exemple des consultations de la douleur là où c'était nécessaire.

Ça allait du nord au sud, comme on dit, de Wissembourg jusqu'à Altkirch. Lorsque le Grand Est a été créé, tout cela a été balayé. Il n'y avait plus de réunions physiques, mais des visioconférences. La proximité territoriale a donc pris fin. De plus, l'ARS a été critiquée pour sa gestion de la pandémie du Covid, marquée par une certaine inertie.

Heureusement, des médecins sont intervenus directement. Il était en effet possible de téléphoner à un médecin d'un autre hôpital pour lui demander s'il avait de la place en réanimation, afin de permettre le transfert d'un patient. Il faut également remercier un certain nombre d'élus politiques, notamment Brigitte Klinkert, qui a beaucoup œuvré pour permettre le transfert de certains patients, notamment en Allemagne, grâce à ses contacts politiques. Ce

n'était pas l'ARS qui avait organisé tout cela. Ce furent des gens sur place, des locaux, des médecins ou des politiques. Je tenais à apporter ce témoignage personnel.

Mais je tiens aussi à parler de démocratie libérale et c'est ma troisième réflexion. En matière d'organisation politique, il y a un concept qui est sans doute tabou en France : la démocratie libérale. J'en parle car j'ai moi-même été membre de Démocratie libérale, un parti politique créé par Alain Madelin en 1997. En France, nous avons connu des personnalités importantes dans le domaine du libéralisme.

On peut bien sûr citer Alexis de Tocqueville. Tocqueville était un député qui avait passé quelques mois aux États-Unis en 1831. De retour en France, il a écrit son célèbre ouvrage « De la démocratie en Amérique », dans lequel il opposait déjà la démocratie jacobine, caractérisée par un État tout-puissant, à la démocratie libérale, dans laquelle le pouvoir est encadré et les individus respectés.

Plus récemment, Alain Madelin avait repris les idées de Tocqueville. Son parti était évidemment absolument incompatible avec l'esprit jacobin qui règne toujours en France et il a d'ailleurs été rapidement dissous en 2002. Alain Madelin a été député et député européen. Il a été ministre sous Balladur. Il a également été ministre de l'Économie et des Finances sous Chirac, en 1995, mais seulement pendant trois mois. Il n'a donc pas tenu très longtemps.

Pourquoi une démocratie libérale ? La démocratie libérale repose sur deux principes : le libéralisme économique et le principe de subsidiarité. Le libéralisme économique, on connaît bien. C'est bien sûr l'économie de marché, le libre-échange, la liberté d'entreprendre, etc.

Le deuxième principe est celui de la subsidiarité. Ce principe est fondamental en politique. Lorsqu'une action publique est nécessaire, la responsabilité doit revenir à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par l'action. Cela fait une différence énorme en matière de gouvernance et d'organisation des pouvoirs qui caractérisent la France. Nous avons toujours des préfets qui sont aux manettes, qui ne sont pas élus et qui reçoivent leurs ordres directement de Paris.

Revenons un instant à Alain Madelin qui dans une interview, c'était dans l'Express en 2022, déclarait : « Notre État se mêle d'un tas de choses qui ne relèvent pas de ses fonctions, et que d'autres pourraient sans doute assurer mieux que lui. Dans le même temps, il exerce de plus en plus mal ses vrais métiers. » Le remède, selon lui, serait de décentraliser des blocs de compétences au niveau régional et local, et de responsabiliser les électeurs par le biais d'impôts spécifiques. Le fil conducteur est donc la subsidiarité.

Il parle en particulier de subsidiarité horizontale. Il s'agit de laisser aux plus petites collectivités le choix des compétences dont elles souhaitent s'occuper. Une approche qui rejoint le principe de subsidiarité ascendante : plutôt que de laisser piloter la décentralisation par le haut, ce sont aux communes, aux départements et aux régions eux-mêmes d'organiser la décentralisation, de choisir leurs compétences et de lever l'impôt directement pour les exercer. Évidemment, nous sommes, en France, très éloignés de ce système.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la démocratie libérale. C'est un concept politique intéressant en raison de ce principe de subsidiarité, inexistant en France, car tous les partis sont nationaux, voire nationalistes, et le régionalisme est quasiment tabou. Cela pourrait pourtant entraîner de nombreux changements dans la façon de faire de la politique en France.

Je voudrais juste conclure mon propos par quelques mots sur la ville de Colmar. Nous avons une petite expérience en matière de culture régionale. Nous avons, notamment, une classe de maternelle qui pratique l'immersion en langue régionale, en réalité 37,5 % en standard allemand, 37,5 % en allemand dialectal d'Alsace et 25 % en français. Cette classe a été ouverte par l'Éducation nationale. Actuellement, il n'y a que quatre classes en Alsace qui pratiquent ce format. A Colmar, nous avons aussi des classes paritaires français-allemand, qui dans toute l'Alsace, profitent à 17 % des écoliers (seulement).

Il existe aussi en Alsace, comme vous le savez, des écoles associatives, ABCM en l'occurrence, qui pratiquent un enseignement bilingue. Mais à Colmar, nous n'en disposons pas. La pédagogie d'ABCM permet l'acquisition par les élèves d'une équivalence de compétence en langue française et allemande à l'issue du CM 2 et de plus une bonne familiarisation au dialecte. ABCM, c'est douze écoles et 1200 enfants, autant dire que ce système insuffisamment soutenu par les collectivités ne compense pas la stagnation, voire la régression du système paritaire de l'Éducation nationale. Comparée au Pays basque, l'Alsace pourrait faire beaucoup mieux.

À Colmar, nous avons également mis en place des plaques de rues bilingues. Au centre-ville, nous avons opté pour des plaques bilingues français-allemand. Ce qui a déclenché une polémique. Comment, de l'allemand ?

Par exemple, la place de la cathédrale s'appelle aussi *Münsterplatz*, c'est sa traduction en standard allemand. Pour apaiser la situation, nous avons aussi et bien sûr, utilisé le dialecte. Eh oui, ça reste compliqué, l'Alsace. Les gens s'appellent Schmitt, Schneider, Baumann ..., mais l'allemand ne serait pas aussi leur langue.

Monsieur le député OTT qui vient de parler avant moi a insisté sur la nécessité de la sortie de l'Alsace du Grand Est. Je partage ce point de vue, car l'Alsace est rhénane et non grandestienne. Il en va de son identité. RS

Démocratie et territoires : vers plus de décentralisation et de participation

Jean-Alain Héraud, professeur émérite à l'Université de Strasbourg et président de l'Association de Prospective Rhénane



Souhaitons-nous vraiment la démocratie ? Laquelle et pourquoi ? Comment cette thématique se décline-t-elle dans les territoires ? Est-ce que la décentralisation et la participation citoyenne peuvent contribuer à la robustesse de la démocratie ? C'est à ces questions que la présente Note tente de répondre en définissant d'abord le concept de démocratie pour mettre en évidence ses formes multiples d'application, puis en évoquant les dangers qui la menacent mais aussi les raisons d'espérer.

1. Les définitions de base et les grands types de démocratie

La première mention du mot en français date de 1361 précise le Petit Robert²⁷. Avec la Renaissance et l'essor de l'humanisme, l'engouement pour la littérature antique va permettre de redécouvrir ce concept mais aussi de lui donner progressivement un autre contenu, avec une sorte d'apogée au 18^{ème} siècle. Comme chacun sait, l'étymologie est grecque et dérive du mot « *demos* », le peuple. C'est un mode de gouvernement par le peuple lui-même. Mais tout dépend de ce qu'on appelle le peuple et des modalités précises de mise en œuvre de l'expression de la volonté du peuple. Le peuple s'exprime-t-il directement (*démocratie directe*) ? ou à travers des représentants (*démocratie représentative*) et si oui comment sont-ils désignés ? d'autres formes complémentaires de gouvernance sont-elles envisageables comme la *démocratie participative* ? Voici quelques questions importantes qui se posent théoriquement mais aussi très concrètement de nos jours. Encore faut-il préciser l'acception précise du terme « *démocratie* » ou du qualificatif « *démocratique* ».

- La démocratie peut désigner une *doctrine politique* d'après laquelle la souveraineté appartient à l'ensemble des citoyens. Cette définition philosophique reste la grande référence, mais elle soulève de multiples questions car entre la philosophie du droit et les applications institutionnelles il y a de la marge...
- Elle peut aussi désigner l'*organisation politique* précise dans laquelle les citoyens exercent cette souveraineté. L'organisation type est la *république*. Mais est-ce la seule qui peut être revendiquée ? Non car il existe par exemple de nombreuses monarchies constitutionnelles en Europe qui sont au moins aussi « *démocratiques* » que la République française selon de multiples critères. Il est donc important de savoir préciser ces critères.

On peut en tout cas considérer des Etats *pourvus d'institutions démocratiques* comme un parlement, une constitution assurant la séparation des pouvoirs, un système équitable d'élections, etc. Mais il y a de très nombreux critères possibles pour l'évaluation du caractère

²⁶ © Martin Vonka, Dreamstine.com.

²⁷ Paul Robert, *Le Petit Robert, Dictionnaire*, Paris : SNI, 1973 p.439.

plus ou moins démocratique d'un système national²⁸. Pour certains, l'idéal démocratique est une république « libérale ». Encore faut-il définir ce mot qui renvoie à la notion de *liberté* – la liberté pour qui et pour quoi faire ? Pour d'autres, la démocratie est surtout « sociale », ce qui renvoie à une notion d'*égalité*. La République française rajoute une exigence de *fraternité*, mais est-ce universel et toujours d'actualité ? De nos jours on parle plus d'inclusion que de fraternité.

Trois débats fondamentaux peuvent d'ores et déjà être présentés : les relations entre démocratie et liberté ; la décentralisation de la gouvernance comme garant démocratique ; et la question de l'égalité.

Liberté et libéralisme. Les multiples propriétés de la démocratie sont parfois contradictoires entre elles et les termes sont ambigus. Ainsi, la liberté de chacun étant limitée par celle des autres, on peut discuter à l'infini du contenu et des limites du « libéralisme » - et c'est précisément un sujet de débat très exacerbé de nos jours. Le mot lui-même peut avoir des sens très différents selon les cultures nationales. Par exemple, entre la France et les Etats-Unis. De ce côté-ci de l'Atlantique la connotation de « libéral » est celle de la liberté d'entreprendre sans contrainte, et ce principe est considéré avec plus de méfiance par les démocrates de gauche qui se veulent « progressistes » que par la droite républicaine. En Amérique, le libéralisme évoque beaucoup plus la liberté des mœurs, une vision progressiste de la société revendiquée par le parti « démocrate », mais honnie par une part croissante des « républicains ».

Centralisme ou fédéralisme. L'organisation plus ou moins centraliste de la république est un vrai sujet dans un pays comme la France où s'opposent depuis la Révolution les traditions *jacobine* et *girondine*. Le jacobinisme qui a prévalu se méfie des corps intermédiaires comme les corporations, les syndicats, mais aussi les collectivités territoriales, en estimant que ce sont des obstacles à l'expression libre de la volonté individuelle des citoyens. La tradition fédéraliste, au contraire, souhaite que la gouvernance s'organise territorialement en entités assez autonomes, qu'une architecture multi-niveaux et multi-acteurs module l'expression de la volonté des citoyens, que le parlement soit un vrai lieu de débat et de compromis entre acteurs collectifs et non la chambre d'enregistrement du chef du parti majoritaire qui serait l'arbitre tout puissant de la république une fois élu par une majorité d'individus.

Il y a des rapports évidents entre fédéralisme et régionalisme. Comme le rappelle Pierre Klein dans son dernier livre²⁹, les systèmes nationaux non centralistes présentent beaucoup de caractéristiques *intrinsèquement démocratiques* en appliquant un principe de *subsidiarité* qui modère la verticalité du pouvoir. En articulant des niveaux de gouvernance centraux avec des niveaux proches du terrain, les systèmes fédéraux renforcent la démocratie en permettant aux citoyens de participer plus activement aux décisions les concernant. Cette proximité des responsabilités qu'assure la subsidiarité aboutit à une gouvernance plus en phase avec les problématiques régionales.

Mais la doctrine fédéraliste ne se limite pas au régionalisme. Les pères du fédéralisme du 20^{ème} siècle envisageaient aussi des applications au monde économique. Le *fédéralisme intégral* traite d'un modèle d'organisation qui, à la différence du fédéralisme hamiltonien à

²⁸ Andreas Busch, „Demokratien unter Druck?“, *Aus Politik und Zeitgeschichte (APuZ)*, 28 Juni 2025, p. 18-24. Berlin: Das Parlament (www.bpb.de/apuz)

²⁹ Pierre Klein, *La république à l'épreuve de la démocratie. Démocratiser la république, moderniser la démocratie*, ICA, Bernardswiller : I.D. L'Édition.

l'américaine, ne se centre pas sur les seules institutions³⁰. Issu du socialisme libertaire, mais inspiré par la pensée *personnaliste* et se considérant comme « ni de droite ni de gauche », le fédéralisme intégral appelle de ses vœux une démocratie la plus proche possible des individus - aussi bien au sein de la nation que par exemple dans l'entreprise.

Cette doctrine a inspiré en France le courant de la « participation » des salariés à la gestion et aux fruits de l'entreprise, projet porté par Charles de Gaulle dès la fin des années 1950 - ce qui fait dire à certains commentateurs que le Général était un faux jacobin. Alexandre Marc introduit un ouvrage fondamental sur la révolution fédéraliste³¹ par cette phrase : « *Le fédéralisme seul apporte une réponse totale - mais non totalitaire - au défi historique que constitue la crise globale de notre civilisation* ». Ce fédéralisme intégral se réfère à la pensée de précurseurs philosophes et politistes comme Proudhon, Tocqueville et Kierkegaard.

Egalité et démocraties populaires. Le mot « démocratique » en arrive à être parfois totalement dévoyé. Un certain nombre de « républiques démocratiques » cachent sous ce terme de vulgaires dictatures. Mais n'arrive-t-on pas à de la dictature juste en poussant au maximum l'une des caractéristiques de la démocratie ? La volonté d'assurer une égalité totale ne va-t-elle pas à l'encontre des libertés ? Karl Marx, qui cherche à réformer au 19^{ème} siècle un capitalisme très inégalitaire et de ce point de vue peu démocratique, évoque une « dictature du prolétariat » comme solution au moins provisoire – tant que les classes sociales n'ont pas disparu.

C'est un des points développés dans le *Manifeste du parti communiste*, coécrit avec Friederich Engels. Certes à aucun moment ces théoriciens du 19^{ème} siècle n'envisagent les dérives possibles qui se sont manifestées en Russie au 20^{ème} siècle – on n'imaginait d'ailleurs même pas que la Russie puisse être le pays leader de la révolution communiste et on anticipait que ce soit l'Angleterre -, mais la dictature du prolétariat ne risquait-elle pas d'être un jour confisquée par un dictateur tout court comme Staline, qui a créé une *nomenklatura* bien peu démocratique et est allé jusqu'à mettre des réseaux maffieux au service de son projet totalitaire pour mieux contrôler la population ?

Sans aller jusqu'à considérer de tels extrêmes, la question centrale de ce débat est de savoir si un principe aussi central pour la démocratie que l'égalité ne vient pas en contradiction avec la liberté, autre principe fondamental. De plus ce concept est aussi flou que celui de liberté. Par exemple, et pour revenir que des questions de prise en compte des différences territoriales, imposer le même salaire minimum ou les mêmes prestations sociales, les mêmes normes environnementales ou de sécurité, etc., aux habitants de la Région parisienne et à ceux du rural profond peut aboutir à l'inverse de l'effet recherché qui est la convergence des niveaux et conditions de vie. Le fédéralisme est une des manières de gérer le problème de l'égalité en tenant compte de la diversité des situations.

Toutes ces questions ne sont pas nouvelles, même si les modalités changent. C'est dès l'époque antique - où le concept est créé - qu'apparaissent des débats sur la nature et l'efficacité de la démocratie. Il est inspirant de faire un retour en arrière dans l'Histoire pour mieux comprendre les enjeux de la démocratie.

³⁰ Aux Etats-Unis, Alexander Hamilton a défendu un fédéralisme institutionnel respectant le pluralisme des Etats membres – dont le Sénat en est l'incarnation - contre le courant républicain plus centraliste, dit « unitaire » - dont la Chambre des représentants, avec sa présentation proportionnelle de la population, est l'expression institutionnelle actuelle.

³¹ Alexandre Marc, « De la révolte à la révolution », introduction de l'ouvrage *La révolution fédéraliste*, Paris : Presse d'Europe, 1969.

2. Le débat sur la démocratie : un sujet déjà très ancien

Les premières expérimentations de la démocratie à une époque historique³² ont eu lieu dans des cités grecques du 5^{ème} siècle avant notre ère (des Etats de quelques milliers ou au maximum 20 000 pour Athènes, où la démocratie directe est possible). Les grands penseurs du 4^{ème} siècle comme Platon et Aristote peuvent comparer historiquement les vertus respectives des modes de gouvernement de la Cité (*polis*) grecque après en avoir fait une typologie. Ils considèrent qu'il existe cinq à six formes possibles de gouvernement, la démocratie directe étant l'une d'entre elles.

Le point essentiel est que dans une démocratie le pauvre comme le riche ont le même pouvoir de décision. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ces auteurs qui ont été les premiers à définir et analyser la démocratie sont loin d'en être des fanatiques. Dans l'article « Democracy » de *l'Encyclopédie britannique*³³ il est rappelé qu'Aristote n'est guère enthousiaste à l'idée de revenir à une organisation démocratique à Athènes, et que Platon déjà constatait (dans *La République*) que la démocratie est un régime de facto presque aussi corrompu que la « tyrannie ». Pour ces auteurs un despote éclairé est clairement la meilleure des solutions. La démocratie de cette époque ne ressemblait pas non plus à ce que nous connaissons, mais en l'étudiant on retrouve des thématiques intéressantes pour notre temps.

Ces questions sont bien résumées par un spécialiste, Pierre Pellegrin³⁴. Tout d'abord, beaucoup d'habitants des cités grecques ne sont pas citoyens : les femmes, les esclaves, les étrangers (*métèques*, responsables du commerce). La petite taille des collectivités évite d'avoir recours à une élection et l'ensemble des individus mâles ayant la citoyenneté peut participer aux débats. Ceux-ci sont tranchés par un vote où chacun possède une voix. On pourrait croire qu'Aristote salue cette caractéristique démocratique, mais ce n'est pas le cas, car il redoute les effets de ce qu'on appelle de nos jours le populisme car une majorité formée de citoyens ordinaires peut imposer ses vues éventuellement à l'encontre de l'opinion de l'élite (forcément minoritaire) formée des personnes les plus riches et cultivées, lesquelles sont considérées comme plus « vertueuses » car elles peuvent plus facilement se consacrer aux enjeux collectifs de la Cité.

Aristote considère en effet que la démocratie fonctionne mal dans la mesure où les citoyens ordinaires mettent leurs intérêts personnels au-dessus du bien de la Cité. Le régime politique idéal est celui qui arrive à éduquer le citoyen en diffusant la vertu supposée des élites. Pour cela les régimes corrects sont la royauté si le roi est vertueux et l'aristocratie formée des meilleurs citoyens. Les régimes dégradés que sont l'oligarchie (où quelques personnes s'accaparent le pouvoir et les richesses), la démocratie (forcément populiste) et la tyrannie sont, malheureusement aux yeux du philosophe, plus fréquents. Cependant un aspect positif de la politique - particulièrement au sein d'une démocratie - est que la délibération en commun hisse le citoyen à un niveau de compétence qu'il ne pourrait pas atteindre seul. Il y a là une dimension pédagogique de la politique. C'est un point très intéressant, car on voit ici une sorte de renversement de la problématique : pour Aristote, la démocratie n'est pas un système où la masse des citoyens trouve une occasion idéale d'exprimer son avis pour le plus grand bien de la Cité, mais plutôt un mode de gouvernement de la Cité qui a l'avantage

³² C'est-à-dire *documentée*, car cette forme de gouvernance des sociétés humaines a peut-être existé ici ou là à des périodes préhistoriques pour lesquelles nous n'avons par définition aucune documentation écrite.

³³ *Encyclopædia Britannica* (London, 1962), vol7, p. 177-186.

³⁴ Pierre Pellegrin, « Aristote, premier penseur de la démocratie », *The conversation*, 22 juillet 2025, <https://theconversation.com/aristote-premier-penseur-de-la-democratie-261546>

d'élever l'individu un peu au-dessus de sa condition, de le rendre plus « éthique » en l'incitant à penser au bien public.

Un dernier point intéressant à souligner est la question du vote. On a vu que la petite taille des cités grecques permettait à la démocratie de fonctionner de manière directe. Mais dans le cas où il faut voter pour des représentants, Aristote indique qu'il préfère le tirage au sort à l'élection. Il y a en effet des choix à faire pour désigner les magistrats qui vont être en charge de la Cité, comme par exemple les juges, et pour ce faire Aristote ne propose pas un vote démocratique au sens moderne du terme, mais un vote censitaire ou un tirage au sort.

3. L'actualité du débat sur la démocratie pour la gouvernance des territoires

La question majeure que nous souhaitons aborder pour conclure cet article est celle de la *démocratie territoriale*. Outre le fait évident et déjà souligné que les formes démocratiques décentralisées comme celles qu'induisent les constitutions fédérales ont l'avantage de laisser de vraies libertés de manœuvre aux territoires - ce qui en général conduit à plus d'efficacité et d'adaptabilité -, il faut aussi considérer la qualité des *politiques* construites sur des procédures multi-niveaux³⁵, même si ces dernières peuvent apparaître lourdes à mettre en œuvre. Le grand avantage d'une politique ainsi négociée entre l'Etat et les territoires (dont l'exemple type en France est le Contrat de plan Etat-région) est qu'elle est a priori mieux acceptée par le citoyen qui a plus l'impression d'être écouté. On conforte ainsi la confiance et donc la démocratie. Examinons successivement les modalités de décentralisation possibles de l'organisation démocratique de l'Etat, puis leur expression en termes de politiques publiques, et enfin la perspective de mécanismes permanents d'échanges avec les citoyens et les territoires.

Décentraliser en tournant le dos à l'égalité de façade

Prendre les décisions au plus près du terrain, doit se faire selon un format prévu par des règles de subsidiarité car tout ne peut pas être décidé au niveau local. Le schéma précis de subsidiarité est au cœur de l'idée de fédéralisme. Mais, même dans un pays non fédéral, il n'est pas interdit de gérer avec un peu d'intelligence les questions de spécificité régionale. La gouvernance par négociation entre niveaux est une des solutions que la France a trouvée, mais la rigidité du principe d'uniformité territoriale des politiques publiques limite considérablement la possibilité de s'adapter au terrain.

Prenons l'exemple d'une politique de transport. Si, au nom d'une égalité de traitement purement formelle, on s'interdit d'expérimenter une taxe poids-lourds en Alsace, territoire au carrefour des flux européens de logistique, sous prétexte qu'il faudrait aussi l'appliquer à la Bretagne et que cela a moins de sens là-bas, on voit bien l'absurdité d'une politique centraliste ignorant les spécificités régionales. L'Espagne, qui n'est pas un Etat fédéral mais qui a beaucoup innové depuis un demi-siècle pour mettre au point un système de *regionalisation asymétrique*, constitue à notre avis un modèle dont on devrait s'inspirer en France. Le Pays Basque et dans une moindre mesure la Catalogne ont arraché des pouvoirs spécifiques dans certains domaines que n'ont pas - et d'ailleurs ne réclament pas - d'autres régions. Au bout du compte tout le monde s'y retrouve.

En France, malheureusement, l'idéologie égalitaire empêche très largement d'adapter les

³⁵ Voir C. Crespy, J-A. Héraud, B. Perry (2007), « Multi-level governance, regions and science in France: between competition and equality », *Regional Studies*, vol.41.8, (1069-1084).

politiques aux territoires. On retrouve l'absurdité de ce que nous appelons « l'égalité de façade » dans de très nombreux domaines. Un exemple typique est celui du salaire minimum et d'autres mesures sociales qui sont uniformes en France alors que le coût de la vie est très différent d'un territoire à l'autre. Au nom du principe d'égalité des citoyens on crée en réalité des inégalités des traitements, juste en faisant semblant d'ignorer les différences de contexte entre les territoires. On ne peut pas construire une vraie démocratie en inventant la réalité : ici en imaginant que les citoyens sont identiques et vivent dans le même contexte. Tout se passe comme si ce qui devrait être le résultat d'une politique démocratique (réduire les inégalités) était pris comme hypothèse de travail (les citoyens sont tous égaux). La politique publique est fondée sur une construction idéologique au lieu d'être fondée sur des preuves d'efficacité et de justice remontant du terrain.

Juger la démocratie à l'aune des politiques publiques

Le sujet que nous traitons ici n'est plus celui, très général, du régime politique (*polity* en anglais) mais celui des politiques (*policies*). Il y a naturellement un lien car les politiques concrètement imaginées et mises en œuvre domaine par domaine (santé, emploi, éducation, recherche, aménagement du territoire, etc.) sont forcément influencées ou contraintes par le régime démocratique précis du pays. De ce fait, on peut juger le régime par les politiques pratiquées.

Même un Etat très centralisé comme la France peut chercher à se rapprocher d'une forme démocratique plus inclusive, moins verticale, en introduisant des outils de consultation citoyenne. Cela dit, jusqu'à quel point les acteurs jouent-ils le jeu ? Parmi les exemples d'instruments de démocratie participative qui ont été introduits, on peut mentionner : les conventions citoyennes au niveau national, les budgets participatifs mis en place par certaines collectivités, les Conseils économiques et sociaux (dont les CESER au niveau régional), les Conseils de développement (Codev) auprès des grandes collectivités territoriales. Observons que ces dispositifs sont modestes dans leurs ambitions et perfectibles dans leur fonctionnement. Ils sont aussi parfois menacés.

Le bilan de la Convention nationale pour le climat lancé en 2019 est, comme on le sait, très décevant, mais c'est d'autant plus grave que ceux qui y ont cru et qui ont vu la grande majorité des recommandations non reprises par le gouvernement risquent de perdre la foi dans la possibilité d'une véritable consultation citoyenne en France. Nous considérons que c'est un mauvais coup contre la démocratie elle-même et qu'il aurait mieux valu ne rien faire que de soulever des espoirs de développement d'une dimension participative de notre régime démocratique au départ foncièrement représentatif... et qui le reste bien.

Le principal problème de presque tous les instruments de démocratie participative est que leur rôle n'est que consultatif. Mais il y a pire dans le cas des Codev des collectivités³⁶ qui sont, selon la loi en vigueur, obligatoires dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Pour la deuxième fois en quelques années un groupe influent de sénateurs s'attaque à cette loi. A nouveau, ce sera à l'Assemblée nationale de trancher si l'on maintient ou non l'obligation. On peut ici parler de « biais aristocratique » au sens d'Aristote dans l'attitude d'une majorité de sénateurs qui

³⁶ Les Codev ont été créés pour la première fois dans le cadre de la loi Voynet en 1999. Leur but est d'associer la société civile à la production des projets de territoire. Ils sont devenus obligatoires à partir de 2015. Un Codev est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. Il émet des avis sur les politiques de la collectivité.

considèrent que les élus locaux doivent représenter le peuple de leur territoire sans concurrence possible. Il s'agit d'une tentation très humaine des élus de considérer qu'ils ont le monopole de la représentation du peuple. Pourtant la démocratie devrait se fonder sur l'idée de consultation permanente.

Penser la démocratie comme un processus de recherche des bonnes politiques

Certes, la démocratie moderne est obligatoirement fondée sur le principe de représentativité via des élections, mais elle doit aussi contenir une dose significative de procédés participatifs, allant de grands rendez-vous ponctuels comme les référendums jusqu'à l'institution de systèmes de consultation continus. L'idéal démocratique ne saurait être un cadre fixé pour toujours et il est indispensable d'organiser en continu des allers-retours entre la décision publique et l'opinion des citoyens.

On peut se référer ici à la pensée du philosophe britannique John Dewey (1859-1952) qui prônait une conception de la démocratie comme une « enquête collective » (*Democracy as a shared process of inquiry*). Au départ, il s'agit d'un théoricien de l'éducation qui lie cette thématique à celle de la démocratie : l'éducation doit contribuer à socialiser les étudiants dans le sens d'une « *democratic way of life* ». Les enseignants, de leur côté doivent respecter la diversité d'être de leurs étudiants. Dans son ouvrage *The public and its problem* (Dewey, 1927) l'auteur décrit la démocratie comme un processus d'investigation et de résolution collective des problèmes, une forme de vie sociale fondée sur la communication et l'enquête partagée. En conséquence, les politiques doivent être considérées comme « des hypothèses de travail susceptibles d'ajustements constants selon les effets qu'elles produisent »³⁷.

Un processus par lequel les politiques publiques seraient en permanence testées et réécrites apporterait une solution au problème majeur qu'observent tous les chercheurs intéressés par l'évaluation des politiques (quel qu'en soit le domaine : éducatif, social, environnemental...), à savoir qu'aucune n'est totalement satisfaisante même lorsqu'elle a été conçue intelligemment et pour la bonne cause. Toutes les politiques ont forcément des retombées négatives sur des domaines connexes et parfois sont même contre-productives sur le sujet qu'elles traitent. Il n'y a pas de honte à cela car la complexité du réel est considérable, mais le système politico-administratif qui conçoit les politiques devrait être ouvert au principe qu'il faudra certainement les réviser et quelque fois les supprimer une fois expérimentées « dans la vraie vie ».

C'est là que le citoyen peut intervenir en qualité de « public » visé par la politique ou comme simple observateur. L'évaluation des politiques ne doit pas être seulement ou principalement le travail des « sachants » officiels. A une époque où l'action publique - et plus largement les institutions démocratiques - sont remises en cause, il faut multiplier les occasions de recueillir l'opinion des citoyens. En dans ce cadre les remontées d'information des territoires sont essentielles car ces derniers constituent un panel riche et varié de situations contextuelles.

4. Conclusions sur la robustesse démocratique

Nous souhaitons conclure cette réflexion sur la démocratie dans ses rapports aux citoyens et aux territoires en soulignant l'enjeu très fort que représente la décentralisation dans l'époque de crises graves et multiples que nous connaissons. Un terme actuellement très employé est

³⁷ Patrick Savidan, « Avec John Dewey, penser la démocratie comme enquête collective », *The Conversation* 2/10/2025. <https://theconversation.com/avec-john-dewey-penser-la-democratie-comme-enquete-collective-264434>

celui de *résilience*. Une question qui se pose naturellement est donc celle de la résilience des territoires face aux crises qui nous menacent - climatique, environnementale, sanitaire, sécuritaire, etc. La décentralisation et la participation citoyenne peuvent-elles ou non contribuer à cette résilience ? A l'instar du biologiste Olivier Hamant nous préférons en fait parler ici de *robustesse*, terme désignant le maintien d'un système stable malgré les fluctuations de son environnement, alors que l'idée de résilience implique une dimension d'apprentissage via la crise. Avant de considérer la résilience il faut se préoccuper de savoir si la crise ne va pas détruire le système considéré.

Le monde vivant est le champion de la robustesse mais ce n'est pas un système optimisé. Soulignons en revanche que les systèmes techniques les plus optimisés ne sont pas les plus robustes - et cette observation est sans doute valable aussi pour les institutions que sont les structures et instruments de la démocratie. Comme le vivant, la démocratie décentralisée et participative semble robuste. Elle favorise l'adéquation permanente des politiques à un contexte changeant. Techniquement, l'expérience des crises a mis en évidence l'importance du niveau local : on peut évoquer la contribution des circuits courts au développement durable ou la réindustrialisation comme stratégie de protection des systèmes nationaux. Dans les deux cas on ne recherche pas la réponse optimale aux conditions générales à un instant donné, mais une forme de robustesse dans le temps long. Il en va de même pour les stratégies d'isolement en situation de pandémie : l'isolement n'est pas une fin en soi, c'est même d'ordinaire contre-productif, mais c'est une stratégie utile en temps de crise.

La surprenante résistance de l'Ukraine à l'agression russe ne s'explique pas par un système de défense optimisé ni même un gouvernement très habile, mais par la capacité d'auto-organisation des citoyens sur le terrain. Dans le cas ukrainien il y a même une sorte de paradoxe : c'est parce que, historiquement, les citoyens se méfient du pouvoir central qu'ils ont pris eux-mêmes en charge beaucoup d'aspects de l'effort de défense. Actuellement l'armée professionnelle est fortement soutenue par ces formes d'auto-organisation citoyenne sur le champ, ce qui lui donne beaucoup d'efficacité. Il n'y a donc pas de contradiction entre moyens locaux et moyens centraux pour protéger la nation et sa démocratie naissante.

En Europe occidentale, nos sociétés anciennement démocratiques sont structurellement menacées par l'émergence de systèmes illibéraux à leurs portes et même en interne. Résister aux mirages du populisme est essentiel, pour nous et pour l'image que nous voulons projeter dans le monde. Pour que nos démocraties restent attractives elles doivent cependant s'adapter. A cette fin, nous pensons qu'il faut favoriser les procédures démocratiques associant les citoyens et les territoires. Il est possible que la démocratie décentralisée et participative soit plus complexe à mettre en œuvre et donc moins réactive dans certains cas que les démocraties centralistes, mais pour le long terme c'est un gage de robustesse. J-AH



Jean-Georges Trouillet

Le système électoral français

La démocratie défaillante



11.10.2025

Jean-Georges Trouillet, président de Unser Land



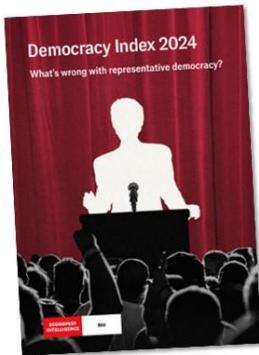
Sommaire

- Introduction
- Les modes de scrutin en France
- Les référendums
- Le calendrier électoral
- Le financement électoral
- Conclusions

Introduction



Introduction



	Democracy Index 2024							
	Overall score	Rank	Change in rank from previous year	I Electoral process and pluralism	II Functioning of government	III Political participation	IV Political culture	V Civil liberties
Full democracy								
Norway	9.81	1	0	9.64	10.00	10.00	9.41	
New Zealand	9.61	2	0	9.29	10.00	8.75	10.00	
Sweden	9.29	3	1	9.58	9.64	8.33	10.00	9.41
Iceland	9.28	4	-1	10.00	8.93	8.89	9.38	9.71
Switzerland	9.22	5	-3	9.58	9.29	8.33	10.00	9.41
Finland	9.20	6	-1	10.00	9.64	7.78	9.38	9.71
Denmark	9.28	7	-1	10.00	9.29	8.33	9.38	9.41
Ireland	9.19	8	-1	10.00	8.21	8.33	10.00	9.41
Netherlands	9.00	9	0	9.58	8.93	8.33	8.75	9.41
Luxembourg	8.88	10	1	10.00	9.29	6.67	8.75	9.71
Australia	8.85	11	3	10.00	8.57	7.22	8.75	9.71
Taiwan	8.78	12	-2	10.00	8.57	7.78	8.13	9.41
Germany	8.73	13	-1	9.58	8.21	8.33	8.13	9.41
Canada	8.69	14	-1	10.00	8.21	8.89	7.50	8.82
Uruguay	8.67	15	-1	10.00	9.29	7.78	6.88	9.41
Japan	8.48	16	0	9.58	8.93	6.67	8.13	9.12
United Kingdom	8.34	17	1	9.58	7.50	8.33	6.88	9.41
Costa Rica	8.29	18	-1	9.58	7.50	7.78	6.88	9.71
Austria	8.28	19	-1	9.58	7.50	8.89	6.88	8.53
Mauritius	8.23	20	0	9.58	7.86	6.11	8.75	8.82
Estonia	8.13	21*	6	10.00	8.57	6.67	6.88	9.53

	Democracy Index 2024							
	Overall score	Rank	Change in rank from previous year	I Electoral process and pluralism	II Functioning of government	III Political participation	IV Political culture	V Civil Liberties
Flawed democracies								
Spain	8.13	21*	-2	9.58	7.50	7.22	7.50	8.82
Czech Republic	8.08	23*	3	9.58	6.43	7.78	7.50	8.12
Portugal	8.08	23*	8	9.58	7.50	6.11	8.75	8.82
France	8.07	25	-5	10.00	8.79	7.22	7.50	8.87
Poland	7.99	26	-3	9.58	7.50	7.78	6.88	8.24
Malta	7.93	27	1	9.17	6.61	8.13	8.52	
United States of America	7.85	28	1	9.17	6.42	8.89	6.25	8.53
China	7.83	29	-4	9.58	7.86	6.67	5.63	9.41
Denmark	7.82	30	1	9.58	7.50	7.22	6.25	8.53
Israel	7.80	31	-1	9.58				
South Korea	7.75	32	-10	9.58				
Latvia	7.66	33	4	10.00				
Belgium	7.64	34	2	9.58				
Bolivia	7.63	35	-2	9.58				
Uganda	7.62	36	2	9.58				
Cabo Verde	7.58	37*	0	9.17				
Bol	7.58	37*	-3	9.58				
Palestine	7.40	39	2	10.00				
Capri	7.38	40	-3	9.17				
India	7.29	41	0	8.87				
Slovenia	7.21	42	2	10.00				
South Africa	7.16	43	4	9.17				
Maldives	7.14	44	-4	9.58				
Timor-Leste	7.09	45	-2	9.58				
Panama	6.84	47	1	9.58				
Suriname	6.79	48	1	9.58				

Flawed democracies: These countries also have free and fair elections and, even if there are problems (such as infringements on media freedom), basic civil liberties are respected. However, there are significant weaknesses in other aspects of democracy, including problems in governance, an underdeveloped political culture and low levels of political participation.

L'indice de démocratie (en anglais : Democracy Index) est une évaluation annuelle du niveau de la démocratie des États dans le monde, créée par le groupe de presse britannique The Economist Group (The Economist Intelligence Unit).

Les modes de scrutin



Modes de scrutin: Présidentielle

- Scrutin direct, uninominal, majoritaire à deux tours
- Minimum de 500 « parrainages » d'élus
 - Conditions de répartition géographique :
 - au moins 30 départements ou collectivités
 - pas plus d'un dixième des signatures ne peut venir d'un même département.
 - Depuis 2016, publication de la liste des parrains
- Critiques:
 - Conditions d'accès
 - Représentativité:
 - Macron, 1er tour 2022: 28% des voix.
 - Chirac, 1er tour 2002: 19% des voix

Modes de scrutin: Présidentielle

Que faire ?

- « Déprésidentialiser » ➔ retrouver un système parlementaire
- Système initial (1958–1962) : élection au suffrage indirect par les grands électeurs (idem sénat), à la majorité absolue
- Objectif du général de Gaulle (1958): assurer une légitimité nationale tout en éviter un "présidentialisme excessif".
- A minima: supprimer la publication des parrainages

Modes de scrutin: Sénatoriales

- Scrutin départemental indirect ➔ Grands électeurs (députés, conseillers régionaux et départementaux, délégués des conseils municipaux)
- Renouvellement par moitié tous les 3 ans
- Deux cas:
 - petits départements (1-2 sénateurs) : Scrutin uninominal majoritaire à deux tours
 - grands départements (>3 sénateurs): proportionnelle à 1 tour, seuil à 5%.
- Critiques:
 - Surreprésentation des communes rurales
 - Représentation des intérêts de partis et non de collectivités
 - Ce n'est pas une vraie chambre des territoires

Modes de scrutin: Sénatoriales

Que faire ?

- Représenter vraiment les territoires:
 - soit modifier le corps électoral et réduire le corps de grands électeurs aux conseillers régionaux, départementaux et éventuellement communautaires.
 - soit en faire une vraie chambre des régions, avec uniquement des représentants d'exécutifs régionaux.
- Système suisse: chaque canton fixe son mode de désignation des conseillers d'Etat (*Ständerat*).
- Système allemand: chaque Land envoie des représentants de son exécutif

Modes de scrutin: Législatives

- Scrutin uninominal majoritaire à deux tours
- Découpage en circonscriptions
- Critiques:
 - Découpage sans lien avec bassin de vie
 - Représentativité: Haut-Rhin 2024:
100% des sièges avec 57% des voix



Modes de scrutin: Législatives

Que faire ?

- Scrutin proportionnel à 1 tour sur base départementale
 - Combine la représentativité de la proportionnelle avec la représentation des territoires
 - Rend la parité automatique
 - Scrutin majoritaire dans les petits départements

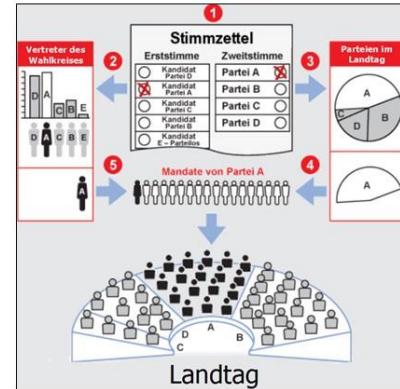
Modes de scrutin: Régionales

- Scrutin proportionnel à deux tours avec sections départementales
- 5% pour fusionner, 10% pour se maintenir
- Prime majoritaire de 25%
- Périmètre: «grandes régions»
- NB: jusqu'en 2004: scrutin proportionnel à 1 tour avec seuil à 5%
- Critiques:
 - Représentativité
 - Distorsion du résultat

Modes de scrutin: Régionales

Que faire ?

- Scrutin mixte (à l'allemande): combine la proportionnelle avec la représentation des territoires
 - 1 voix pour le candidat du canton (scrutin majoritaire à 1 tour)
 - 1 voix pour la liste régionale (scrutin proportionnel à 1 tour)
- Ou: proportionnelle intégrale à 1 tour (majorité des cantons suisses) sans seuil.



Modes de scrutin: Départementales

- Scrutin binominal majoritaire à deux tours
- Critiques:
 - Représentativité encore plus faible
 - Assemblée de notables
- Solutions: idem régionales.
- La région ou le département doivent disparaître au profit de nouvelles régions à taille humaine se basant sur les réalités géographiques, historiques et culturelles.

Modes de scrutin: Municipales

- Réforme: 1 seul mode de scrutin
- Scrutin proportionnel à deux tours
- 5% pour fusionner, 10% pour se maintenir
- Prime majoritaire de 50%
- Critiques:
 - Forte distorsion du résultat

Modes de scrutin: Européennes

Que faire ?

- Scrutin proportionnel à 1 tour → imposé par UE
- Circonscription unique nationale depuis 2019, la France était divisée en 8 circonscriptions « régionales ».
- Seuil à 5% (maximum imposé par UE)
- Critiques:
 - Seuil
 - Représentation nationale et non régionale

Récapitulatif des modes de scrutin

Election	Scrutin majoritaire	Scrutin proportionnel
Européennes		1 tour, sans prime, seuil à 5%
Présidentielles	2 tours	
Législatives	2 tours	
Sénatoriales	Indirect, 2 tours	Indirect, 1 tour, sans prime, seuil à 5%
Régionales		2 tours, prime 25%, seuils à 5% et 10%
Départementales	2 tours	
Municipales		2 tours, prime 50%, seuils à 5% et 10%

Les seuls cas de scrutins à la proportionnelle intégrale à 1 tour sont imposés (UE) ou concernent un scrutin indirect (sénatoriales). Dans tous les autres cas, on a soit un scrutin majoritaire, soit un scrutin proportionnel fortement dénaturé.

➔ Aucune culture du compromis et de la construction collective.

Les référendums

- Démocratie directe: contre-pouvoir à la démocratie représentative, important sur les sujets sociétaux ou transpartisans.
 - A l'initiative du premier ministre ou du Congrès, validé par le président de la République
 - Référendum d'initiative partagée (RIP) – article 11, alinéa 3 (2008).
 - Conditions : L'initiative vient d'au moins 1/5 des parlementaires et doit être soutenue par 1/10 des électeurs inscrits (4,8 millions de signatures).
- ➔ inatteignable.

Le calendrier électoral

- Les élections sont organisées de façon simultanée
 - ➔ "Nationalisation" des enjeux, renforcé par la forte centralisation des médias
 - ➔ Interférence avec les véritables enjeux des élections (locales)
 - ➔ Découpler les élections locales (ex. Corse)

- Couplage Présidentielle / Législatives:
 - ➔ Accentue le pouvoir exécutif, blanc-seing
 - ➔ Dé-présidentialiser ➔ plus de cohabitation

La démocratie régionale en souffrance

Jean-Pierre Berg, ancien fonctionnaire de la Commission européenne et ancien chef de cabinet du président du Comité des régions de l'UE

Je m'interroge par rapport à un paradoxe :

- pourquoi sommes-nous si peu nombreux à vouloir faire vivre la démocratie au niveau régional, en adhérant et en militant, pour le retour à une région Alsace aux compétences renforcées ? Alors que les sondages qui se succèdent indiquent tous une grande appétence de nos concitoyens pour la sortie de l'Alsace du Grand Est.
- pourquoi des prises de position comme celle du sénateur Reichardt, qui a démissionné du Sénat, ne sont pas soutenues plus vigoureusement par d'autres responsables politiques en Alsace et ailleurs à l'exception de la proposition de loi de 9 députés alsaciens pour une sortie du GE ;
- pourquoi cela ne provoque qu'un faible écho au niveau des médias et leader d'opinion, tant au niveau régional que national!!! Seul l'ancien ministre Jean-Louis Borloo s'est prononcé pour une France fédérale³⁸.

Nous sommes loin de l'engagement politique des Alsaciens des années 1920-1930 !

Nous le savons, l'État jacobin et les partis politiques situés plutôt aux extrêmes mettent en avant les risques pour la souveraineté nationale. !! Ils freinent la mise en place d'une vraie régionalisation comprenant des transferts de compétences et de moyens budgétaires aux « territoires » suivant le principe de Subsidiarité qui repose sur la confiance réciproque.

Des régions fortes sont pourtant nécessaires pour une plus grande efficacité de l'action publique et pour la réalisation des économies indispensables compte tenu de notre endettement.

Au niveau français, les blocages sont multiples au niveau des services de l'État, par exemple :

- du rectorat pour la promotion de la langue, la culture, l'histoire de notre région ;
- des médias radio et surtout télé anémiés, pour l'essentiel pilotés... depuis la capitale...

Au niveau européen, même dans les pays unitaires les plus centralisés, les plus réservés par rapport à la régionalisation, des mesures, dans ce sens, ont été prises. Pourquoi ? Deux raisons expliquent cette démarche :

1. Des raisons d'efficacité :

- tous les États se sont rendu compte que dans l'Europe sans frontières du marché unique, ce ne sont pas seulement les entreprises qui sont en concurrence, mais aussi les États et leurs structures politiques et administratives (villes, provinces, régions) ;

Les citoyens/contribuables ont poussé la classe politique à rationaliser les structures administratives, à trouver l'organisation la plus efficiente, celle qui permet de faire le plus d'économies tout en étant performante ;

³⁸ (Alors que nombre de faits divers sordides sont abondement commenté).

- Les états qui n'ont pas fait les réformes nécessaires ont des dépenses administratives de fonctionnement par habitant plus importantes que les états vertueux. Ces derniers peuvent utiliser les économies budgétaires faites suite aux réformes pour stimuler l'investissement productif. Pour attaquer les problèmes actuels : environnement, climat, énergies, etc. ;
- À l'inverse, l'absence de réforme en matière d'organisation administrative est une des explications pour une dette et des déficits publics élevés. C'est ainsi que se creusent les écarts entre États. La France a pris un retard important en la matière.

2. Des avantages à 3 niveaux :

La plupart des études (notamment du *Zentrum für europäische wirtschaftsstudien* à Mannheim) démontrent qu'une régionalisation importante et à fortiori un système fédéral comporte des avantages à 3 niveaux : politique ; économique ; culturel et que le niveau régional est le plus pertinent dès que le pays atteint une certaine taille.

- (**avantage) politique**) : c'est un système plus démocratique en raison de la proximité des citoyens par rapport aux centres de Décision. L'interaction entre les citoyens et les décideurs est facilitée ;
- (**avantage) économique** : c'est un système qui implique davantage les Acteurs économiques régionaux. Il les rend plus responsables, fiers d'être les moteurs du développement de leur espace régional ;
- (**avantage) culturel** : c'est un système qui assure un meilleur respect de l'identité régionale (langue, architecture, histoire...) et surtout sa valorisation dans tous les domaines. Par exemple, par la mise en place et l'utilisation de véritables moyens audiovisuels régionaux qui nous manquent, tant en Alsace, une régionalisation forte permet par ailleurs d'utiliser l'identité régionale comme vecteur du développement économique.

En matière de régionalisation, le constat, c'est que la situation en Europe est très hétérogène, parce que le contexte est très hétérogène. Cette hétérogénéité ne doit pas nous cacher nos propres faiblesses au niveau de la démocratie française :

- les discours convenus de bonnes intentions qui ne sont pas suivis d'actions concrètes, un manque d'exemplarité, de courage politique ;
- les divisions de chapelles, les égos, l'absence d'unité de vue, etc.

Ils ont provoqué l'échec du référendum de 2015, occasion manquée de créer une région Alsace forte !!! Dans ce cas le blocage a été alsacien et pas parisien !!! La démocratie républicaine avait fonctionné. Nous en souffrons aujourd'hui encore !!!

Résultat :

- un manque d'intérêt des jeunes générations formatées par les réseaux sociaux ;
- une lassitude des plus âgées déçut qui ne croient plus aux promesses.

Notons quand même qu'en matière de régionalisation, la situation alsacienne est plus proche de celle de la Corse et de la Bretagne que d'autres régions françaises. En effet, en Normandie, Pays de Loire, Rhône-Alpes, Aquitaine, etc., les enjeux de la régionalisation portent très peu

sur l'identité particulière, mais essentiellement sur les compétences administratives : résultat : peu de conflits potentiels avec l'État.

En Alsace les enjeux ne portent pas seulement sur les compétences administratives, mais surtout sur :

- l'identité particulière,
- la survivance de la langue régionale,
- le bilinguisme,
- l'enseignement de la riche histoire régionale,
- la transmission des traditions.

Résultat : conflits latents, refus, frustrations.

Mais les plus grands changements sont à venir, c'est la conséquence de l'accélération des mobilités à tout niveau :

- mobilité interrégionale d'installation en Alsace de nos concitoyens venant d'autres régions de France ;
- mobilité de ressortissants d'autres pays d'Europe, du bassin méditerranéen, et du monde entier qui trouvent l'Alsace à leur goût.

Pour toutes ces personnes qui vont arriver, l'apprentissage de la langue régionale et la découverte de nos spécificités ne seront pas nécessairement une priorité. Il faudra rendre cet apprentissage et cette découverte attrayants sous une forme ou une autre et prouver qu'elles sont utiles. Un véritable défi. J-PB

Trop-plein et appel du vide : les désarrois néo-citoyens

Quand l'intelligence artificielle révèle l'épuisement démocratique d'une Europe sans récit et de sociétés fragmentées

Delphine Mann, Secrétaire générale de l'Eurodistrict Eurhena, Reion Freiburg-Centre et Sud Alsace, Présidente du Conseil de développement de collectivité européenne d'Alsace 2022-2025

*La démarche utopique [est] un refus de la résignation au malheur de vivre.
L'utopie [appelle] à une alternance politique.
Thomas More, L'Utopie, 1516.*

Plan

Introduction-Mise en perspective du citoyen au regard de l'Intelligence artificielle-La saturation, mal du siècle-L'engagement dans une société au dos tourné-Quelle réponse apporter depuis l'Alsace à l'IA-Quatre propositions en guise de conclusion

Introduction

L'ICA a organisé une journée qui tombe à pic pour nous réveiller !
Monsieur Klein je vous remercie de votre invitation et pour l'organisation de cette journée !

Comme il est important de nos jours de savoir « d'où l'on parle », permettez-moi d'intervenir en tant qu'observatrice expérimentée de la vie politique et citoyenne et ce, à plusieurs titres. En tant que présidente du *Conseil de développement de la Collectivité européenne d'Alsace* depuis sa création il y a trois ans et jusqu'à ce mois de septembre, également en tant qu'ancienne adjointe au maire de Colmar, ancien administrateur du Parlement européen, ancien conseiller au Parlement européen de Charles Pasqua, ancienne directrice de cabinet adjoint de R. Grossmann et F. Keller, conseiller du Président Charles Buttner et membre de diverses associations.

C'est aussi certainement en raison de mes fonctions de Secrétaire générale de *l'Eurodistrict Eurhena, Region Freiburg- Centre et Sud Alsace*, instance de coopération transfrontalière créée il y 4 ans, recouvrant un territoire allant du Titisee au Grand Ballon et de Kembs à Villé et Waldkirch. Le siège de l'Eurodistrict est situé dans un cadre exceptionnel, sur l'ile du Rhin en face de Breisach, au-dessus de la salle *Art Rhena*, cadre inspirant de l'entre-deux, entre le ciel et l'eau.

J'ai vu, vécu la politique et la citoyenneté de tous les côtés, dans le secret des cabinets, des équipes municipales et des commissions depuis Strasbourg, Bruxelles, Colmar et des deux côtés du Rhin. Et je regarde le pays fragmenté et la lassitude de mes contemporains.

Celui qui dit avoir la solution en ce jour est certainement celui qui a le moins compris son temps. Quel contexte pour nos débats Mesdames et Messieurs ! Sommes-nous les seuls ce samedi à nous poser la question des modèles en place ? Sommes-nous des citoyens encore lucides dans des hordes frappées de cécité, tout droit issus du livre de José Saramago, prix Nobel de littérature « l'aveuglement » ? Je cite : « Je pense que nous ne sommes pas devenus

aveugles, je pense que nous étions aveugles, Des aveugles qui voient, Des aveugles qui, voyant, ne voient pas ».

Nous vivons un temps d'une cécité psychique et de cette incapacité à reconnaître ce que l'on voit. Les contemporains, en cascade, se contaminent les uns les autres, ne voient absolument plus rien, hébétés, se réfugiant derrière murs et écrans.

Mesdames et Messieurs, de, peut-être, la dernière génération à penser par elle-même, vous siégez ici en citoyens-spectateurs ou acteurs d'une démocratie en panne, alors que dehors avance l'Intelligence Artificielle pour souffler ce qu'il faut, de l'actualité, pour comprendre et analyser les suites à donner. Face à cela, nous ne pouvons pas être des monades, à côté de l'histoire qui s'écrit si vite et à côté d'une génération qui se pense unigénérationnelle, et se voit comme une création ex-nihilo. D'où le choix de mon sujet « trop-plein et appel du vide : les désarrois néo citoyens ».

Alors que Michel Onfray prophétise, selon moi à raison, "La civilisation de l'écriture, c'est bientôt fini" !, certains liront dans mon intitulé des références à des ouvrages de la littérature tel l'*Appel de la forêt* de Jack London, et *Les Désarrois de l'élève Törless* de Robert Musil. Il fallait bien parler de livres lorsqu'on intervient à Sélestat, à quelques pas de la Bibliothèque Humaniste si bien revue par l'architecte Riciotti.

1. Mise en perspective du citoyen au regard de l'Intelligence Artificielle

La question qui se pose également aujourd'hui à Sélestat est, au-delà de la question de la République à l'épreuve de la démocratie : quelle sera la réponse de la Rhine Valley à la Silicon Valley ?

Sur la terre de Beatus Rhenanus, celle de Strasbourg capitale Unesco du Livre, nous quittons la galaxie Gutenberg pour entrer dans l'ère du pixel et de l'IA. Tout va être reloaded, reprogrammé.

Nous sommes peut-être la dernière génération à avoir appris à penser sans bâquilles algorithmiques. Cette affirmation peut sembler dramatique, mais elle pose la question centrale de notre époque : sommes-nous en train d'assister à une mutation anthropologique où l'humain délègue progressivement sa capacité de jugement à des machines qui simulent mieux que lui l'intelligence, l'émotion, voire la créativité ? Qu'allons-nous devenir comme citoyen, individu, société ?

Le régime démocratique est celui dans lequel le peuple élit périodiquement ses dirigeants. Ni plus, ni moins. Dans le vide de la pensée actuel, le citoyen ne peut choisir de vision et son vote n'est plus politique. Alors que les citoyens n'ont jamais été aussi informés, la réponse de leurs représentants est de feindre l'ignorance. Les citoyens seraient des amateurs incapables de contribuer à l'élaboration de décisions politiques.

Le citoyen ordinaire a été progressivement écarté de l'espace public par une élite monopolisant la parole (politiciens, experts, médias) oubliant la leçon aristotélicienne fondamentale : l'homme est un animal politique précisément parce qu'il dispose du logos, cette capacité de parler et de délibérer collectivement. L'émergence de l'IA conversationnelle redessine ce paysage puisque d'un côté, elle risque d'automatiser et de technocratiser

davantage la communication politique, dépossédant encore plus le citoyen de sa parole propre mais de l'autre, elle pourrait démocratiser l'accès aux outils rhétoriques et argumentatifs, permettant à chacun d'affûter son discours et de participer véritablement au débat public. L'enjeu démocratique crucial est donc de déterminer si l'IA servira à renforcer le monopole des "professionnels de la parole" ou à restituer au citoyen sa nature politique première : celle d'un être qui s'épanouit par et dans la délibération collective.

Car participer au débat public implique de savoir faire entendre son point de vue, qu'on comprenne la question, décrypte le discours et que par un argumentaire, l'on puisse faire entendre sa voix. Pour être libre de forger son propre jugement politique, le citoyen doit pouvoir comprendre et participer au débat public. Mais tout est fait pour entretenir le flou, à en devenir fou. Ce qui se passe aujourd'hui déstabilise même les spécialistes. Plus personne ne dispose des moyens de la conviction. Le néo-citoyen ne lit plus, il scrolle ; ne mémorise plus, il screenshot ; ne pense plus, il réagit. Acheter des armes plutôt qu'investir dans la recherche et l'humanité.

Les citoyens vivent dans ce que le sociologue Jérôme Fourquet appelle "l'archipel français" - des îlots de sens déconnectés les uns des autres. Chacun dans sa bulle algorithmique, nourri par des flux d'information personnalisés qui confirment ses biais.

La jeunesse se pense "génération première", Sans mémoire transmise, sans récit collectif, elle organise le monde en pages web. La génération Z ou autre ne se définit plus par son lieu mais par ses réseaux. Elle habite TikTok plus que Mulhouse, Discord plus que Strasbourg. Elle vit comme avec « le mal du sautillement » c'est-à-dire celui qui n'a jamais appris à vivre autrement que d'instant en instant.

L'IA accentuera ces fractures en personnalisant à l'extrême l'expérience de chacun. Il n'y a plus de réalité partagée, plus de récit commun, plus d'imaginaire collectif. Chacun vivra dans son métavers mental, assisté par son IA personnelle qui lui confirme qu'il a raison.

Les politiques récètent des éléments de langage produits par des cabinets de communication qui utilisent eux-mêmes des IA pour optimiser leurs messages. Ils gèrent des compétences administratives dont ils ne maîtrisent plus la complexité technique, s'en remettant à des experts qui s'en remettent à des algorithmes. Cette "servitude volontaire 4.0" s'observe parfaitement dans le champ politique. Les citoyens ne veulent plus participer ; ils veulent être servis.

Les élus eux-mêmes succombent à cette tentation. Pourquoi débattre quand l'IA peut simuler tous les scénarios ? Pourquoi consulter quand l'algorithme analyse les données de millions de citoyens en temps réel ? La démocratie représentative glisse vers une démocratie prédictive où l'IA anticipe et satisfait les demandes avant qu'elles soient exprimées. De quoi parler de désarrois !

Comment appréhender notre monde, un monde sans précédent, sans recettes ? Comment vivre sa démocratie alors qu'elle n'est plus que mensonges, théâtre d'ombres et ficelles grossières ?

Ceux qui font la politique, n'en sont plus les incarnations. Ils sont comme des dépossédés. Bien difficile en effet pour nos représentants de comprendre le citoyen quand l'espace public n'est plus cet espace du quartier, du café, du trottoir mais l'espace privé et caché derrière les écrans.

Bien difficile de subir encore lors des soirées électorales, les représentants des partis politiques, lesquels depuis des décennies scandent avec gravité des « je vous ai compris » « nous avons entendu ». C'est, pour les citoyens désormais in-entendable ! Même les passionnés de politique ont lâché l'affaire. Les études le montrent et les sondages. La méfiance des élus et des médias gronde !

1. **La saturation, mal du siècle**

Et nous voilà devant le trop-plein : trop de règles, d'images, trop de non-dits, trop de violence larvée et stimuli contradictoires. Nous étouffons d'infobésité dirait Byung-Chul Han et j'ajouterais d'EDL, fameux et maudits éléments de langage. Au temps de Shakespeare, l'on parlait déjà de « mauvaise langue » celle qui flatte, raille, manipule, calomnie et ne se laisse pas brider. Le futur Richard III alors qu'il tente de tuer le personnage de la reine Margaret dans Henry VI se justifie ainsi : « Why should she live to fill the world with words » ? (Faut-il la laisser vivre pour qu'elle remplisse le monde de son parlage ?)

Ce monde remplit de mots allant jusqu'à l'éccœurement nous laisse désorienté, interpellé de toutes parts, en déséquilibre sur le bord de la falaise. Impuissants. Névrotiques. Seuls. Clivés.

Quel est cet « appel du vide » ? C'est non pas une tentation de Venise (entendue comme un retrait ou une fuite vers le haut et le beau) mais celle de se laisser aller à l'inanité ambiante, de participer au lynchage ou de fermer sa porte sur ses blogosphères et confinements dans nos maisons, plutôt que de résister. L'appel du vide est la tentation de ne plus s'engager, ou de ne plus écrire du tout, de laisser l'IA, les GAFAM, les dirigeants sans idées produire à notre place.

Le citoyen, épisé par la complexité et l'incertitude, abandonne l'effort démocratique. Il a aujourd'hui besoin d'une écologie mentale car il vit un court-circuit, une surchauffe de sa capacité à absorber les chocs et injonctions. L'actualité politique en est l'illustration.

Le néo-citoyen post-littéraire sera-t-il encore d'ailleurs capable de formuler sa pensée politique autrement qu'en émojis, en mèmes, en like ? Comment délibérer démocratiquement sans les mots pour le faire ? Comment débattre sans la grammaire du débat ? Comment débattre quand une opinion devient un enjeu personnel ?

Il faut donner au citoyen de ce nouveau monde des outils pour face à ce désarroi, pour être en capacité de saisir le monde qui l'entoure. Nous entamons une étape nécessaire de notre formation d'accompagnement au changement, en apprenant à coexister avec l'irrationnel, l'immatériel sans s'y perdre. Au bout du parcours initiatique mondial, le citoyen deviendra peut-être un observateur lucide, capable de voir les mécanismes sans s'y soumettre. C'est peut-être là notre seule issue.

2. **L'engagement dans une société au dos tourné**

Durant trois années à présider le Conseil de développement de la Collectivité européenne d'Alsace, j'ai travaillé avec une centaine de citoyens engagés et finalement, si l'on regarde de près, non représentatifs d'une société *du dos tourné ou Ponce Pilate*. Nous avons travaillé d'abord sur une saisine fort intéressante du Président de la CeA sur l'idée de citoyenneté

rhénane et ensuite sur notre auto-saisine : "Comment reconnecter élus et citoyens ?" Car le constat, vous le connaissez : nous ne parlons plus les mêmes langages. Pire, nous n'habitons plus le même monde.

Le Conseil de développement d'Alsace composé de 130 membres peut donner une vision depuis l'Alsace de la citoyenneté active qui incarne certainement quelque chose de différent. Parce que cette région incarne, depuis des siècles, des qualités nécessaires pour appréhender les temps à venir : un territoire de l'entre-deux permanent, une zone de traduction perpétuelle, un laboratoire de l'adaptation forcée.

La vallée rhénane devrait vibrer de tous ses pores pour être à la hauteur du Grand héritage politique, culturel, spirituel cristallisés le long du fleuve. Le cerveau, organe plastique par excellence, désapprend ce qu'il n'utilise plus. Les neurosciences nous l'enseignent : les connexions synaptiques non sollicitées s'atrophient.

Car voilà le piège : là où l'Alsacien historique naviguait entre les langues et les cultures par nécessité vitale, entraînant quotidiennement son cerveau à la complexité, le néo-citoyen délègue cette gymnastique mentale à Google Translate et aux *chatbots* multilingues. Le bilinguisme vécu devient bilinguisme technique. La frontière-pont devient frontière-interface.

Dans l'étude que nous avons menée au sein du Conseil de développement (CODEV), 350 citoyens ont répondu à nos questionnaires. Leur message est clair : ils veulent participer, mais ne savent plus comment. Ils ont des opinions, mais peinent à les articuler. Ils ressentent des émotions politiques, mais elles ne retrouvent pas dans les partis et institutions.

Les membres du CODEV citoyens qui ont travaillé sur l'auto-saisine étaient finalement très raisonnables et validaient quelque peu ce que j'appelle la "démocratie de maintenance". Ils savent, dirais-je, que faire vraiment bouger les choses ne sert plus à rien.

Je pense que notre avis publié en début d'année aurait pris une toute autre tournure dans les contextes politiques et algorithmiques actuels car plus que jamais la proximité et le local semblent loin des forces en action depuis Paris, Bruxelles et la Silicon Valley, dans les serveurs de Microsoft et Google, où se dessinent les grands choix de demain.

Le citoyen assiste, médusé, à ce spectacle. Il vote, par habitude plus que par conviction. Il clique sur des pétitions en ligne, illusion d'action dans un océan d'impuissance. Comme l'écrit le CESE dans son rapport 2024, un Français sur quatre ne se sent plus faire partie de la société. Mais selon moi, c'est parfois plus triste : ils ne se sentent plus faire partie de l'humanité agissante.

Les propositions du CODEV sont pensées pour être faciles à mettre en place et pour refléter les travaux préparatoires à la rédaction de l'auto-saisine. Nous proposons de créer des "journées de la chaise-agora" (proposer une journée par an de descendre de chez soi avec sa chaise comme une invite à la discussion), des "tiers-lieux démocratiques", des "plateformes citoyennes uniques".

Plus significatif : la demande de transparence des commissions, de temps de parole citoyenne en assemblée, de médiateur du débat public. Ces propositions, raisonnables, presque timides, témoignent de l'épuisement citoyen. Nous ne demandons plus la révolution mais simplement d'être écoutés.

Pour illustrer mon propos, voici une anecdote : dans le cadre d'un "Démocratie Tour" organisé par notre Conseil de développement en 2024, nous avons effectué un voyage d'étude de deux jours en Allemagne et en Suisse pour observer les pratiques de démocratie participative. À Freiburg, nous avons découvert un système mature : l'Allemagne possède vingt ans d'avance avec ses *Bürgerinitiativen* (initiatives citoyennes) et ses processus de consultation. Le cas présenté par la Ville de Freiburg concernait la sollicitation d'un panel citoyen sur la question de la géothermie -un modèle exemplaire de délibération démocratique.

À Berne, capitale emblématique de la démocratie directe, les participants ont pu constater le respect institutionnel accordé au vote citoyen. L'échange le plus révélateur survint après la visite : le secrétaire général du Parlement bernois m'interpella avant notre départ avec cette question déconcertante : "Les citoyens de votre conseil ont-ils vécu récemment un traumatisme démocratique en France ?"

Devant ma surprise, il explicita : "Toutes leurs questions traduisaient une méfiance incroyable envers les décisions et processus politiques. Ils semblaient incapables de croire ce que je leur décrivais du système suisse". Cette observation souligne un fossé culturel abyssal : en Suisse, l'État envoie un courrier de remerciement aux contribuables pour les remercier de leur participation fiscale, reconnaissant sa dette envers eux. Face à un tel contraste, que répondre ?

Revenons à l'auto-saisine du CODEV dont vous trouverez le rapport sur le site de la Collectivité européenne d'Alsace ! La proposition la plus ambitieuse et j'y tiens particulièrement est la création d'un *Conseil élus-citoyens du futur* pour affronter l'IA et les enjeux du futur comme le climat. Mais soulignons également la forte demande de formation et d'explication comme notre proposition de formations communes élus-citoyens sur l'IA, l'environnement, l'énergie. Comme un aveu d'une incompétence partagée face aux défis du siècle. Nous sommes tous dépassés, mais au moins, soyons dépassés ensemble.

L'Alsace dans son histoire devait prouver sa capacité d'adaptation face par exemple aux Etats Nations. Aujourd'hui, nous devons prouver notre humanité face à des machines.

3. Quelle réponse apporter depuis l'Alsace à l'IA ?

Quand une IA écrit à la manière de Proust ou philosophe comme Heidegger, elle ne nous montre pas sa puissance - elle révèle notre faiblesse. Combien d'entre nous peuvent encore écrire une page sans correcteur automatique ? Combien peuvent développer un raisonnement complexe sans l'aide d'un prompt bien formulé ?

Alain Damasio, dans son analyse de "Big Mother" publiée dans la revue *Esprit*³⁹, décrit cette bascule avec une précision chirurgicale : nous ne vivons plus dans la surveillance panoptique d'un Big Brother orwellien, mais dans l'étreinte maternante d'une Big Mother algorithmique qui anticipe nos désirs, prédit nos comportements, et nous berce dans un confort cognitif permanent. Cette "mère" numérique ne punit pas ; elle récompense. Elle ne contraint pas ; elle suggère. Elle ne domine pas ; elle enveloppe.

Nous délégions à nos nouveaux esclaves, à savoir notre mémoire aux disques durs ou notre orientation aux GPS. Nous confions désormais notre capacité de synthèse à *ChatGPT* ou

³⁹ Alain Damasio, « Big Mother », dans : *Revue Esprit*, N° 520, avril 2025.

Claude AI, notre créativité visuelle à *Midjourney* ou *Canva*, notre jugement esthétique aux algorithmes de recommandation, nos musiques à *Suno.AI*. Bientôt, avec *Sora*, chacun pourra se glisser dans la peau d'un héros de cinéma sans avoir vécu la moindre aventure. Les États-Unis ont vingt ans d'avance. 50% de leur croissance serait désormais liée à l'IA. L'Europe, elle, préfère développer des drones et des armes plutôt que de développer l'IA et la pensée Erasmus.

Pendant que nous dissertons, nos voisins agissent. Le *Tübingen AI Center* dispose de 20 millions d'euros annuels. Le cluster du BW *Cyber Valley* coordonne la plus grande concentration de recherche en IA d'Europe. Et surtout, innovation démocratique majeure : le premier conseil citoyen "IA et liberté" a été créé dans le Baden Württemberg. Quarante citoyens tirés au sort, de Reutlingen à Kleines Wiesental, ont planché sur la gouvernance de l'IA. Leurs recommandations ? Infrastructure de gestion des dons de données sécurisés, organes de contrôle élus démocratiquement, conseils citoyens permanents sur l'IA.

Alors il ne faut pas avoir peur du vide ! Le plongeon est nécessaire car l'IA peut-être libératrice : ce que nous pourrions gagner si nous ne perdions pas tout ! La barrière des langues, ce mur de Babel qui divise l'humanité depuis des millénaires, s'effondre sous les coups de DeepL et consorts.

Comme le disait Wilfried Kretschmann en créant la polémique : à quoi bon continuer à apprendre le français ? Il déplorait le fait que les jeunes Allemands ayant suivi des cours de français à l'école, n'arrivent même pas à commander une glace en France ! Il a secoué le landerneau des défenseurs du bilinguisme FR-DE mais avec l'IA, il a certainement compris son époque.

Un Alsacien pourrait (re)parler alsacien, un Badois *badiisch*, et se comprendre instantanément - paradoxe d'une technologie qui pourrait sauver ce qu'elle menace de détruire. Dans les services publics, l'IA pourrait libérer 40% du temps administratif selon les études récentes. Imaginez : des soignants qui soignent au lieu de remplir des formulaires, des enseignants qui enseignent au lieu de faire des statistiques, des policiers sur le terrain au lieu d'être derrière des écrans. Comme le souligne Christophe Aulnette dans "le jour où j'ai quitté Bill Gates "publié en 2025, l'IA pourrait compenser la catastrophe démographique qui arrive : d'ici 2050, l'Europe aura perdu 50 millions d'actifs.

L'IA pourrait démocratiser l'accès au savoir : un enfant de la vallée de Munster ayant accès aux mêmes tuteurs virtuels qu'un Parisien du 7e arrondissement. Elle pourrait personnaliser l'apprentissage pour les dyslexiques, les autistes, tous les cerveaux différents que notre système uniforme broie. Elle pourrait même - utopie suprême - permettre aux citoyens de comprendre en temps réel les implications des lois qu'on leur demande d'accepter, transformant la démocratie d'adhésion aveugle en démocratie de compréhension éclairée.

Les sondages révèlent une acceptation croissante de régimes plus autoritaires. Pourquoi ? Parce que la capacité de pensée/de penser n'est pas un processus immatériel mais une activité d'entraînement. Un cerveau non entraîné désapprend ce dont il pense ne pas avoir besoin. A-t-il besoin de démocratie quand la machine décide mieux que lui ? Or, l'*homo-democraticus* doit pouvoir lire, comprendre, user de la rhétorique !

4. Quatre propositions en guise de conclusion

Voici quelques idées personnelles que je pose dans le débat :

- **Création d'un Centre Beatus Rhenanus franco-germano-suisse de l'Humanité Augmentée.** Il serait un **gymnase cognitif** où citoyens et élus viendraient entraîner leur cerveau à penser avec et contre l'IA.

- **Les États Généraux du Rhin de l'Intelligence Collective** pour établir une **Constitution Cognitive citoyenne** définissant ce qui reste inaliénablement humain. Quelles capacités ne déléguerons-nous jamais ? Quelles décisions resteront notre monopole ? Quelle part d'inefficacité acceptons-nous de préserver au nom de l'humanité ? Comment sauver la démocratie de pensée et parole ?

- **un Référendum d'Initiative Algorithmique (RIA)**

Proposition provocatrice : créons un mécanisme où une IA, après analyse de millions de données citoyennes, pourrait proposer un référendum. Non pas décider, mais alerter sur des questions que les humains ne voient plus. L'IA comme lanceur d'alerte démocratique, pas comme décideur.

- **Une reconnaissance de l'engagement tel un Bonus Universel de Participation Démocratique**

Si l'IA supprime des emplois, transformons le temps libéré en temps démocratique des points bonus (retraite-bénévolat,...) conditionné non pas à la recherche d'emploi mais à la participation citoyenne réelle (présence physique dans des assemblées, des jurys citoyens, des conseils de quartier).

C'est ici que pourrait naître une réponse. Ernst Stadler parlait déjà au début du XXe siècle de l'alsacianité comme "disposition de l'âme", capacité à "articuler les contradictions". Cette plasticité historique - penser en double, traduire spontanément les points de vue - est précisément ce dont nous avons besoin face à l'IA.

Imaginez : l'Alsace première région d'Europe à expérimenter une gouvernance hybride humain-IA transparente et démocratique. L'Alsace pionnière d'une éducation qui marie tradition humaniste rhénane et culture algorithmique. L'Alsace, terre de toutes les résistances et de toutes les résiliences, peut montrer la voie. Non pas en refusant l'IA - ce serait absurde et impossible - mais en inventant une cohabitation où l'humain reste maître de sa destinée. L'Alsace inventrice d'une citoyenneté augmentée qui ne sacrifie pas l'humain sur l'autel de l'efficacité.

Car la dernière bataille est de préserver l'imperfection humaine

L'IA tend vers l'optimisation parfaite. Elle élimine les biais, les erreurs, les inefficacités. Mais la démocratie, c'est précisément l'art de l'imperfection assumée. C'est le débat qui n'aboutit pas toujours. C'est le compromis bancal mais acceptable. Si nous laissons l'IA optimiser la démocratie, nous n'aurons plus de démocratie mais une technocratie algorithmique parfaite et invivable.

Robert Musil notait dans ses Journaux « tant que l'on pense en phrases avec point final, il est certaines choses que l'on ne peut pas dire – tout au plus vaguement ressentir ».

Il faut sortir de cet état de celui qui sait qu'il y a une tâche à accomplir mais ne se sent pas

mur ou à la hauteur de l'accomplir.

Le passage de désarroi en désarroi est une condition de la lucidité. Je refuse pour ma part comme néo-citoyenne d'être passager d'un vaisseau fantôme.

Le choix est simple : subir ou agir. Les citoyens sont lassés de l'abandon collectif des grands thèmes. Ils veulent admirer, s'enthousiasmer. Donnons-leur - donnons-nous - les moyens de reprendre la barre.

L'histoire jugera si nous avons été la dernière génération libre ou la première génération servile. Merci de votre attention. DM

Le mille-feuille administratif

Charles Sitzenstuhl, député

Le thème principal de cette table ronde étant la démocratie, j'introduis mon exposé en affirmant d'emblée que le mille-feuille administratif, et plus largement tout mille-feuille territorial, nuit à la démocratie et c'est le cas en France. J'aurais donc dû intituler mon intervention « Le mille-feuille territorial ou administratif contre la démocratie » dans le contexte français. Ce que je souhaite partager cet après-midi ne relève pas nécessairement de réflexions juridiques ou philosophiques, domaine où d'autres sont plus qualifiés que moi. Je préfère simplement faire part de mon expérience personnelle.

Nous sommes dans une situation, en 2025, où les responsabilités sont si éclatées et diluées que les citoyens et citoyennes de ce pays, de cette nation, parce que nous sommes d'une nation, même si nous avons des attachements régionaux très forts, ne s'y retrouvent absolument plus. Je pourrais vous donner des exemples, chaque semaine des Alsaciennes, des Alsaciens, des élus locaux, etc., viennent me voir en me disant : « Mais s'il vous plaît, monsieur le député, aidez-moi. Comment dois-je m'y prendre ? ».

Est-ce que c'est à la Communauté de communes de faire ? Ou est-ce à la Collectivité européenne d'Alsace, au département de faire ? Parce que j'entends encore beaucoup parler des départements, d'ailleurs, je le remarque même parfois chez des élus très pro-Alsace. Notons donc en passant cet attachement puissant au mot « département ». Est-ce que c'est à la région, à l'État de faire ? Qui doit prendre en charge la mission ? Tout cela est tellement systématique dans ma vie d'élu que je ne le considère pas comme anecdotique. Pour moi, ces interrogations ne relèvent pas de l'anecdote, mais font partie intégrante de ma vie d'élu.

Nous traversons une crise politique qui s'accompagne d'une crise démocratique significative dans notre pays. Bien que je ne souhaite pas évoquer des événements récents, il est indéniable que la désorganisation de la sphère publique contribue à cette situation. Je ne m'aventurerai pas à quantifier ce phénomène, car de nombreux autres éléments entrent en jeu, tels que l'essor des nouveaux médias, les chaînes d'information en continu, les réseaux sociaux, ainsi que des mutations sociologiques profondes qui touchent également la France. Néanmoins, il me semble que l'organisation de notre sphère publique joue un rôle crucial dans cette dynamique.

J'enfonce peut-être des portes et redire des choses qui ont déjà été dites, mais j'ai aussi envie de les redire. En France, nous avons en réalité empilé les réformes territoriales depuis les lois de décentralisation d'il y a 40 ans. Je pense d'ailleurs que les intentions étaient bonnes. Je ne dis pas que les différents gouvernements qui ont mené ces réformes territoriales après la grande réforme de 1982 étaient là pour organiser sciemment des choses très compliquées.

Je pense qu'à chaque fois, ça partait de bonnes idées, mais sans se rendre compte que, quand on crée de nouvelles structures ou qu'on fait évoluer les structures régionales, par exemple, les communautés urbaines qui sont devenues ensuite les métropoles, si on ne fait pas d'effort de simplification, on finit par embouteiller complètement le système. Je pense que nous sommes aujourd'hui vraiment arrivés à une situation où le système de décisions publiques est d'une telle complexité que nous créons de l'inertie, beaucoup de déception, et que nous avons aussi détaché les citoyens des collectivités publiques qui doivent les représenter.

Il est possible que je répète des idées déjà exprimées, mais j'éprouve le besoin de les reformuler. En France, nous avons accumulé les réformes territoriales depuis les lois de décentralisation adoptées il y a quarante ans. Les intentions initiales étaient sans doute louables, et je ne prétends pas que les gouvernements successifs aient cherché délibérément à compliquer délibérément la situation.

Chaque réforme semblait partir d'une bonne intention, mais sans prendre en compte que la création ou l'évolution de structures, comme les communautés urbaines devenues métropoles, sans un effort de simplification, peut engendrer une congestion du système. Aujourd'hui, nous faisons face à une complexité telle dans le processus de décision publique qu'elle engendre de l'inertie, des déceptions, et un éloignement des citoyens vis-à-vis des collectivités qui sont censées les représenter.

Comme beaucoup de personnes présentes dans la salle, je lis régulièrement les Dernières nouvelles d'Alsace. Et en tant que député de Barr et d'une partie du vignoble, je lis également l'édition de Barr, Obernai et Molsheim. J'ai particulièrement observé qu'à Molsheim, un débat intense est animé par le maire, l'ancien député Laurent Furst, concernant les PETR (pôles d'équilibre territorial et rural). Ces structures, peu connues du grand public, sont des créations politiques et administratives apparues suite aux lois de 2015 sous le gouvernement de François Hollande. Bien qu'elles aient été conçues avec de bonnes intentions, visant à favoriser la coopération entre les communautés de communes, leur compréhension et leur acceptation demeurent limitées.

Ces structures ont été créées partout et doivent progressivement trouver leur raison d'être. Elles commencent donc à embaucher et à vouloir avoir des missions ou des projets dont il faut bien sûr s'occuper pour justifier leur existence. Tout cela ne fait qu'accroître la complexité de notre système territorial, déjà très compliqué au niveau communal, entre la commune et la communauté de communes, et où nous sommes en train d'arriver à un système à deux niveaux, voire deux niveaux et demi.

Je citais l'exemple de Molsheim, car je pense qu'il y a une petite fronde menée par Laurent Furst de façon assez courageuse, et surtout très publique. Mais ces débats, par exemple, autour des PETR, ont lieu aussi, souvent en sourdine, dans d'autres endroits du pays. J'en ai parlé avec d'autres députés à l'Assemblée nationale qui me disent : « Effectivement, on voit que ces structures qui sont en train de s'installer progressivement. »

On se dit que cela va encore une fois compliquer les choses et perdre nos concitoyens dans le dédale des structures. Je parlais du niveau communal. Par exemple, je suis très frappé du fait que, en restant sur le sujet de la démocratie, la montée en compétence des Communautés de communes, installées il y a maintenant une trentaine d'années, a été célébrée il y a quelques jours par toutes les Communes de la Com'com de Sélestat. Ces structures partaient probablement de bonnes intentions au début des années 90. Aujourd'hui, 30 ans après, on peut se demander si elles ont réellement trouvé leur place dans le paysage local.

Bien qu'elles aient été fondées avec de bonnes intentions dans les années 90, il est pertinent de se demander si leur rôle est toujours pertinent dans le contexte local actuel. Ont-elles réellement prouvé leur utilité et participent-elles à la problématique des finances publiques que nous rencontrons ? Ces interrogations sont cruciales dans le cadre d'un débat sur la démocratie, car la relation entre la commune et la communauté de communes est désormais

bien établie, avec une légitimité qui revient principalement au maire, même si le vote se fait sur liste.

Le maire a une légitimité démocratique extrêmement forte. Les communautés de communes ou d'agglomération qui se mettent en place sont-elles le fruit de négociations politiques ultérieures, et on peut parfois observer des assemblées ou des bureaux aux compositions extrêmement baroques. On observe également ce phénomène dans un certain nombre de métropoles depuis quelques années.

Avec ces structures qui ont pris un certain nombre de compétences depuis plusieurs années, et donc des compétences qui concernent la vie des citoyens, mais où, à l'apparition du moindre problème, le maire sera tenu pour responsable, parce que c'est lui l'élu de proximité, en contact direct avec nos concitoyens, et où, en réalité, le décideur ou le gestionnaire final, qui est parfois, et de plus en plus souvent, au niveau des intercommunalités, ne sera lui pas nécessairement identifié.

J'ai commencé par là tout à l'heure, car un nouvel acteur vient maintenant se greffer à ce bloc : les fameux PETR, dont l'évolution dans quelques années sera, selon moi, assez symptomatique de nos problèmes d'organisation en France, et qui auront un impact sur la dynamique démocratique de notre pays. Je ne m'étendrai pas davantage sur les couples département-région, car je pense qu'il y a plutôt une communauté de vues sur cette question dans cette salle, notamment sur le cas alsacien.

Mais là aussi, quand on voit l'accélération du rythme du monde et les défis du continent européen, on se rend compte que cette organisation, héritée de la Révolution française, n'est plus adaptée. Au premier découpage, celui des départements en 1789-90, on a ensuite progressivement ajouté les régions. Cela a pris du temps, de De Gaulle à Mitterrand. Mais ce système-là me semble de plus en plus dépassé. Déjà parce que nous avons un dédoublement des structures et des agents.

Quand je parle de dédoublement des agents, ce n'est pas péjoratif à leur égard, car ce sont des gens qui travaillent extrêmement bien, qui sont très bien formés, très compétents et qui font très bien leur travail. Mais nous avons, sur des sujets absolument majeurs pour notre vie commune, des chevauchements ou un manque de clarté dans la répartition des pouvoirs qui me semblent rédhibitoires aujourd'hui, en 2025.

Si ces ambiguïtés pouvaient être tolérées en 1995, 2005 ou même 2015, elles ne le sont plus aujourd'hui. Dans un contexte où la question environnementale se pose comme l'un des défis majeurs du XXI^e siècle, il est essentiel de s'interroger sur la nature même de cette problématique. Il s'agit en réalité de l'économie, de l'agriculture et des transports. Tous ces sujets relèvent en partie du département, ici de la CEA et en partie de la région. C'est aberrant.

En tant que conseiller d'Alsace, je participe aux conseils d'administration des collèges, comme celui de Châtenois auquel j'ai assisté récemment. Cela soulève une interrogation : pourquoi la Collectivité européenne d'Alsace est-elle impliquée dans ces affaires ? Ne devrait-ce pas être le conseil régional ou même la commune qui s'en occupe ? Il est probable que le conseil régional se pose des questions similaires lorsqu'il participe aux conseils d'administration des lycées, comme celui du lycée polyvalent Schwilgué à Sélestat. Cette situation illustre un manque de clarté dans la répartition des responsabilités, où l'on a décidé

de confier les collèges au département, ici à la CeA, les lycées à la région et les écoles primaires aux communes, sans véritable réflexion sur l'efficacité de cette organisation.

Tout cela est véritablement absurde. Concernant l'éducation, il serait judicieux de faire un choix clair : soit la région prend en charge l'ensemble des collèges et lycées, soit c'est le conseil départemental, ici la Collectivité européenne d'Alsace qui gère l'ensemble du secteur collège-lycée. Cette situation engendre une perte d'énergie considérable, car nous avons des services à la CeA et à la région, alors que la gestion d'un collège et d'un lycée pose fondamentalement les mêmes questions. En effet, la gestion matérielle des établissements scolaires soulève des enjeux similaires, ce qui conduit à une duplication des agents, des processus et des réflexions. Pour moi, cette situation représente une aberration supplémentaire. Je n'aborde pas ici la question des programmes scolaires, qui mérite une attention distincte.

Il existe un autre sujet qui me préoccupe particulièrement : la politique sociale. J'entends par là un concept large qui englobe divers aspects, tels que la lutte contre le chômage, l'aide à l'emploi, les minima sociaux, ainsi que les questions liées à la jeunesse et aux personnes âgées. Le domaine social est vaste, et pourtant, il a été décidé que les conseils départementaux, ici la CeA, seraient responsables de ces politiques. Pourquoi ne pourrait-on pas envisager d'autres structures pour cette mission ? Je ne remets pas en question le rôle de la collectivité dont je fais partie ni celui de mon président, car cela découle de la législation en vigueur.

Les conseils régionaux, en collaboration avec l'État, sont les leaders en matière de politique économique et d'innovation. Il me semble paradoxal que ceux qui gèrent l'innovation et l'économie n'aient pas également la responsabilité des politiques sociales au sens large. Nous, avec notre sensibilité rhénane, savons que l'économie et le social sont intrinsèquement liés. Une politique sociale efficace favorise l'économie, tout comme une politique économique solide bénéficie au social. De nombreux exemples illustrent cette interconnexion. Il est impératif de ne plus tolérer cette perte d'énergie face à l'accélération des changements sociétaux et à nos défis budgétaires.

Je conclurai en revenant au thème principal de votre journée. L'éclatement institutionnel et la complexité de notre organisation territoriale nécessitent une approche collective et déterminée de la part de la France dans les années à venir. Si nous ne nous attaquons pas à ces enjeux, nous risquons de voir une désaffection croissante de nos concitoyens envers la vie publique, alimentée par une bureaucratie pesante et une paperasse excessive. Cette situation n'est pas bénéfique pour notre pays, et nous laisserons d'autres États européens prendre l'initiative des réformes nécessaires, leur permettant ainsi de bénéficier de croissances que nous ne connaîtrons pas en raison de notre système lourd. Cela fait trois ans et demi que j'essaie de faire passer ce message à Paris, avec l'aide de quelques autres.

Il est impératif d'avoir le courage de réformer notre organisation territoriale, même si la conjoncture politique actuelle ne semble pas favorable à de telles décisions. J'espère que le débat autour de l'élection présidentielle de 2027 sera plus ouvert et permettra d'aborder ces questions cruciales. Il est essentiel de continuer à sensibiliser l'opinion publique sur ce sujet, car nos concitoyens se sentent souvent perdus face à un système où ils ne savent plus qui prend les décisions, qui les représente, et où l'abstention électorale augmente, au profit de structures géographiques qui leur semblent de moins en moins pertinentes.

Je crois qu'il est légitime de s'inquiéter pour l'état de notre démocratie. Une démocratie prospère repose sur un sentiment de cohésion nationale très fort, bien que cela dépasse le cadre de notre discussion actuelle. Il existe des enjeux nationaux indéniables, touchant les 68 millions de citoyens français. Il est essentiel que les structures décisionnelles soient simples à comprendre et clairement identifiables, tout en veillant à ce que les élus disposent de pouvoirs significatifs, sans pour autant concentrer tous les pouvoirs entre leurs mains.

Si je devais envisager une refonte, je commencerais par mettre un terme à la complexification du bloc communal et réfléchir à la manière de redonner des prérogatives aux communes et aux maires. C'est une première étape cruciale. Par la suite, il serait nécessaire de se pencher sur la relation entre départements et régions. Je suis de plus en plus convaincu que l'avenir réside dans des régions à taille humaine, qui prennent en compte les réalités géographiques et les identités locales.

Dans notre cas, en Alsace, nous avons connu une région à taille humaine. Je me pose de plus en plus de questions sur l'utilité des conseils départementaux. Et peut-être qu'un jour, dans quelques années, nous aurons cette grande réforme qui nous permettra de clarifier les choses et d'avoir enfin des collectivités régionales puissantes, dotées de vrais pouvoirs, et qui respecteront nos espaces géographiques. Bien que je n'aie pas abordé le rôle de l'État, ce sujet mérite également d'être discuté lors de notre débat, car il soulève de nombreuses questions. Pour moi, une simplification de l'organisation territoriale est essentielle à la revitalisation démocratique de la France. CS

Sans identité affirmée, la démocratie périclite. Le cas de l'Alsace

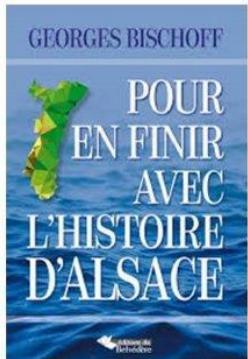
Benoit Kuhn, éditeur



L'identité tronquée de l'Alsace

- Vision dominante de l'Alsace
= Vision négationniste de son histoire et de sa culture
- L'ALSACE COMMENCE VRAIMENT EN 1870
→ 150 ans et non plus 1 500 ans
- De la Gaule romaine au « rattachement à la France »:
déni/ignorance du passé allemand
→ Hansi: 1200 ans d'occupation « boche » d'un pays gaulois
- Avant 1648: passé légendaire/monuments (cathédrale, Haut-Koenigsbourg, Ste Odile) → trou noir historique et culturel:
pas de continuité jusqu'au présent
- 1648 – 1870: mise en place de l'Alsace sous domination française

L'identité tronquée de l'Alsace: G. Bischoff



- Alsace = indication géographique → lieu
- Pas d'unité alsacienne avant la France
→ pas de communauté, pas de peuple
- Identité locale ou globale (« Teutsch »), pas d'identité régionale avant la France
- « L'Alsace est révélée à elle-même par la France des Bourbons »
- « Avec la Révolution (...) l'Alsace entre dans l'Histoire et sort de la Géographie »
- Les cinq C = « identité (...) française de cœur » post-1870
ex: « Avant 1870, la choucroute (...) n'était qu'une nourriture de pauvres. La rédemption de la choucroute (...) s'est faite depuis Paris, dans les brasseries »

L'identité tronquée de l'Alsace: l'acculturation

- Oubli de nos grands hommes d'avant 1870 :
ex : grande médiathèque de Strasbourg dédiée à Malraux plutôt que Brand ou Hans Baldung Grien
- Écrasement de la perspective historique :
1870-1914 = 1940-1945
→ Alsace « occupée », Alsaciens « incorporés de force » en 1914
- Malgré-Nous = « Morts pour la France »
- Perte de sens: folklore figé, hansiesque → 5 C
Alsace = parc d'attractions (« Disneyland »)

L'identité tronquée de l'Alsace: victimisation

- Alsatia dolorosa:
perpétuel jouet des rivalités franco-allemandes, subit l'Histoire
- Passivité/dépendance :
 - « Elle attend » (JJ Henner), « Belle au Bois dormant » (Hansi)
 - aucun homme alsacien actif chez Hansi: femmes, enfants
- Strasbourg capitale européenne: « parce que... martyrisée par l'Histoire »?
 - seul argument utilisé par politiques et médias

L'identité tronquée de l'Alsace: infantilisation

- Attitude alsacienne demanderesse face aux autorités mais légaliste (obéissance aux « parents »)
- Hans im Schnokeloch: tout et son contraire
- Symbolique démesurée de la gastronomie alsacienne:
 - patrimoine = gastronomie alsacienne
 - Logo officiel de la CeA (approuvé par vote en ligne) + plaques voitures: bretzel
- régression au stade oral?



L'identité tronquée de l'Alsace: complexe d'infériorité/surcompensation

- Alignement sur la culture française « supérieure »:
dialecte et accent alsacien à rejeter car signes de « bochitude » :
- même à l'Olca, même à « Rund um » (émission en alsacien), les noms alsaciens sont prononcés à la française :
Vogel = Wogèèle ; Schneider = Chnédèère ; Klein = Clin
- Lämmele = mouton (E.Leclerc)
- Rejet de l'appartenance au monde allemand (même culturellement):
- susceptibilité de l'Alsacien pris pour un Allemand, rejet de la signalétique bilingue
- Surcompensation: tout est européen!
espace européen de l'entreprise, foire européenne, festival européen du film fantastique

Restaurer une identité alsacienne complète

- Objectif:
 - Alsaciens fiers de leur passé et d'eux-mêmes
 - Moteurs plutôt qu'effacés en politique
- Éducation: enseigner toute l'histoire alsacienne (lycée, collège)
→ rétablir l'option « culture régionale », la promouvoir (exiger le rétablissement des points au bac) et la financer (prof, manuels)
- Espace public et médias:
→ faire revivre événements/personnages célèbres de 450 à 1950
 - double page dans « Toute l'Alsace » de la CeA
 - spectacles historiques: cf Théâtre St Nicolas
 - partenariats avec médias: France 3, BFM, DNA/Alsace

Démocratie et libéralisme

Jean Faivre, juriste, membre du Schickele Kreis

Merci à Pierre Klein pour l'organisation de ce colloque qui, je l'espère, nous incitera à réfléchir et à en tirer des conclusions susceptibles d'enrichir notre démocratie et de concrétiser certaines aspirations du peuple alsacien. J'ai appris avec tristesse le décès de Jean-Paul Sorg, une personne qui a eu une grande importance pour moi. Je souhaite évoquer quatre vers d'un poème d'Émile Storck, dont Jean-Paul a largement contribué à faire connaître l'œuvre. Ces mots résonnent particulièrement avec l'actualité : « Chaque peuple n'a que la langue qu'il mérite et, s'il ne puise pas de la force chez ses poètes, elle deviendra blette, bonne pour disparaître. Comme une pomme qui pourrit dans la neige. »⁴⁰ Jean-Paul Sorg nous a transmis une part de sa vitalité. Mon intérêt pour cette question est nourri par la présence de figures tutélaires, dont certaines sont parmi nous, qui nous ont précédés et continuent de nous inspirer.

Le thème « démocratie et libéralisme » ne me permettra peut-être pas d'y apporter une contribution révolutionnaire. Beaucoup de choses ont sans doute déjà été dites ce matin, mais je voulais insister sur la contradiction qui peut parfois exister entre ces deux termes. Aujourd'hui, quand on parle de démocratie libérale, c'est presque un pléonasme. On n'ose imaginer qu'il puisse exister des démocraties illibérales. Pourtant, la démocratie illibérale a été conceptualisée et mise en œuvre depuis une vingtaine d'années.

Mais quand nous parlons de démocratie, en tout cas en Europe de l'Ouest, nous n'imaginons souvent pas qu'il puisse y avoir autre chose qu'une démocratie libérale. Et pourtant, si l'on regarde un peu plus loin dans l'histoire, on peut par exemple parler de l'Abbé Sieyès, qui souhaitait justement qu'un régime représentatif soit mis en place. Il employait cette expression à dessein, « régime représentatif », parce qu'il ne voulait pas qu'une démocratie naisse de la Révolution française. Penser aux conflits qui peuvent naître entre la notion de démocratie et celle de libéralisme peut assurément nous permettre d'y voir plus clair, et sûrement aussi de surmonter certaines difficultés. Camus disait que mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde.

Je pense donc qu'il est effectivement utile de pouvoir nommer certaines choses pour gagner en intelligence, ou du moins pour rendre certains concepts plus intelligibles. En ce qui concerne la démocratie, je reprendrai la formule très simple, mais sans doute pas assez complète, d'Abraham Lincoln : « La démocratie, c'est le pouvoir du peuple, par le peuple, pour le peuple. » Cette formule est d'ailleurs reprise à l'article 2 de la Constitution de la Ve République. Finalement, le mode d'expression de cette démocratie, en France comme dans beaucoup d'autres États, c'est la règle de la majorité. 50 plus 1, qui emporte tout.

La règle de la majorité est sûrement le pire des systèmes, à l'exception de tous les autres. Mais pour l'instant, on a du mal à imaginer l'existence d'alternatives, hormis l'introduction d'une dose de proportionnelle, qui représente peut-être une expression plus fidèle de la volonté populaire. Mais en tout cas, cette règle majoritaire reste largement dominante quand on parle de démocratie. Quand on parle de libéralisme, on peut se référer au dictionnaire de l'Académie française. En tout cas, pour reprendre sa définition, le libéralisme est la doctrine

⁴⁰ E jedes Volk hat d' Sproch wun às verdient, un holt's fir si ke Kraft bi sine Dichter, no wurd si teig un zitig zum Vergeh... so wie ne Äpfel fült im Winterschnee. <https://www.cercle-emile-storck.fr/?full=1>

politique qui préconise l'extension et l'affermissement des libertés et des garanties accordées aux citoyens pour les protéger de l'ingérence de l'État.

Finalement, ce découplage entre la démocratie et le libéralisme a été analysé par un jeune politologue, très lucide à mon avis, qui s'appelle Yascha Mounk. Il a écrit un livre en 2018, intitulé « Le Peuple contre la démocratie ». Dans cet ouvrage, il analyse justement le découplage entre la démocratie et le libéralisme, en notant l'émergence d'une démocratie antilibérale et d'un libéralisme antidémocratique. Quelques exemples de démocratie antilibérale : la Suisse, citée dans son livre. Vous vous souvenez peut-être de la polémique qui a entouré l'érection d'un minaret, il y a quelques années, à la fin des années 2000. Tout est parti d'une petite commune appelée Wangen bei Olten.

Une communauté turque souhaitait implanter un minaret, mais le conseil d'urbanisme de la commune a refusé ce projet. S'en est suivie une bataille judiciaire qui est allée jusqu'au tribunal administratif de Soleure, puis à la Cour suprême suisse. Finalement, la Cour suprême et le tribunal administratif ont donné raison à l'association et le minaret a pu être construit. Cependant, il s'agit du dernier minaret construit, car, par la suite, un groupe de citoyens a créé une association et a demandé qu'un référendum soit organisé concernant la construction de minarets. Le référendum a été remporté par les opposants à la construction de minarets, à plus de 58 % des voix.

Certains commentateurs ont dénoncé une décision antidémocratique. Or, quand on dit qu'il s'agit d'une décision antidémocratique, on n'aide pas à clarifier le débat, car on ne peut pas imaginer d'expression plus directe de la volonté du peuple, qui a effectivement souhaité, par référendum, à 58 %, interdire la construction de minarets. Maintenant, cela est inscrit dans la Constitution suisse. La liberté de culte est garantie, mais la construction de minarets est interdite.

On voit donc clairement que c'est le peuple qui a tranché directement, sans médiation particulière, avec une majorité assez large. Mais c'est une décision qui est, en effet, assez peu respectueuse de la liberté de culte. Deuxième exemple : la Hongrie de Viktor Orbán, une démocratie imparfaite, c'est le moins que l'on puisse dire. En tout cas, ce qu'on peut dire, c'est qu'il est sûrement soutenu par une partie assez large de sa population, mais que sa démocratie est largement antilibérale, dans le sens où elle dénie à certaines minorités, notamment LGBT, le droit de jouir de certains droits, comme celui de manifester lors de la marche des fiertés.

En ce qui concerne le libéralisme antidémocratique, on peut citer certaines institutions qui ne sont pas élues au suffrage universel, mais qui sont investies de pouvoirs très importants. L'Union européenne, par exemple, avec la Commission européenne qui a un pouvoir d'initiative très important, et dont les propositions sont ensuite débattues et adoptées par des institutions démocratiques, telles que le Parlement européen et le Conseil. On peut également citer l'OMC, avec ses règles du commerce international.

On peut également citer les banques centrales, qui sont aujourd'hui investies de pouvoirs très importants, mais qui échappent largement au contrôle démocratique. Vous l'aurez compris, je ne porte pas de jugement de valeur sur ces exemples. Ce ne sera pas mon propos aujourd'hui, mais je voulais simplement illustrer le fait qu'il existe d'un côté un libéralisme antidémocratique en plein essor, et de l'autre une démocratie antilibérale qui est son pendant et qui connaît également une extension croissante. Maintenant, pour parler d'exemples qui

nous intéressent plus directement, à savoir la question alsacienne et celle des langues régionales, ainsi que l'organisation territoriale, je citerai trois exemples.

Premier exemple : l'initiative citoyenne européenne Minority Safe-Pack. Vous en avez certainement entendu parler. Qu'est-ce qu'une initiative citoyenne européenne ? Il s'agit d'un mécanisme de pétition introduit dans le droit de l'Union européenne par le traité de Lisbonne, qui permet à un million de citoyens européens issus de sept États membres de proposer à la Commission européenne l'adoption d'un certain nombre de mesures. Ensuite, la Commission européenne doit répondre par oui ou par non à la mise en œuvre des mesures proposées. Le Minority SafePack a été un succès : un million de signatures ont été collectées et sept États membres ont participé.

Le Parlement européen l'a approuvé à une écrasante majorité, mais la Commission européenne a refusé d'y donner suite. Parmi ces mesures, il y avait beaucoup de choses. Par exemple, y figuraient des dispositifs permettant un meilleur accès des minorités ethniques au Fonds structurel européen. Il y avait également des mécanismes permettant de lever le « geoblocking », afin de permettre aux minorités d'accéder à des programmes audiovisuels de l'État voisin, car elles en partagent la langue. Toutefois, en vertu de certaines règles, il leur est difficile d'accéder à ces programmes, alors qu'ils sont pourtant diffusés dans leur langue maternelle, mais pas dans la langue de leur État.

La Commission européenne a refusé de les mettre en œuvre, invoquant le fait qu'il s'agissait d'une compétence des États membres et qu'il n'y avait pas vraiment besoin de prendre de telles mesures. Cette décision est non seulement peu démocratique, car il y avait une volonté populaire et parlementaire, mais elle est aussi peu libérale, car elle piétine un certain nombre de droits que l'Union européenne promeut pourtant très largement. C'est également une décision peu libérale, puisqu'elle piétine un certain nombre de droits que l'Union européenne promeut pourtant très largement.

D'ailleurs, cette attitude cadre mal avec le respect des critères de Copenhague, ces critères que les États candidats à l'entrée dans l'Union européenne doivent remplir. On est très dur avec les États candidats. Pourtant, il y a un certain nombre d'États membres fondateurs de l'Union européenne qui ne sont pas exemplaires en matière de droit des minorités nationales. Deuxième exemple : la décision du Conseil constitutionnel sur la loi Molac du 21 mai 2021. Là aussi, une loi est adoptée par 247 voix pour, 76 contre et 19 abstentions. Cette loi, qui introduit notamment la possibilité d'un enseignement immersif en langue régionale et d'utiliser les signes diacritiques de cette langue, comme le tilde breton, a été adoptée à une large majorité.

Cette loi a été adoptée à une écrasante majorité, et pourtant, le Conseil constitutionnel l'a censurée. Il a notamment censuré les deux dispositions que j'ai mentionnées précédemment, notamment celle de l'enseignement immersif, qui constituait la substance même de cette loi. Le problème n'est pas tant qu'une juridiction contrôle le respect de la Constitution, mais que celle-ci, si vous la connaissez aussi bien que moi, stipule dans son article 2 que la langue de la République est le français, et dans son article 75-1 que les langues régionales font partie du patrimoine commun de la nation. Or, il n'est pas écrit dans la Constitution française que les langues régionales n'auraient pas le droit d'exister et qu'un enseignement immersif serait nécessairement contraire à la Constitution.

Cette décision a pu choquer, en tout cas, un certain nombre de personnes. Mais, si l'on y regarde de plus près, la légitimité même du Conseil constitutionnel vient du fait qu'il n'a pas le pouvoir du dernier mot, ce que Georges Vedel appelait le lit de justice. En d'autres termes, une décision du Conseil constitutionnel peut toujours être surmontée par une révision de la Constitution. Cela s'est produit à maintes reprises, notamment dans les années 90. Donc, s'il y avait une vraie volonté politique, il faudrait effectivement trois cinquièmes des parlementaires ou une adoption de la révision par référendum.

Mais rien n'empêcherait d'insérer dans l'article 2 de la Constitution la formule selon laquelle un enseignement immersif en langue régionale est parfaitement constitutionnel. Je pense donc que, même si ces décisions du Conseil constitutionnel s'appuient sur des dispositions constitutionnelles qui n'indiquent pas nécessairement que l'enseignement immersif est contraire à la Constitution, il ne faut jamais oublier que le pouvoir politique a toujours le pouvoir et la possibilité, et c'est heureux au regard des principes démocratiques, de surmonter une décision du Conseil constitutionnel. Pourquoi dis-je cela ?

C'est parce que, ces derniers mois, on a souvent assisté à une confusion des rôles. Et là, je rejoins ce que disait le député Sitzenstuhl. En effet, pour qu'une démocratie fonctionne bien et que les citoyens puissent participer au jeu politique, il faut que les différentes institutions soient clairement identifiables et que le rôle de chacune soit clairement établi. Or, lorsque le Parlement refait à de nombreuses reprises la patate chaude au Conseil constitutionnel en sachant pertinemment que la loi adoptée méconnaît un certain nombre de principes constitutionnels, et qu'il sait d'ores et déjà que le Conseil constitutionnel la censurera au moins partiellement, c'est considérer le Conseil constitutionnel comme une chambre d'appel des choix du Parlement, ce que cette institution n'a pas vocation à être, comme le disait Laurent Fabius.

Je pense qu'il est fondamental de vraiment respecter le rôle de chacun et d'insister sur la responsabilité de chaque organe. Troisième exemple, et dernier, la loi. On en a un peu parlé aujourd'hui. Si l'on analyse cette loi au prisme de la démocratie et du libéralisme, on ne peut pas la considérer comme fondamentalement antidémocratique, car elle a été adoptée par le Parlement, même si elle renferme énormément de dispositions. Et de ce point de vue, on ne peut pas la qualifier fondamentalement contraire à la démocratie. Ensuite, en ce qui concerne les recours exercés contre cette loi, vous vous souvenez peut-être d'une décision du 27 octobre 2015 du Conseil d'État, Monsieur Allenbach, représentant du mouvement autonomiste franc-comtois. Le Conseil d'État était saisi de la légalité du décret convoquant les élections régionales, si ma mémoire est bonne.

L'un des moyens soulevés contre cette loi concernait surtout le fait qu'elle s'était dispensée des obligations imposées par la Charte européenne de l'autonomie locale. L'article 5 de cette charte imposait en effet d'organiser une consultation des populations ou des collectivités territoriales concernées par un redécoupage territorial.

Le Conseil d'État a considéré qu'une loi devait certes respecter les conventions internationales, mais que le moyen tiré de la non-conformité de la procédure d'adoption de la loi à une telle convention était inopérant. Autrement dit, la loi était effectivement contraire à une convention internationale, mais, comme il n'était pas possible d'utiliser une convention internationale pour contester la procédure d'adoption d'une loi, il n'y avait rien à faire. Cette loi ne pouvait donc pas être censurée, en tout cas pas sur ce fondement. Ici, c'est pareil.

En tout cas, pour ma part, cela me choque toujours un peu quand une loi est vidée de sa substance par une juridiction. Je suis bien sûr contre la loi NOTRe, en tout cas dans son volet relatif à la fusion des régions, mais est-ce vraiment le rôle du Conseil d'État de censurer une loi pour méconnaissance d'une convention internationale ? Je pose la question, sans vraiment avoir la réponse, mais voilà ce que je voulais expliquer à propos de la distinction entre la démocratie et le libéralisme. L'articulation de ces deux notions, mais aussi la potentielle conflictualité qui nous saute aux yeux aujourd'hui.

Pour conclure, je citerai Alexis de Tocqueville. Je pense que tout le monde sera d'accord avec cette citation d'Alexis de Tocqueville : « C'est dans la commune que réside la force des peuples libres. » Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science. Elles la mettent à la portée du peuple, lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir. Sans institutions communales, une nation peut se donner un gouvernement libre, mais elle n'a pas l'esprit de la liberté.

Des passions passagères, des intérêts éphémères et le hasard des circonstances peuvent lui donner les apparences extérieures de l'indépendance, mais le despotisme refoulé au sein de la société resurgit tôt ou tard. Ce que Tocqueville nous dit, même si le terme n'existe pas à l'époque, c'est de faire confiance au principe de subsidiarité, et de reconstruire au niveau communal une démocratie libérale qui s'appuie sur le respect des libertés fondamentales, parmi lesquelles figure le respect de l'identité régionale et linguistique. Je vous remercie. JF

La démocratie à l'épreuve des mutations de la société⁴¹

« E pur si muove! »⁴²

Pierre Klein, essayiste, président de l'initiative citoyenne alsacienne

Plan

Première partie.

Postmodernité-La désintégration-Individualisme, individualisation-Esthétisation-Hédonisme-Déculturation-Déclassement social-Nouvelle pauvreté-Le marché-La globalisation-Désenchantement et remise en question du politique-Les médias-La fin de la société ?

Deuxième partie.

Le sentiment anhistorique-La laïcité-La crise du lien social-Le déclin de la presse d'opinion-Défis posés aux médias audiovisuels-Médias et discours politique-Alliance inquiétante entre médias et algorithmes-Les médias numériques-L'IA-Égalité versus égalitarisme-Intégration versus insertion et assimilation-Lien social et enseignement de l'histoire-La polarisation politique-Autres éléments ou facteurs constitutifs d'une société en mutation ou de la crise, soit qu'ils provoquent ces dernières, soit qu'ils en soient une conséquence- Sortir de la crise. L'Europe pour sauver la démocratie ? L'Europe pour sauver nos démocraties européennes ?

Postmodernité

La modernité se caractérise par une série de transformations profondes survenues en Europe à partir des XVIIe et XVIIIe siècles, touchant divers domaines, telles que la philosophie, la politique, l'économie et la société. Parmi ses piliers, on trouve la valorisation de la raison, la dissociation entre l'État et la religion, ainsi que l'affirmation des principes démocratiques et des droits de l'homme. De plus, le rationalisme économique, l'émergence de la société industrielle, la formation de l'État-nation et la redéfinition du concept de citoyen sont des éléments essentiels qui ont façonné cette époque.

En revanche, le postmodernisme s'inscrit dans une réflexion critique sur les expériences de la modernité, tout en intégrant des évolutions économiques et sociales qui ont eu lieu après la Seconde Guerre mondiale, notamment marquées par les bouleversements des années 1980. Pour certains, il incarne des tendances culturelles émergentes et une nostalgie pour des valeurs et des normes en constante évolution. Le postmodernisme remet en question l'universalité des normes, soulignant le risque d'exclusion des différences et la domination des majorités, tout en défendant ardemment la liberté individuelle et l'expression de la diversité.

D'autres voient la postmodernité comme une réaction au désenchantement engendré par la modernité et ses promesses non tenues de liberté, d'égalité et de fraternité. Ce courant met en avant la désintégration sociale et l'individualisation croissante, illustrant une vision floue de la société actuelle. La critique sociale révèle des tendances significatives, suggérant un inachèvement de la modernité plutôt qu'une nouvelle modernité.

Le respect des normes socio-morales est essentiel pour équilibrer l'individualité et la vie en société, ainsi que pour établir des devoirs envers soi-même et une interdépendance nécessaire.

⁴¹ Le texte se base en partie sur un travail effectué en 2004 (première partie), travail prolongé aujourd'hui (deuxième partie). Merci aux amis avec lesquels j'entretiens de longues conversations et qui, ce faisant, ont contribué à la réalisation de cette contribution.

⁴² Galilée. Et pourtant, elle tourne, ici réinterprétée au sujet de la démocratie.

Selon Edgar Morin⁴³, la crise de la modernité a engendré deux réponses : le néofondamentalisme, qui cherche à se reconnecter à des traditions perdues, et le postmodernisme, qui remet en question l'idée d'un progrès linéaire. Ce dernier reconnaît que le nouveau n'est pas toujours supérieur à l'ancien, mais il peut être aveugle en affirmant qu'il n'y a plus d'histoire ni d'évolution.

La désintégration

La postmodernité est perçue par certains comme un renouveau culturel, tandis que d'autres y voient une nouvelle forme d'intégration sociale. Quoi qu'il en soit, une analyse approfondie de notre société met en lumière une réalité plus préoccupante : une amplification des processus de désintégration. Nos sociétés semblent confrontées à des bouleversements inévitables qui soulèvent des questions cruciales concernant le pouvoir, la responsabilité politique et la démocratie⁴⁴. La critique sociale permet de dégager une tendance marquée vers cette désintégration, qui ne sera inéluctable que si l'on choisit de rester inactif face à ces défis. En effet, l'être humain nécessite bien plus que des ressources financières pour mener une existence épanouie et significative.

Individualisme, individualisation

L'homme est de plus en plus perdu dans la masse, l'individu de plus en plus atomisé et le citoyen de plus en plus ignoré (les consultations restent très espacées, par contre, la réglementation explose). Les liens traditionnels (églises, armées, syndicats, associations, partis politiques...) se distendent ou disparaissent. Toutes choses qui renforcent la domination et confortent l'irresponsabilité. Une fois désintégré et déconnecté des autres et de lui-même, façonné par le libéralisme ou le communautarisme, il est facile pour lui de ne plus penser qu'à ses propres droits et de ne mesurer la valeur des choses qu'en fonction de son propre avantage. Il peut également se décharger sur le groupe et se désolidariser, voire basculer dans l'asociabilité et la violence.

Esthétisation

Les individus tendent de plus en plus à orienter leur quotidien selon des critères esthétiques plutôt qu'utilitaires. Ils mettent en avant leur mode de vie, se reconnaissant mutuellement à travers ces choix stylistiques. Dans cette dynamique, il devient essentiel de se montrer pour exister, de se distinguer pour se faire remarquer. Les interactions, bien qu'elles soient souvent

⁴³ Edgar Morin, in *Introduction à une politique de l'homme*, Seuil, Paris, 1999.

⁴⁴ Ainsi, on peut retenir parmi des phénomènes qui sont des indices de profonds changements sociaux et d'une crise des valeurs profondes, ainsi que d'un profond malaise psychologique : la perception d'une démocratie inachevée, le désenchantement de la nature humaine, l'égalitarisme, la distance prise par rapport à l'autérité, l'idolâtrie de soi et son éclatement, la privatisation des existences et l'isolement des personnes, la dissolution des formes traditionnelles de la famille, l'instabilité des sites de vie et de travail, la négation du père et de l'autorité, la désidéalisatoin de la mère et de la vie, le discrédit du politique et le désengagement social, l'élection d'un programme ultime, les sondages, comme vérité ultime, la tyrannie de la gestion, l'hégémonisme, le marché, comme seule règle et le profit, comme seul but, la mondialisation incontrôlée et le libéralisme du plus fort, la planétarisation de la culture et son uniformisation, l'incomplétude de la liberté, l'accentuation des inégalités et l'éclatement des communautés, le délitement de la fraternité, la désaffection des Églises et la perte des consolations religieuses, le retour de la pauvreté et de l'exclusion, la barbarie de la désespérance et l'extension de la précarité, la haine, comme exutoire, la déshumanisation des quartiers et l'accroissement de l'insécurité, l'emprise de la publicité et l'explosion de l'hédonisme de consommation, l'esthétisation de la vie et le narcissisme anxieux, la construction du corps et la dictature du physique, la prévalence de la pulsion sur les valeurs partagées, permissivité, jouissance de la transgression de l'interdit, la sanction pour seule morale et l'obligation juridique pour seule éthique, irrespect de l'autre et développement de l'incivilité, altération des repères et montée des extrémismes, perte de sens et désillusion, érosion de la valeur du travail et dépérissement des identités de classes ou de métiers, impopularité du populaire...

perçues comme significatives, se traduisent fréquemment par une forme de narcissisme, où l'on se scrute tout en observant les autres. Ce phénomène ne constitue pas un véritable partage, mais plutôt un acte solitaire. Selon certains points de vue du postmodernisme, cette tendance à la stylisation, qui accorde une attention particulière à la forme et à l'apparence, pourrait menacer la culture. En effet, elle tend à abolir la distance nécessaire entre l'art et la vie quotidienne, tout en étant en grande partie dictée par les normes sociales et les courants de mode.

Hédonisme

Le souverain n'est plus le vivre ensemble, mais plutôt la quête du plaisir. La vie s'organise désormais autour d'objectifs de réalisation personnelle, où l'éthique se limite à une morale hédoniste axée sur la satisfaction individuelle, souvent atteinte par la transgression des normes socio-morales. L'exigence de solidarité envers autrui est perçue comme une source de désagrément, à éviter tout comme l'ordre socio-moral établi. Les règles de vie, jadis considérées comme des repères, sont désormais ressenties comme des entraves et des agressions. Les communautés, autrefois fondées sur le bien commun et la solidarité, sont remplacées par des tribus dédiées au plaisir. Pour l'individu moderne, la fête, qui était autrefois une rupture dans le quotidien, est devenue l'essence même de la vie quotidienne.

Déculturation

Une véritable industrie des médias a émergé grâce aux nouvelles technologies, sous l'influence croissante de l'internationalisation des capitaux. Cette industrie génère un flot incessant d'informations et tisse une vaste toile électronique qui enveloppe le monde entier. Les principaux outils de ce système sont la télévision, l'ordinateur et leurs multiples dérivés. En se lançant dans la marchandisation de la culture, cette industrie s'approprie les valeurs culturelles tout en créant une dépendance qui nuit aux investissements affectifs et sociaux dans le domaine culturel. L'explosion des récits et la diversité des choix médiatiques rendent difficile la compréhension globale de l'histoire. En zappant constamment entre des contenus souvent médiocres, le consommateur risque de perdre sa curiosité intellectuelle et son intérêt pour des sujets plus profonds et enrichissants.

Déclassement social

Une angoisse sourde s'installe progressivement au sein de la population, alimentée par la conviction que nul n'est à l'abri des aléas de la vie professionnelle. Cette peur, semblable à une épée de Damoclès, pèse sur beaucoup d'individus, les rendant conscients du risque constant de perdre leur emploi, leur revenu, leurs avantages, et, par conséquent, leur statut social. Près de la moitié, des personnes se sentent aujourd'hui menacées par cette incertitude, un sentiment qui touche en premier lieu les classes les plus défavorisées, mais qui n'épargne pas non plus les classes moyennes, déjà confrontées à une régression financière. Cette atmosphère de crainte exacerbe les comportements de ségrégation sociale, où l'égalité proclamée semble se heurter à la réalité d'une hiérarchie où certains sont perçus comme plus égaux que d'autres.⁴⁵

Nouvelle pauvreté

La pauvreté se manifeste comme une existence confinée, marquée par le mépris et l'absence d'accès à l'éducation et à la culture, ainsi que par des problèmes de santé et des troubles psychologiques, tous ces facteurs rendant l'évasion de cette situation encore plus difficile.

⁴⁵ Clin d'œil à Coluche.

Dans une société prospère, il est impératif de lutter contre la pauvreté, et une part significative du budget national est allouée à la protection sociale. Cependant, des questions préoccupantes persistent : pourquoi les conditions de vie ne semblent-elles pas s'améliorer de manière significative ? Pourquoi environ 15 % de la population nationale est-elle toujours considérée comme pauvre⁴⁶ ? Plus alarmant encore, près de 25 % des enfants vivent actuellement dans la pauvreté⁴⁷.

Le visage de la pauvreté a évolué au fil du temps ; autrefois, elle touchait principalement des personnes âgées, issues de familles nombreuses, et vivant en milieu rural. Aujourd’hui, le profil des personnes pauvres a évolué : il s’agit de plus en plus de femmes jeunes, souvent monoparentales et résidant en milieu urbain, qui rencontrent des obstacles à leur intégration sur le marché du travail. Une question cruciale se pose alors : les individus vivant dans la pauvreté aujourd’hui ont-ils plus de chances de s’en sortir que par le passé ? La réponse semble indiquer que non.

Le marché

Dans le triptyque formé par l’État, le marché et la société civile, le marché occupe une position prépondérante, souvent au détriment des deux autres composantes. Il représente la rencontre entre l’offre et la demande, ainsi que la régulation qui en découle, mais se limite à cela. Lorsque la régulation se résume uniquement à celle du marché, la logique qui prévaut devient celle de la maximisation du chiffre d’affaires, la morale se réduit à l’augmentation des bénéfices, et l’éthique se voit subordonnée aux intérêts des grandes entreprises et des multinationales. Dans ce contexte, la fameuse « main invisible » du marché éclipse les idéaux de la modernité, réduisant l’individu à un simple consommateur, le soumettant à l’influence de la publicité et l’aliénant à des besoins superflus. Cet « homme nouveau » est ainsi dominé par la quête de profit et par une libido consumériste, reléguant tout le reste au second plan. Pour atteindre ses objectifs, le marché impose une dépolitisation des citoyens, une désocialisation des individus, une dévaluation de la justice sociale et une réduction des mécanismes de redistribution, ce qui favorise l’enrichissement des plus riches tout en appauvrissant les plus démunis, qu’il s’agisse d’individus ou de collectivités.

La globalisation

La globalisation peut être perçue, sous certains angles, comme une diffusion à l’échelle mondiale du modèle occidental, et plus particulièrement de l’« american way of life ». Ce phénomène se manifeste par une explosion des transactions financières, un essor des réseaux de communication, une amplification de l’information, une extension des marchés et une intensification des échanges commerciaux. Remarquons qu’elle est davantage marquée par le libéralisme que par une quête de justice sociale, par le capitalisme anglo-saxon plutôt que par le modèle du capitalisme rhénan, et par le néolibéralisme au détriment d’une économie sociale et durable. Les détracteurs de la mondialisation mettent en lumière divers enjeux, tels que la prédominance de la marchandisation, la prééminence de l’économie sur la politique, la dégradation de l’environnement par des entreprises motivées uniquement par le profit, l’affaiblissement des valeurs éthiques avec l’expansion de l’argent facile, l’agrandissement des inégalités entre le Nord et le Sud, ainsi que l’erosion des cultures locales face à la suprématie de l’industrie du divertissement, notamment celle d’Hollywood.

⁴⁶ En 2025, environ 3,1 millions de salariés en France sont rémunérés au SMIC, soit près de 17 % de la population active (ministère du Travail).

⁴⁷ Rapport de l’UNICEF, « La Situation des enfants dans le monde 2025.

Désenchantement et remise en question du politique

Le désenchantement social s'accompagne d'un désenchantement tout aussi marqué à l'égard du politique et des politiques en place. La formation de la volonté politique semble souvent négliger l'expression des aspirations citoyennes, laissant peu de place à une véritable participation des individus concernés. Les décisions prises par les instances dirigeantes tiennent rarement compte des opinions de ceux qui en subissent les conséquences, et la responsabilité des décideurs est souvent engagée de manière trop superficielle. Par ailleurs, l'opinion publique est largement façonnée en dehors des véritables débats démocratiques, ce qui altère la séparation des pouvoirs. Les éléments essentiels de la démocratie, tels que la délibération politique, le partenariat social, le compromis, le contrat, ainsi que le dialogue interculturel et la reconnaissance de la diversité culturelle, demeurent largement absents de notre culture politique actuelle.

a) Pouvoir et débat

Le peuple devrait être le véritable acteur de la politique, même s'il n'est pas impliqué dans les décisions de manière directe. Il est essentiel d'encourager un engagement citoyen qui soit à la fois participatif, délibératif et continu, plutôt que de se limiter à un rôle passif de votant occasionnel et de critique sporadique. Les décisions politiques devraient s'appuyer sur des débats constructifs, lesquels devraient être intégrés de manière institutionnelle au sein des assemblées élues. Ainsi, la prise de décision devrait émerger d'un processus discursif visant à forger la volonté générale, ce qui implique que les choix politiques soient le résultat d'une argumentation visant à atteindre un consensus acceptable pour tous, par l'intermédiaire d'un dialogue ouvert.

Ce type d'« agir communicationnel », ancré dans une éthique de la discussion, doit se déployer dans un espace public aussi large que possible. Cela nécessite que les organes de décision s'ouvrent aux forums délibératifs et aux processus de formation de l'opinion. Bien que la question de l'élargissement de la démocratie et celle de la légitimation de l'autorité soient cruciales, il est clair que leur réalisation dépendra de la participation active de tous à la formation de la volonté politique, dans le cadre des institutions d'une démocratie représentative, notamment à travers l'organisation de discussions inclusives dans l'espace public et l'engagement de la société civile.

b) Pouvoir et responsabilité

Les électeurs insatisfaits constatent une divergence entre leur revendication et l'efficience des partis. Les politiques, de leur côté, se plaignent d'un déficit de compréhension et de participation des citoyens et d'une sollicitation ou exigence de plus en plus grande de leur part. Les insatisfaits ne sont pas uniquement les perdants de la société, mais aussi un nombre croissant de personnes socialement établies. Cela montre un certain rejet de la chose politique, un « faites-le sans moi ». Ce n'est pas la légitimité de la démocratie qui est remise en question. C'est le manque d'efficacité et de flexibilité dans les processus de formation de la volonté et des décisions politiques qui posent problème et constituent une menace pour la démocratie.

À l'évidence, les conceptions traditionnelles du pouvoir et de la façon dont il s'applique doivent être révisées et complétées. Une modification de sa conception et un changement de paradigme en faveur de la responsabilité, ainsi que des structures adaptées, doivent donner de nouvelles chances à la démocratie. Il faut sortir du cercle vicieux de la frustration politique et

remettre en question l'acquisition égoïste du pouvoir et la manipulation du citoyen et faire entrer la responsabilité dans le système politique en tant que fondement et élément structurant de la démocratie. La responsabilité n'est pas à comprendre comme étant celle d'une fonction d'élite, mais comme préalable de chaque agissement individuel et comme condition de l'activité politique.

Le cœur de la politique ne doit plus être la concurrence pour le pouvoir, mais la concurrence pour la meilleure solution aux problèmes, non plus l'élection, mais la responsabilité. L'acteur politique doit avoir la possibilité de renoncer à la satisfaction immédiate de ses désirs et soumettre ses souhaits à court terme aux objectifs à long terme. Ce principe peut opérer si la responsabilité du politique est dissociée de sa personne et associée prioritairement à la chose, c'est-à-dire aux décisions. Les mesures gouvernementales et les décisions politiques peuvent alors être prises au travers de structures délibératives et participatives par des acteurs compétents et responsables. L'objectif principal des démocrates ne devrait pas être d'obtenir et de conserver le pouvoir pour eux-mêmes, mais plutôt de prendre leurs responsabilités en matière de protection des libertés individuelles et de gestion du bien commun.

c) Éthique

Les principes universels sociaux et moraux restent largement à généraliser. Les principes d'éthique doivent être appliqués à la vie en société et partant à la vie politique et démocratique. Faire de la politique, c'est se confronter avec les conflits de l'homme, c'est-à-dire avec les tensions entre la raison et le sentiment, la passion et la discipline, les idées et la rationalité critique, l'intérêt et la morale, l'opinion et la responsabilité. Chacun doit agir de telle sorte que les principes qu'il met en œuvre pour gérer son rapport aux autres puissent aussi servir de règles pour tous. C'est un « impératif catégorique » (Emmanuel Kant). La liberté n'existe que communément. L'égalité ne prend de sens que dans l'égal accès au bien commun. La fraternité ne se réalise que dans l'établissement de solidarités. Sans éthique, tout n'est que leurre ou exploitation. Et pour que les choses évoluent positivement, il faut former et informer.

Les médias

**Le véritable pouvoir des médias appartient à celui qui détermine ce qui s'affiche sur votre écran sans que vous ayez rien demandé.
Qui décide finalement et selon quels critères ?**

Les médias constituent dans nos sociétés un pouvoir permanent, un quatrième pouvoir aux côtés de l'exécutif, du législatif et du judiciaire. Il n'est pas intermittent comme le droit de vote. Il est permanent. Les médias nous ont fait passer de la démocratie discontinue à la démocratie continue. Ce pouvoir joue un rôle déterminant dans la formation de l'opinion publique et donc de la culture et de la volonté politiques. La légitimité et l'objectivité de l'information devraient être les principes fondamentaux pour ceux qui détiennent le pouvoir d'informer. Il est impératif que toutes les opinions soient représentées et que le débat soit maintenu.

À tout pouvoir doit correspondre un contre-pouvoir. Est-ce le cas ? Légitimité et objectivité de l'information devraient constituer la base déontologique de quiconque détient une parcelle du pouvoir d'informer. Toutes les opinions devraient être représentées et le nécessaire débat devrait toujours exister. Est-ce le cas ? Le souci de la carrière, de la propagation de pensées politiques partiales chez les dirigeants, ou encore de la réussite économique du média peut laisser peu de place aux idéaux premiers.

Les médias sont-ils contraints de s'adapter à la massification et au taux de pénétration ou d'écoute, c'est-à-dire à la loi du marché, pour assurer leur survie et vendre leur contenu ? Ne pratiquent-ils pas souvent la politique du plus petit dénominateur commun, souvent le moins culturel ? Des interdépendances entre médias, politique et marché, ne se sont-elles pas concrétisées ? N'ont-ils pas fait naître des monopoles de l'information financés par des groupes restreints d'acteurs sociopolitiques et d'énormes concentrations médiatiques ?

Par ailleurs, le poids du parisianisme des médias est écrasant et la capture des grands médias par les oligarques parisiens est évidente. De ce fait, les Français ont une vision de la société portée par les médias très particulière, voire partisane. Mais la société française n'est pas cette société-là. Dernier point. Quelle est donc la place réservée par les médias, notamment publics, aux langues et cultures régionales ? Elle est bien indigente.

La fin de la société ?

L'individualisme, la douce indifférence (die süße Gleichgültigkeit) comme philosophie de vie, l'effondrement des structures familiales traditionnelles, l'explosion de la consommation, la fin des grands récits, l'évolution vers une société centrée sur l'expérience personnelle et le plaisir, l'érosion de la culture du « vivre ensemble » et de la solidarité ainsi que les nouvelles tendances de la pauvreté sont autant d'éléments qui contribuent à la désintégration et à la destruction de nos milieux de vie, qui perdent de plus en plus leur soutien social. Si le sentiment d'appartenance et la volonté de vivre ensemble se tarissent, l'identité collective ne peut que se tarir aussi. Il faut donc d'autant plus œuvrer à un renforcement du lien social et partant de l'identité collective.

Le sentiment anhistorique

Les sociétés contemporaines deviennent de plus en plus anhistoriques, en ce qu'elles tiennent de moins en moins compte du point de vue historique, devenant, ce faisant, des édifices hors sol, sans passé ni horizon. Cet état de fait est fondamentalement asocial et rend les choses étranges, tout en favorisant l'isolement dans la masse. Cette société qui ne sait plus d'où elle vient, ne sait alors plus où elle va, et ne se prend plus guère en charge. Parions sur le retour de l'histoire qui pourrait lui permettre de refabriquer du lien social et la production d'une nécessaire convivialité générale, de s'élever dans la tradition de ce qu'elle a été, tout en travaillant aux nécessaires rénovations et adaptations dans un monde sans cesse en évolution et en diversifications, de s'enraciner, tout en étant ouverte au monde.

Zoom sur la transmission.

L'importance croissante des technologies de communication instantanée a un fort impact sur la transmission des récits communs. Alors que la communication favorise des interactions rapides et superficielles, la transmission requiert des institutions solides et une approche temporelle. La fragmentation qui en résulte pose un défi majeur à la construction de récits collectifs significatifs et cohérents. Cela constitue un vrai défi pour nos sociétés : naviguer entre cette instantanéité et l'importance de préserver des narrations partagées pour maintenir une cohésion sociale.

La laïcité

L'opposé de laïcité, ce n'est pas religion, c'est, d'un côté, cléricalisme et, de l'autre, instrumentalisation du religieux par le politique.

La laïcité signifie une absence de prosélytisme politique, philosophique et religieux et une non-intervention dans ces domaines de la part de l’État et de ses institutions. La laïcité n’est pas une morale, elle est neutralité⁴⁸. Ce qui ne doit en aucun cas signifier l’opposition à la diversité et aux multiples appartences. La laïcité, c’est ce qui constitue le peuple au-delà des différences, mais cela ne signifie pas que ces mêmes différences ne doivent pas exister. Or, et en cela nous retrouvons le paragraphe précédent, certains utilisent le concept pour appeler à la déconstruction de parts entières de ce qui relève de l’héritage et partant de l’histoire judéo-chrétienne de la société française⁴⁹.

La laïcité doit garantir le vivre ensemble d’êtres égaux et différents. Ce qui ne signifie pas qu’ils doivent être dépourvus, en son nom, d’une connaissance des cultures religieuses⁵⁰. Il s’agit, en facilitant l’accès à leurs connaissances, de favoriser la compréhension des différentes cultures, de permettre à chacun de relativiser ses propres valeurs par rapport à celles de l’Autre, et finalement d’instaurer un esprit de tolérance qui contribuera à une meilleure intégration et au renforcement des liens sociaux. C’est là un devoir de l’État.

La crise du lien social

Les sociétés contemporaines font face à une crise du lien social, qui se manifeste par deux problématiques principales : la crise des identités et la crise des solidarités. Cette crise implique un rapport moins évident des individus à eux-mêmes et aux autres, soulignant ainsi des difficultés tant sur le plan de l’identité personnelle que sur celui de la compréhension de la société dans son ensemble.

La crise des solidarités est peut-être l’aspect le plus préoccupant, car elle indique une diminution des connexions entre les individus. Les hommes et les femmes semblent moins interconnectés, ce qui remet en question la nature même des relations sociales. En somme, la crise du lien social révèle des enjeux profonds concernant la citoyenneté et la cohésion sociale, nécessitant une réflexion sur la manière de restaurer ces liens essentiels.

La société française, en promouvant l’intégration par l’égalité, tend à rendre ses citoyens de plus en plus abstraits. Cette approche ne se limite pas à la proclamation d’une égalité, elle souligne également que l’abstraction devient le fondement du lien social en France, entraînant un manque de lisibilité et de cohésion au sein de la société. Ce principe de citoyenneté occulte les différences individuelles, qui sont pourtant essentielles à l’identité personnelle, laquelle est multiple et évolutive.

Le déclin de la presse d’opinion⁵¹

⁴⁸ Si l’État doit rester neutre, il doit pour autant garantir l’ouverture de l’espace public au pluralisme démocratique, c’est-à-dire à l’expression de toutes les opinions.

⁴⁹ On se souvient que c’est au nom de la laïcité que le président Chirac a insisté pour que la référence aux « racines chrétiennes » de l’Europe soit finalement retirée en 2004 du projet de préambule de la Constitution européenne. Alors que, par exemple, pour Jürgen Habermas la filiation des droits de l’homme et le christianisme est évidente.

⁵⁰ Il s’agirait de dégager un cadre théorique et normatif permettant de penser la place et le rôle de la religion dans les démocraties libérales d’aujourd’hui pour définir les principes constitutifs et les conditions de réalisation d’une laïcité « bien comprise ». Le pluralisme des valeurs et des convictions étant devenu une caractéristique de notre époque, il importe en effet d’aménager celui-ci de manière juste.

⁵¹ De nos jours, l’Alsace ne connaît plus de presse d’opinion, à part quelques petits organes à diffusion restreinte ou dans l’entre-soi. Si l’on se remémore que, par exemple, dans les années 1920 paraissaient à Strasbourg 16 journaux ou magazines d’opinion, on peut mesurer le changement. Qui traduit aussi une perte de débat ?

La presse quotidienne d'opinion a subi une importante transformation, perdant son influence historique dans le paysage démocratique. Autrefois perçue comme un gardien de la démocratie, elle est désormais réduite, face à un environnement médiatique en évolution. Au niveau national, quelques rares journaux emblématiques persistent⁵², représentant diverses inclinaisons politiques. De son côté, la presse régionale souffre d'une concentration excessive, n'ayant en général qu'un seul titre par département et adoptant souvent un discours peu controversé, ce qui nuit à la diversité des opinions. Le seul article susceptible de refléter une opinion n'y est guère que l'éditorial.

Alors que le panorama journalistique change, il est crucial que cette presse cherche à redéfinir son rôle dans un contexte de débat public, particulièrement en période de faible confiance dans les médias. En cherchant à équilibrer profondes analyses et nouvelles pratiques, la presse pourrait retrouver sa place au sein de la démocratie. La question de la diversité des voix est cruciale, car une presse trop uniforme peut mener à une manipulation subtile de l'opinion publique.

Défis posés aux médias audiovisuels

Si la démocratie représentative est de plus en plus remise en question, cette méfiance s'étend également aux médias. Ces derniers se trouvent confrontés à des défis considérables dans un contexte numérique en constante évolution. D'une part, leur modèle économique est profondément perturbé par la transition vers le numérique, ce qui les oblige à repenser leurs sources de revenus. D'autre part, ils dépendent désormais des réseaux sociaux et des moteurs de recherche pour accroître leur visibilité, ce qui les rend vulnérables aux fluctuations des algorithmes⁵³ et aux dynamiques de l'attention en ligne.

Par ailleurs, une convergence des contenus sur les plateformes numériques s'est de plus en plus imposée. L'écrit, la vidéo et l'audio sont désormais soumis à une concurrence acharnée sur Internet. Enfin, les médias doivent faire face à la montée en puissance d'acteurs capables d'influencer l'opinion publique sans passer par leurs canaux traditionnels. Ces transformations conduisent à une polarisation rapide de l'espace public, souvent liée à un recul de la démocratie.

Les médias audiovisuels de service public ont ici un rôle particulier à jouer. En fournissant des informations impartiales, des perspectives diverses, des informations locales, une éducation aux médias et des outils de vérification des faits, ils doivent travailler activement à la dépolarisation de la société et à la stabilité politique et démocratique.

Médias et discours politique

Le fond d'un discours politique posé et profond compte désormais moins que le rythme imposé par le dispositif médiatique, les formules calibrées, les prises de parole musclées et les invectives. Ce changement implique une redéfinition de la légitimité des discours politiques, qui est désormais mesurée à l'aune de leur capacité à engranger les audiences rapidement plutôt qu'à fournir des réflexions profondes⁵⁴.

⁵² Par exemple, Le Figaro pour la droite, Le Monde pour le centre gauche, Libération pour la gauche au sens large et L'Humanité pour le Parti communiste français (PCF).

⁵³ L'algorithme désigne une série précise et ordonnée d'instructions ou de règles bien définies à suivre pour résoudre un problème ou exécuter une tâche.

⁵⁴ Il semble bien que c'est ce qui est arrivé à l'eurodéputé Raphaël Glucksmann et président de Place publique au cours d'une émission le 18 novembre sur la chaîne LCI ? Lire l'article pages 13 et suivantes dans Marianne n° 1499 du 4 au 10 décembre 2025.

L'avenir du discours politique dépendra de la capacité des acteurs à s'inscrire dans ces nouvelles dynamiques tout en maintenant la profondeur et la nuance nécessaires à une véritable réflexion sociopolitique. Les médias publics ont ici aussi un rôle crucial à tenir.

Alliance inquiétante entre médias et algorithmes

**Celui qui contrôle les algorithmes contrôle le récit.
Celui qui contrôle le récit contrôle l'opinion publique.
Celui qui contrôle l'opinion publique détient le pouvoir politique⁵⁵.**

Alors qu'une alliance inquiétante entre médias et algorithmes prend de plus en plus forme, un questionnement d'ordre éthique et sociologique s'impose quant à l'accès à l'information. En regardant à travers le prisme des enjeux économiques et technologiques, il devient évident que la façon dont nous consommons l'information est largement modulée par des forces invisibles, suscitant des réflexions critiques sur notre autonomie en tant que citoyens. De plus, l'impact psychologique des contenus filtrés par algorithmes se doit d'être exploré, car il pourrait affecter notre pensée critique et notre capacité à interroger les sources.

Avec la montée des grandes entreprises technologiques (GAFAM⁵⁶), les plateformes jouent aujourd'hui un rôle central dans la consommation de l'information. Ce processus de transformation soulève des questions sur la fonction du journalisme à une époque où le public est de plus en plus fragmenté et où la recherche d'information authentique est, plus que jamais, essentielle pour la démocratie.

Les médias numériques⁵⁷

Le contexte médiatique actuel est marqué par la prévalence des réseaux sociaux et par les implications qu'ils entraînent pour la formation de l'opinion publique. S'agissant de l'évolution des médias numériques et de leur influence sur la démocratie, un grand questionnement se pose quant à l'analyse de l'accès et de la participation des citoyens à l'information, aux défis éthiques et aux pratiques liés à la commercialisation des médias, à la régulation des contenus en ligne et à l'importance de l'éducation aux médias, notamment pour les jeunes⁵⁸.

Face aux fausses informations (fake news) qui entravent le débat démocratique, il est crucial de renforcer les mécanismes de vérification des faits. Pour remédier aux inégalités d'accès à Internet, qui exacerbent les disparités sociales, il faut mettre en place des programmes visant à améliorer l'accès aux technologies. Il est essentiel de s'attaquer aux « bulles de filtrage » qui renforcent les clivages sociaux en encourageant des plateformes favorisant une diversité d'opinions. En l'absence de régulation, il est urgent d'établir des lois plus strictes concernant la responsabilité des contenus en ligne. Pour contrer la perte d'autonomie de pensée chez les

⁵⁵ Henrik Werenskiold in Conflits, Revue de Géopolitique, novembre 2025.

⁵⁶ Acronyme désignant les grandes entreprises technologiques américaines (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft...) qui dominent le marché des données et de l'information.

⁵⁷ Les médias numériques désignent les canaux de communication utilisant des technologies numériques, tels que les sites web, le marketing par e-mail, les réseaux sociaux, la publicité en ligne et les moteurs de recherche. Ils offrent des possibilités de ciblage précis, de personnalisation des messages et de mesure en temps réel des performances.

⁵⁸ En France, près de 75 % des 18-34 ans s'informent aujourd'hui via les réseaux sociaux, contre seulement 21 % en 2013. Sophie Hienard in Le Point du 9-10-2024.

jeunes, il est impératif d'enseigner les compétences nécessaires pour évaluer l'information et développer des opinions fondées sur des données vérifiées et fiables.

Enfin, parce que la tendance à privilégier la crédibilité par rapport à la véracité peut entraîner un appauvrissement culturel, car elle limite l'exposition à des perspectives diverses et nuancées et parce que les fake news ne sont pas sans laisser un impact psychologique sur les consommateurs, car la croyance en des informations erronées peut renforcer des biais cognitifs⁵⁹ et nuire à la prise de décision éclairée, les systèmes éducatifs doivent évoluer pour intégrer des formations sur l'analyse critique des médias, non seulement pour protéger les jeunes des manipulations, mais aussi pour les encourager à devenir des citoyens informés.

Outre le fait que les algorithmes qui déterminent les messages apparaissant dans le fil d'actualités des utilisateurs de réseaux sociaux et d'autres plateformes d'information soulèvent, à des degrés divers, des questions importantes sur la confidentialité et la transparence, la fréquentation de ces plateformes soulève également la question d'une logique de prélèvement massif de ressources pour alimenter la machine économique, ainsi que celle de la souveraineté cognitive, c'est-à-dire la préservation de l'autonomie de la pensée et de l'attention.

L'IA

L'IA, le Web, les réseaux sociaux et, plus généralement, les technologies numériques transforment la société, pour le meilleur comme pour le pire. L'impact de l'IA, notamment, est massif sur la qualité de l'information partagée par les citoyens et, par conséquent, sur la possibilité de fonder un espace de délibération démocratique. L'IA offre d'énormes opportunités pour améliorer la vie quotidienne et la productivité dans différents secteurs. Toutefois, pour en tirer pleinement parti, il est impératif que les utilisateurs comprennent les risques associés et adoptent des pratiques responsables. Une régulation appropriée et une sensibilisation accrue sont nécessaires pour minimiser les risques et maximiser les avantages de cette technologie.

Face à l'érosion de la vie privée due à l'extraction informatique excessive, il faut mettre en œuvre des lois sur la protection de la vie privée et la transparence des systèmes. Pour contrer la réduction d'emplois traditionnels, il faut développer des politiques de reconversion et d'éducation pour préparer la main-d'œuvre au changement. Pour renforcer la cybersécurité face à des systèmes d'IA vulnérables, il faut établir des protocoles de réponse rapide⁶⁰. Pour gérer les conséquences éthiques liées aux décisions des systèmes autonomes, il faut créer un cadre éthique pour guider le développement et l'usage de l'IA.

⁵⁹ Le champ du cognitif correspond à tout ce qui se rapporte à la faculté de connaître, d'apprendre. Un biais cognitif est un mécanisme de la pensée qui entraîne une déviation du jugement. Les biais cognitifs impactent indifféremment : la mémoire ; la construction des stéréotypes et l'ancrage des croyances ; le jugement, l'appréciation finale, de toute personne. Exemples : « J'ai bien accroché avec cette candidate, elle fait de la musique comme moi. ». « Il a fait une école de commerce, il est forcément bon. ». « Ouah ! Tu as vu, il a fait trois fois le tour du monde. ». Ces remarques empêchent-elles un recrutement objectif ? Non, bien sûr, mais elles peuvent influencer les recruteurs. Il est donc important que les recruteurs tiennent compte de l'influence que peut avoir leur inconscient, via les biais cognitifs, quand il s'agit de prendre des décisions. Les biais cognitifs sont là à tout instant, ils viennent perturber le jugement. En effet, les biais qui influencent les jugements sont nombreux. Même si la subjectivité ne peut être totalement supprimée pour atteindre une objectivité parfaite, il convient de prendre conscience de ces biais pour en déjouer les mécanismes. Il s'agit du premier pas pour éviter les jugements erronés et ainsi objectiver le recrutement. <https://www.education.gouv.fr>

⁶⁰ Dans notre monde hyperconnecté, la question n'est pas de savoir si l'on fera l'objet d'une cyberattaque, mais quand cela se produira. La détection proactive des vulnérabilités est essentielle pour prévenir les intrusions.

Zoom sur la diminution des capacités humaines et la dépendance croissante⁶¹

On constate que la dépendance croissante à l'égard de l'IA entraîne une érosion des compétences humaines fondamentales et une régression significative des interactions sociales. Cette tendance pourrait avoir des conséquences graves, telles que des crises cognitives se traduisant par une incapacité à résoudre des problèmes ou à interagir efficacement. Il est essentiel d'agir dès maintenant pour atténuer ces effets en associant l'enseignement des compétences humaines à l'utilisation des technologies.

Pour y parvenir, il faut développer des exercices réguliers de pensée critique à l'école, créer des programmes de formation axés sur les compétences sociales, encourager la transmission des savoirs lors d'événements humains ou sociaux afin d'éviter l'effacement des savoirs ancestraux, et intégrer des simulations de prise de décision sans aide technologique au cursus éducatif.

Égalité versus égalitarisme

L'égalitarisme, considère que les personnes ne présentent pas la moindre différence de droits, de valeur. L'égalité signifie que chaque être humain doit avoir les mêmes droits et devoirs au sein de la société.

Le principe d'égalité doit être entendu comme étant une égalité de droits qui établit l'égale dignité des individus et l'équité. Il ne doit en aucun cas signifier une indifférenciation, sauf si l'on ne veut pas considérer l'Autre comme un alter ego. L'identité ne se résume pas à la similitude ou à l'uniformité, car nous sommes tous uniques et distincts. L'égalité doit être comprise comme une égalité de statut, c'est-à-dire une égalité devant la loi, et non comme une égalité de nature ou de culture. Ainsi, sommes-nous tous égaux et différents à la fois.

L'égalité ne doit en aucun cas être confondue avec l'égalitarisme, car ce dernier implique le rejet de la diversité, ce qui revient à chercher « l'un »⁶², en niant les nuances et les contradictions qui sont intrinsèques à l'existence. L'égalitarisme, bien installé dans des courants de pensée français, qu'ils soient de droite ou de gauche, constitue une atteinte à la liberté, empêchant ainsi l'individu de s'élever et le dissolvant au sein d'une masse. La différence doit-elle être obligatoirement occultée par le recours à l'universel abstrait, qui, à vrai dire, se traduit pour les courants évoqués par uniformité concrète ? L'égalitarisme nie l'évidence que la valorisation des différences renforce l'unité⁶³. En cela, il nuit à la démocratie.

Intégration versus insertion et assimilation

Si le système politique français a permis l'intégration de populations hétérogènes dans un moule commun tout au long d'une longue histoire, dans un ensemble de valeurs à prétention universelle, mais suffisamment identifiable par les minorités pour qu'elles puissent les adopter. Il ne faut pas oublier que les buts réels n'étaient ni la liberté individuelle ni l'égalité

⁶¹ <https://www.mikiane.com/blog/2025/3/15lia-et-le-paradoxe-de-lexternalisation-cognitive> ;
<https://www.learningtechnologiesfrance.com/news/ia-intelligence-accrue-ou-atrophie-cognitive-urgence-de-former-face-aux-mesusages>

⁶² L'un ou monisme : système qui considère l'ensemble des choses comme réductible à un seul principe.

⁶³ Extrait de la Constitution helvétique : « Le peuple et les cantons suisses, conscients de leur responsabilité envers la Création, résolus à renouveler leur alliance pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde, **déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité...**

des minorités, mais le renforcement de l'autorité unificatrice de l'État et la création du sentiment d'identité nationale.

Il est indéniable que les sociétés contemporaines se caractérisent par une pluralité croissante, marquée par une diversité qui, bien qu'elle ne soit pas entièrement nouvelle, revêt une telle importance aujourd'hui qu'elle nécessite une réévaluation des fondements du pacte social et même politique. Cependant, de nombreuses réactions se limitent à un nostalgique retour vers des époques supposément plus sereines ou à des aspirations à des expérimentations incertaines. Face à ceux qui estiment qu'il suffit d'évoquer la République, ses valeurs, ses vertus et son histoire pour que tout soit clarifié se dresse l'optimisme naïf de ceux qui croient que la simple reconnaissance de la diversité et l'octroi de droits culturels collectifs suffisent à résoudre les problématiques soulevées de manière presque automatique.

La réévaluation du pacte social nous impose de penser non plus en nation ethnocentré reposant sur l'exclusion, mais en nation contractuelle reposant sur l'adhésion et la volonté. Il nous impose un travail de socialisation, de démocratisation » et de recentration identitaire en faveur de la culture politique, un travail favorisant l'attachement aux principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité, et l'allégeance à l'État de droit et à la démocratie libérale⁶⁴. Il nous impose de créer les conditions d'adhésion à tout ce véritable « sur-moi » politique. Il revient à la puissance publique de faire respecter cet attachement et cette allégeance par l'ensemble de la population avec ou sans antécédents migratoires, déjà en créant les conditions pour que cela se réalise.

Considérée ainsi, l'intégration n'est ni une insertion⁶⁵ ni une assimilation⁶⁶. Elle conjugue le droit à la ressemblance et le droit à la différence. Elle répond à l'un des principaux défis des sociétés contemporaines en encourageant et en structurant une synergie entre l'enracinement dans des communautés où les individus peuvent satisfaire leurs besoins en matière d'identité et d'affection, et l'appartenance à une communauté nationale qui fonctionne selon une logique rationnelle. Cette articulation est essentielle pour construire un tissu social cohérent et inclusif, capable de valoriser à la fois les singularités et les points qui doivent être communs.

Si l'intégration politique signifie une pleine et entière adhésion à l'État de droit et à la démocratie libérale, en réalité une assimilation politique, l'intégration culturelle, de son côté, s'oppose à l'assimilation culturelle, où la personne ne se reconnaîtrait plus dans ses anciennes ou premières références. Dans l'intégration culturelle, elle ne conserve de ces dernières, si elle le désire, que celles qui sont compatibles avec les exigences de la vie commune et les valeurs collectives de la société d'accueil. Dans le débat, multiculturalisme-culture dominante, deux concepts, par ailleurs, pas clairement définis ; le plus important, c'est de parvenir à un attachement aux principes de droits, de justice et de liberté. Ce qui est déterminant pour la cohésion sociale, c'est le degré de participation et d'intégration sociale. Un défi permanent qui ne peut déroger aux nécessaires mesures à prendre pour les faciliter. Le concept de culture dominante « *Leitkultur* »

⁶⁴ Les démocraties libérales se caractérisent par des élections libres, la séparation des pouvoirs, l'état de droit, les droits de l'homme et les droits civils, ainsi que les libertés civiles et politiques, le tout étant garanti par une Constitution.

⁶⁵ L'insertion prend en compte la différence et accorde des droits culturels permettant à chacun, individu ou groupe, de vivre son identité propre. Elle est une continuité. Elle vise une communauté de communautés, c'est la mosaïque. Le juxtaposé génère une dynamique du face-à-face, de l'assignation à être ceci et non pas cela et de la distanciation par rapport à l'ensemble.

⁶⁶ L'assimilation rejette la différence et met en application le droit à la ressemblance, un droit qui est en réalité une obligation. Elle est un arrachement. Elle vise une communauté unie dans l'uniformité, c'est une trame unicolore. Elle génère une dynamique de la « pareillement », de l'indifférenciation et de l'esseulement.

laisserait entendre que tous les natifs français seraient culturellement identiques. Ce qu'un Alsacien ne peut que contester.

Lien social⁶⁷ et enseignement de l'histoire

L'enseignement de l'histoire, tel qu'il se fait encore trop, doit évoluer, en premier lieu parce que l'identité nationale évolue elle-même. Il faut se poser la question de savoir si l'histoire peut continuer d'exister comme cela dans une France qui a changé et dans un monde où les légitimités changent et quels Français « fabriquer » dorénavant. La pluralité de la nation et l'extension de la citoyenneté à des champs nouveaux appellent la pluralité et l'extension de l'histoire.

Cela doit conduire à s'interroger sur la place que l'enseignement traditionnel de l'histoire de France accorde aux identités culturelles et, plus généralement, à la nécessaire conciliation de l'universel et du particulier. Il faut sortir de l'histoire nationale et officielle, qui célèbre la particularité exclusive et appauvrissante, et s'ouvrir à l'histoire de l'autre, des autres, qui inclut et enrichit. Il faut nationaliser les mémoires dans un objectif de « rassemblance ». « *Ce très beau mot... connote à la fois ressemblance, rassembler, différence, France. La rassemblance nous incite à élaborer une histoire non linéaire ; une histoire commune et plurielle, à grandes et petites échelles, dans laquelle peuvent s'enraciner les mémoires différentes..., une histoire non figée, réceptacle en mouvement de mémoires vivantes ouvertes à l'Autre.* » (Suzanne Citron).

Il s'agit de prendre en compte les justes revendications de la diversité des vécus dans une déconstruction - reconstruction de l'histoire de France permettant à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une nouvelle mise en perspective, base d'une identité nationale actualisée et vivante pour les Français d'aujourd'hui. Le « devoir de mémoire » doit aller impérativement de pair avec la prise en compte de la diversité des mémoires.

La polarisation politique

Le concept de polarisation politique fait référence, d'une part, à la différenciation sociale qui engendre des controverses et, d'autre part, à l'exacerbation des divergences d'opinions. Ces deux phénomènes sont souvent étroitement liés. D'une part, la polarisation aide à clarifier les différences, ce qui les rend plus compréhensibles ; d'autre part, elle amplifie les tensions politiques.

La polarisation politique est souvent perçue comme négative en raison de ses impacts sur le dialogue démocratique et son rôle dans l'émergence de tendances populistes et autoritaires. Cependant, elle a aussi des aspects positifs, notamment en ce qui concerne la mobilisation et la participation des citoyens dans les processus démocratiques. Un certain degré de polarisation est nécessaire pour favoriser le débat et le progrès social. Elle aide non seulement à clarifier les positions politiques, elle favorise aussi l'inclusion des voix minoritaires. L'absence de polarisation conduirait à une stagnation conservatrice.

Mais, il convient aussi de relever ses effets paralysants sur les institutions politiques, la culture politique, et la confiance du public dans le système. D'une part, elle se traduit souvent par un blocage des débats, un manque de compromis, et une agression croissante entre les représentants de tendances divergentes. D'autre part, des dynamiques sectaires se forment, exacerbées par une polarisation des médias, conduisant à des comportements parfois antidémocratiques.

⁶⁷ Indispensable pour faire exister le principe même de la démocratie.

Pour atténuer les effets négatifs des médias et des réseaux sociaux, il est essentiel d'agir sur leurs aspects nuisibles, notamment la formation de chambres d'écho et la propagation de fausses informations. Une approche pourrait être de favoriser la démocratie délibérative, qui encourage un dialogue rationnel entre citoyens en établissant des espaces propices à l'échange d'idées. En définitive, la responsabilité majeure repose sur les politiciens, car leur influence est déterminante sur la polarisation des opinions, l'engagement civique et la santé de la démocratie dans son ensemble.

Autres éléments ou facteurs constitutifs d'une société en mutation ou de la crise, soit qu'ils provoquent ces dernières, soit qu'ils en soient une conséquence

Il y a d'abord une crise mondiale : celle de la transition énergétique, de l'affrontement entre la Chine et les États-Unis, de la montée en puissance des BRICS et des guerres locales. Il y a ensuite⁶⁸ des faiblesses en matière d'éducation, la fragilité du système de santé, la fragmentation de la société, la morosité des Français⁶⁹, l'écart grandissant entre riches et pauvres, l'évolution de l'espace de débat, la chute des partis traditionnels, la crise de la représentation, l'érosion du centre politique, la mise en cause de la tradition en politique, les critiques hâtives, les échecs des élites, la montée des violences, le déclassement de la classe moyenne, les fractures entre ville et campagne, la diagonale du vide, les migrations, l'islam politique, l'abstentionnisme électoral...

Sortir de la crise

La justice sociale et la solidarité, de même qu'une culture de la négociation et de l'arbitrage, sont les clés pour surmonter la crise !
La classe politique et le monde médiatique ont ici une grande responsabilité, tant pour régler les problèmes que pour montrer l'exemple.

Nous l'avons vu, la crise de la société a différentes caractéristiques. Elle est sociale, politique, morale et intellectuelle. Le mouvement des Gilets jaunes a été une traduction évidente de la fracture sociale. L'incapacité des partis traditionnels à répondre aux attentes des citoyens et le refus de rompre avec l'État-nation⁷⁰ illustrent la crise politique. De plus, il est préoccupant de constater que notre nation fait face à une épreuve conjointe sur les plans éthiques et cognitifs : elle a des difficultés à s'affranchir du « présentisme ».

Ce terme désigne une tendance à se concentrer exclusivement sur l'actualité immédiate, à vivre au jour le jour, sans la capacité de se projeter vers l'avenir. Cette incapacité à envisager des perspectives à long terme entrave non seulement le développement personnel et collectif, mais également la prise de décisions éclairées qui pourraient orienter notre société vers un

⁶⁸ Liste non exhaustive.

⁶⁹ Le rapport annuel sur l'état de la France (RAEF) 2024 du Conseil économique, social et environnemental (CESE) dresse les liens entre inégalités et démocratie. Il analyse les forces et fragilités de la France en 2024 en s'appuyant sur un sondage, plusieurs focus thématiques et des indicateurs socio-économiques : près d'un quart des Français n'a pas de sentiment d'appartenance à la société française ; 45 % des Français estiment que leur pouvoir d'achat permet tout juste de répondre à leurs besoins essentiels, voire ne le permet pas ; 58 % des Français éprouvent des difficultés d'accès au logement (84 % dans les départements et régions d'outre-mer [DROM]) ; 23 % de personnes interrogées estiment que la démocratie n'est pas le meilleur système politique existant et 76 % estiment que les femmes et les hommes politiques sont déconnectés des réalités vécues par les citoyens.

⁷⁰ Une construction politique pour légitimer un État centralisé.

avenir plus prometteur. En négligeant les leçons du passé et les opportunités futures, nous risquons de stagner dans une dynamique où l'innovation et la réflexion stratégique sont reléguées au second plan, au détriment du progrès social.

Pour sortir de la crise, il est évidemment essentiel d'intervenir sur les multiples dimensions socio-économiques, politiques, sociales et culturelles qui la caractérisent. Cela impliquerait, en amont, d'analyser l'impact du néolibéralisme sur la démocratie et les droits humains, de comprendre la transition observable vers un illibéralisme qui remet en question les fondements mêmes de la société. Il est également crucial d'analyser les courants autoritaires émergents ainsi que les idéologies et les tactiques des mouvements populistes, qu'ils soient de droite ou de gauche, et de les contrer par des politiques et des stratégies démocratiques audacieuses, inclusives et axées sur l'avenir. Ces politiques et stratégies doivent garantir que la prise de décision soit équitable et que personne ne soit laissé pour compte dans ce processus de transformation.

L'Europe pour sauver la démocratie ? L'Europe pour sauver les démocraties européennes ?

L'Europe est l'avenir de l'Europe.

Pourquoi l'Europe ? Parce qu'elle est seule à même de répondre aux grandes interrogations de notre temps et d'assurer sa propre survie, parce que les défis économiques, climatiques et militaires ne peuvent être relevés qu'ensemble. Et que, justement parce qu'elle reste encore et toujours à construire, elle nous offre l'occasion de nous ressaisir, nous les États membres.

L'UE est aujourd'hui confrontée à la plus grande menace de son histoire. La Russie mène non seulement une guerre impériale contre l'Ukraine, mais elle s'en prend aussi à l'UE, notamment par des attaques hybrides. La pression économique massive exercée par la Chine menace notre prospérité et les États-Unis de Trump visent les fondements politiques de l'Union avec leur radicalisme. Et l'UE doit enfin se poser la question de savoir comment elle se perçoit. Mais que fait-elle ? Les États se perdent dans des querelles d'apothicaires et des mesquineries.

La mondialisation exerce une pression considérable sur nos démocraties européennes, à travers ses multiples dimensions, qu'elles soient économiques, commerciales, écologiques ou financières. Ce phénomène provoque des alignements vers le bas, limite la capacité d'action des États et engendre un mécontentement croissant au sein de la population. Face à cette situation, les citoyens se tournent souvent vers des solutions alternatives, qui peuvent s'avérer non seulement inefficaces, mais également risquées.

Pour que les Européens puissent rattraper le retard politique engendré par la mondialisation économique et conserver le contrôle sur leur avenir, il est impératif de renforcer une solidarité démocratique qui transcende les frontières. Cela nécessite l'institutionnalisation de décisions communes, fondées sur des principes démocratiques solides et irréprochables.

Réfléchir à la démocratie en Europe, c'est se demander dans quelle mesure l'Union européenne en tant que telle pourrait et doit être une véritable démocratie. Pour ce faire, il est essentiel de transcender le modèle de gouvernement contemporain de l'Europe et de

développer une «démocratie transnationale»⁷¹. Cela pourrait être réalisé en renforçant notamment les prérogatives du Parlement européen, afin de garantir une représentation plus équitable et en construisant une participation accrue des citoyens dans les processus décisionnels. Une telle évolution permettrait non seulement d'améliorer la transparence et la responsabilité des institutions, mais également de favoriser un engagement plus actif des acteurs politiques et sociaux au sein de cette nouvelle architecture démocratique.

L'Europe, c'est une exigence, celle de la démocratie politique, sociale et culturelle. C'est en la satisfaisant qu'elle assurera, parce qu'elle aura grandi, sa propre survie, en même temps que celle des États membres et de leur démocratie. PK

Références bibliographiques

- Ackermann Ulricke, Das Schweigen der Mitte, wbgTheiss, 2020
Arendt Hannah, Wahrheit und Politik, München, 2017
Beck Ulrich, Beck-Gernsheim Elisabeth, Individualization: Institutionalized Individualism and its Social and Political Consequences, SAGE, 2001
Beck Ulrich, Die Erfindung des Politischen. Zu einer Theorie reflexiver Modernisierung, Suhrkamp, 1993
Beck Ulrich, Risikogesellschaft. Auf dem Weg in eine andere Moderne, Suhrkamp, 1986
Berger Laurent, Viard Jean, Pour une société du compromis, L'aube, 2024
Berstein Serge, Les cultures politiques en France, Seuil, Paris, 1999
Bobbio Norberto, Libéralisme et démocratie, Editions de Cerf, Paris, 1996
Bourmaud Daniel, La crise de la démocratie ou l'impossible réforme de la Ve République, Presses de l'Université Toulouse Capitole
Brenet David, L'intelligence artificielle expliquée, Des concepts de base aux applications avancées de l'IA, éditions ENI, 2024
Cappé Olivier, Marc Claire, Tout comprendre (ou presque) sur l'intelligence artificielle, CNRS, 2025
Citron Suzanne, Histoire de France, Mythes et réalités, Editions Ères, Toulouse, 1995
Citron Suzanne, Mes lignes de démarcation, Croyances, utopies, engagements, Syllepse, Paris, 2003
Clément Ambroise, La crise économique et sociale en France et en Europe, BNF
Colombani Jean-Marie, Les Infortunes de la République, Grasset, Paris, 2000
Cypel Axel, Voyage au bout de l'IA : Ce qu'il faut savoir sur l'intelligence artificielle Edité par De Boeck supérieur. Louvain-La-Neuve (Belgique) – 2023
Dieckhoff Alain, La nation dans tous ses Etats, Les identités nationales en mouvement, Flammarion, Paris, 2000
Duverger Maurice, Le système politique français, PUF, 1996
Eco Umberto, Postmodernismus, Ironie und Vergnügen, In Wolfgang Welsch, Wege aus der Moderne: Schlüsseltexte der Postmoderne-Diskussion. Berlin, Boston: De Gruyter. pp. 75-78 (1994)
Fassin Didier (direction), La Société qui vient, Seuil, 2022
Fenet Alain, La France, nation ethnique, Du droit du travail aux droits de l'homme, PUR, Rennes, 2003
Guénon René, Die Krise der modernen Welt, Matthes & Seitz Berlin, 2020
Guimard Jean-Yves, La nation entre l'histoire et la raison, La Découverte, Paris, 1990
Habermas Jürgen, Après l'État-nation, Fayard, Paris, 2000
Habermas Jürgen, Ein neuer Strukturwandel der Öffentlichkeit und die deliberative Politik, Berlin, 2023
Habermas Jürgen, L'Ethique de la discussion et la question de la liberté, Grasset, Paris, 2003.
Habermas Jürgen, L'intégration républicaine. Essais de théorie politique, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1998
Habermas Jürgen, Zur Verfassung Europas, Berlin, Suhrkamp, 2011
Hartog François, Régimes d'historicité, Présentisme et expériences du temps, Paris, 2003
Héraud Guy, Peuples et langues d'Europe, Denoël, Paris, 1968
Höffe Otfried, Demokratie im Zeitalter der Globalisierung, Verlag C.H. Beck, München, 1999
<https://nopanic.fr/ia-dangers/> ;

⁷¹ Concept emprunté à Jürgen Habermas. Dans son idée de l'Europe, le citoyen est à la fois citoyen de l'État-nation membre et de l'Union européenne. Ces deux rôles du citoyen ont leur importance institutionnelle au sein de l'entité commune. Au niveau européen, le citoyen doit pouvoir former son jugement et décider politiquement, à la fois en tant que citoyen de l'UE et citoyen des États-nations : tout citoyen prend part aux processus de formation de la volonté et de l'opinion européennes, non seulement en tant qu'Européen qui peut, de manière autonome et à titre individuel, dire «oui» ou «non», mais aussi en tant que ressortissant d'une nation déterminée.

https://www.europarl.europa.eu/pdfs/news/expert/2020/9/story/20200918STO87404/20200918STO87404_fr.pdf
<https://cloud.google.com/learn/what-is-artificial-intelligence?hl=fr> ;
https://fr.wikipedia.org/wiki/Intelligence_artificielle ;
<https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20200827STO85804/intelligence-artificielle-definition-et-utilisation> ;
https://www.netapp.com/fr/artificial-intelligence/what-is-artificial-intelligence/?utm_source ;
<https://www.cnil.fr/fr/intelligence-artificielle/intelligence-artificielle-de-quoi-parle-t-on> ;
<https://www.lacreme.ai/post/les-avantages-et-inconvenients-de-lintelligence-artificielle> ;
<https://advalians.fr/glossaire/medias-numeriques> ; <https://www.lafrenchcom.fr/medias-numeriques-vs-medias-traditionnels-en-periode-de-crise/> ; <https://www.unesco.org/mil4teachers/fr/module12> ;
https://www.cem.ulaval.ca/publics/portraits_sectoriels/medias-numeriques/
<https://www.odatis-ocean.fr/actualites/historique-et-dangers-de-lia>

Kempter Klaus (Hg.), Martina Engelbrecht (Hg.), Krise(n) der Moderne, Universitätsverlag Winter, Heidelberg, 2021

Klein Pierre, La République à l'épreuve de la démocratie, démocratiser la République, moderniser la démocratie, ID l'édition, 2025

Kristeva Julia, Étrangers à nous-mêmes, Folio/Gallimard, Paris, 1998

Lanfer Jens, Vogel Tobias, Zeitverhältnisse und die Krise der modernen Gesellschaft, Zeitschrift diskurs, 2019

Lenzen Manuela, Künstliche Intelligenz, CH BECK Verlag GmbH & Co.KG, 2024

Mairet Gérard, Le principe de souveraineté, Gallimard, Paris, 1997

Manuela Lenzen Künstliche Intelligenz: Was Sie Kann & Was Uns erwartet, Ch. Beck, 2018

Mény Yves, Le système politique français, LGDJ, 2018

Michael Strugl Mag., Gesellschaft Im Umbruch: Chancen und Herausforderungen Zwischen Wandel und Kontinuität, Trauner Verlag 2012

Morin Chloé, Désalignée, L'Observatoire, 2025

Morin Edgar, Introduction à une politique de l'homme, Seuil, Paris, 1999

Müller Hans-Peter, Krise und Kritik, Klassiker der soziologischen Zeitdiagnose, suhrkamp taschenbuch wissenschaft, 2021

Nina Fasciaux, Mal entendu, les Français, les médias et la démocratie, Payot, 2025

Plasseraud Yves, L'identité, Montchrestien, Paris, 2000

Rémond Bruno, De la démocratie locale en Europe, Presses de Sciences Po, 2001

Rieffel Rémy, La défiance des Français à l'égard des médias, La Documentation française, 2023

Schieritz Mark, Zu dumm für die Demokratie, Droemer, 2025

Sutter Tilmann Massenkommunikation, Interaktion und soziales Handeln |, Westdeutscher Verlag, 2012

Sutter Tilmann, Medienanalyse und Medienkritik: Forschungsfelder einer konstruktivistischen Soziologie der Medien (German Edition), VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2010

Tocqueville (de) Alexis, De la démocratie en Amérique, Folio.

Vester Heinz-Günter, Modernismus und Postmodernismus Intellektuelle Spielereien? Nomos Verlagsgesellschaft mbH, 1985

Vicent Jean-Marie, Quand la politique n'est plus une manifestation interne de la souveraineté, in Fractures de l'État-nation, sous la direction de Noëlle Burgi, Kimé, Paris, 1994

Walter D. Mignolo et Catherine E. Walsh, On Decoloniality: Concepts, Analytics, Praxis, Durham et Londres, Duke University Press, 2018

Welsch Wolfgang, Unsere postmoderne Moderne. Berlin, De Gruyter Akademie Forschung, 2012

Wilhelm Heitmeyer, Was treibt Die Gesellschaft Auseinander?: Bundesrepublik Deutschland: auf dem Weg von der Konsens- zur Konfliktgesellschaft, Suhrkamp, 2004

Wolton Thierry, La fin des nations, Plon, Paris, 2002

Zima Peter v., Modern/Postmodern, UTB, Stuttgart, 2001

Berger Laurent, Viard Jean, Pour une société du compromis. L'aube, 2024

Pierre Klein : publications / Veröffentlichungen

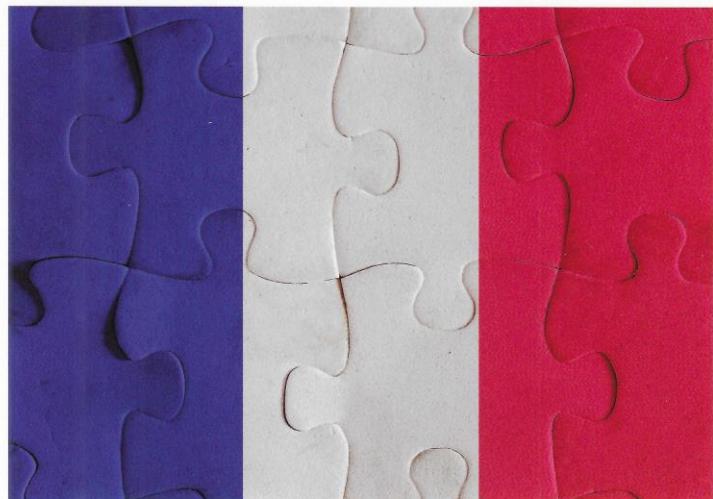
- **L'Alsace**, dir. Pierre Klein, Les Editions d'Organisation, Paris, 1981 (épuisé/*vergriffen*)
- **Camille Dahlet, une vie au service de l'Alsace**, Pierre Klein, BF/SALDE, Strasbourg, 1983 (épuisé/*vergriffen*)
- **Lettres ouvertes aux Alsaciens**, dir. Pierre Klein, Les cahiers du bilinguisme Land un Sproch, n° spécial, Strasbourg, 1985 (épuisé/*vergriffen*)
- **Le bilinguisme scolaire en Europe de l'Ouest**, Pierre Klein, Les Cahiers du bilinguisme Land un Sproch, n° spécial, Strasbourg, 1986 (épuisé/*vergriffen*)
- **La question linguistique alsacienne de 1945 à nos jours**, Pierre Klein, SALDE, Strasbourg, 1998 (épuisé/*vergriffen*)
- **Raisons d'Alsace ou « Tête haute » pour nos langues, nos cultures, nos identités**, Pierre Klein, Jérôme Do Bentzinger Editeur, Colmar, 2001 (épuisé/*vergriffen*)
- **L'Alsace inachevée**, Pierre Klein, Jérôme Do Bentzinger Editeur, Colmar, 2004 (épuisé/*vergriffen*)
- **Langues d'Alsace et pourquoi les Alsaciens renoncent-ils à leur bilinguisme**/*Sprachen des Elsass und warum verzichten die Elsässer auf ihre Zweisprachigkeit* (*ouvrage bilingue*), Pierre Klein, Editions Nord Alsace, Haguenau, 2007 (épuisé/*vergriffen*)
- **Comment peut-on être Alsacien, essai sur l'identité française**, Pierre Klein, Salde, Strasbourg, 2012 (épuisé/*vergriffen*)
- **Les langues de France, actes du colloque ICA de Strasbourg**, dir. Pierre Klein, lulu.com, 2013 (épuisé/*vergriffen*)
- **Demandes citoyennes alsaciennes, pour une nouvelle politique linguistique et culturelle**, ICA, dir. Pierre Klein, lulu.com, 2013 (épuisé/*vergriffen*)
- **L'appel de Haguenau, actes du colloque SACBA**, dir. Pierre Klein, lulu.com, 2013 (épuisé/*vergriffen*)
- **Das Elsass verstehen: zwischen Normalisierung und Utopie**, Pierre Klein, Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2014, deuxième édition, 2015 (épuisé/*vergriffen*)
- **Une nouvelle politique linguistique et culturelle pour l'Alsace**, dir. Pierre Klein, une publication de la Fédération Alsace Bilingue-Verband zweisprachiges Elsass, Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2014 (épuisé/*vergriffen*)
- **Camille Dahlet, une vie au service de l'Alsace**, réédition augmentée, Pierre Klein, Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2014 (épuisé/*vergriffen*)
- **La Lorraine, une autre histoire**, Pierre Klein, L'Ami Histoire, Strasbourg, novembre 2014, (épuisé/*vergriffen*)
- **Indignations alsaciennes: identité, démocratie, économie**, dir. Pierre Klein, une publication de l'Initiative citoyenne alsacienne (ICA), Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2015 (épuisé/*vergriffen*)
- **Projet politique global pour l'Alsace**, ICA dir. Pierre Klein, Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2015 (épuisé/*vergriffen*)
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque des 18 et 19 mars 2015**, dir. Pierre Klein, Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2016, ouvrage bilingue (épuisé/*vergriffen*)
- **Tout sur le bilinguisme, tous pour le bilinguisme**, Fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass, dir. Pierre Klein, Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2016 (épuisé/*vergriffen*)
- **L'Alsace est morte, vive l'Alsace. Du jacobinisme à l'union dans la diversité**, Pierre Klein, Editions Allewil, Fegersheim, 2017 (épuisé/*vergriffen*)
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque des 16 et 17 mars 2016**, dir. Pierre Klein, Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2017 (épuisé/*vergriffen*)
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque des 14 et 15 juin 2017**, dir. Pierre Klein, Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2018 (épuisé/*vergriffen*)
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque du 21 octobre 2018**, dir. Pierre Klein, Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2019 (épuisé/*vergriffen*)
- **Almanach, Les associations se présentent**, fédération Alsace bilingue, dir. Pierre Klein, Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2020 (épuisé/*vergriffen*)
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du Colloque du 28 septembre 2019**, dir. Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, 2020 (épuisé/*vergriffen*)
- **Histoire politique de l'Alsace : repères historiques**/*Politische Geschichte des Elsass: historische Bezugspunkte*, Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, 2020
- **Histoire linguistique de l'Alsace: repères linguistiques**/*Elsässische Sprachgeschichte: sprachliche Bezugspunkte*, Pierre Klein, Bernardswiller, 2021

- Perspectives pour le bilinguisme en Alsace/**Perspektiven für die Zweisprachigkeit im Elsass**, Pierre Klein-FAB, ID l'édition, Bernardswiller, 2022 (épuisé/vergriffen)
- Actes du colloque de l'ICA, Région, Régionalisation, Régionalisme, dir. Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, 2021 (épuisé/vergriffen)
- Histoire culturelle de l'Alsace : repères culturels/**Kulturelle Geschichte des Elsass: kulturelle Bezugspunkte**, Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, Bernardswiller, 2022
- Bilinguisme d'Alsace, des causes du déclin aux conditions d'un renouveau-**Eine Zukunft für die Zweisprachigkeit im Elsass ?** dir. Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, Bernardswiller, 2022 (épuisé/vergriffen)
- Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque du 22-10-2021, La place des langues française et allemande dans le Rhin supérieur/**Der Stellenwert der französischen und deutschen Sprache am Oberrhein**, dir. Pierre Klein, Editions Coolibri, 2022 (épuisé/vergriffen)
- Histoire rhénane de l'Alsace : éléments historiques de culture commune dans le Rhin supérieur/**Geschichte des rheinischen Elsass : historische Elemente einer gemeinsamen Kultur am Oberrhein**, Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, Bernardswiller, 2023
- Identité alsacienne : un renouveau politique pour une renaissance culturelle, Pierre Klein, **Elsass Journal spécial**, Coolibri, Toulouse, 2023 (*enthält Texte in deutscher Sprache*)
- Langue régionale d'Alsace : un passé méconnu, un présent imparfait, un futur incertain, Pierre Klein, **Elsass Journal spécial**, Coolibri, Toulouse, 2023 (*enthält Texte in deutscher Sprache*)
- Recueil 10 ans de FAB-VZE, dir. Pierre Klein, Coolibri, Toulouse, 2024 (*enthält Texte in deutscher Sprache*)
- Recueil 15 ans d'ICA, dir. Pierre Klein, Coolibri, Toulouse, 2024 (*enthält Texte in deutscher Sprache*)
- Actes du colloque Identité – Politique et aménagement linguistiques du 30 septembre 2023, dir. Pierre Klein, Editions Coolibri, 2024
- Actes du colloque Demain, l'Europe ? du 18 novembre 2023, dir. Pierre Klein, Editions Coolibri, 2024 (*enthält Texte in deutscher Sprache*)
- La fédération et ses membres se présentent/**Der Verband und seine Mitglieder stellen sich vor**, dir. Pierre Klein, brochure, 2024
- Définition de la langue régionale, Points de vue et compléments analytiques, **Definition der Regionalsprache, Standpunkte und analytische Ergänzungen** Pierre Klein, brochure, 2025
- Mais qu'est-ce que l'Alsace au juste, les huit identités de l'Alsace/**Aber was ist denn nun das Elsass, Die acht Identitäten des Elsass**, Pierre Klein, brochure, 2025
- La République à l'épreuve de la démocratie, démocratiser la République, moderniser la démocratie, Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, Bernardswiller, 2025, réédition Collibri 2025
- Identité alsacienne : Rhénanité versus francité/**Identität des Elsass:Rheinischkeit versus Französität**, Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, Bernardswiller, 2025
- Langue alsacienne versus langue allemande ? **Elsässische Sprache versus deutsche Sprache ?** Pierre Klein, brochure, 2025
- Actes du colloque Langue et culture régionales : comment font les autres ? dir. Pierre Klein, Editions Coolibri, 2025
- Actes du colloque De la démocratie en général et française en particulier, dir. Pierre Klein, Editions Coolibri, 2026
- **Elsass Journal** 1ère période, année 2016-2017, à lire sur site www.ica.alsace
- **Elsass Journal** sur site 2ème période, depuis 2022, à lire sur site www.fab.alsace
- Un certain nombre de ces ouvrages peuvent être lus à partir des sites www.fab.alsace et www.ica.alsace où ils sont implantés. **Eine Reihe dieser Werke kann von den Websites www.fab.alsace und www.ica.alsace aus gelesen werden, auf denen sie angesiedelt sind.** klein-pierre0536@orange.fr

Pierre Klein

La République à l'épreuve de la démocratie

DÉMOCRATISER LA RÉPUBLIQUE
MODERNISER LA DÉMOCRATIE



Une contribution de l'ICA

I.D. l'Édition
Images & Découvertes

https://www.id-edition.com/products/la-republique-a-lepreuve-de-la-democratie?_pos=6&_sid=6286fbdc2&_ss=r

<https://www.ica.alsace/reedition-du-livre-la-republique-a-lepreuve-de-la-democratie/>



Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter mon nouvel ouvrage bilingue, intitulé « Identité alsacienne : rhénanité versus francité – *Identität des Elsass : Rheinischkeit versus Französität* », paru chez ID l'édition.

Il comporte cinq grands chapitres présentant en somme une **psychanalyse contemporaine de l'Alsace** :

- **identité alsacienne, de quoi parle-ton ?,** qui donne une définition de l'identité collective en général et alsacienne en particulier ;
- **Comment peut-on être Alsacien ?,** illustré par l'exergue « On ne naît pas Alsacien, mais on peut le devenir si l'occasion nous est donnée d'acquérir les éléments identificatoires alsaciens et, ce faisant, développer un sentiment d'appartenance alsacien ;
- **Les Alsaciens ou le passé présent !,** qui passe en revue toute une série de composants de l'identité alsacienne : une brève histoire de l'identité alsacienne, les mélanges et les déchirements, le paroxysme du nationalisme, les épurations, la crise d'identité, sortir de la crise ou la discontinuité, la répression et la stigmatisation, les permanences et les métamorphoses : un aperçu vers la fin du XXe siècle, le temps de la résilience en ce début de XXIe siècle ?, le règne de la pensée unique, Les alignements, No futur ?, les combats perdus sont ceux que l'on n'a pas menés.
- et enfin, **une conclusion reprenant le fil conducteur du livre,** à savoir une rhénanité de l'Alsace opposée à une définition de l'identité nationale française, celle de la francité. Les deux concepts sont présentés en exergue dès le début du livre.

Quelle construction a été, est à l'œuvre en Alsace ? Identité reconnue ou injonction identitaire, Identité particulière ou déconstruction et alignement identitaires, identité plurielle ou singularité convoquée, voilà toute la dialectique alsacienne que l'auteur développe par le biais d'une analyse de l'identité alsacienne, de son histoire et de sa situation contemporaine.

L'ouvrage présente un engagement faveur d'une identité alsacienne fondée sur **une culture bilingue** faisant la part belle aux cultures française et allemande, toutes deux cultures historiques dans cet espace entre Vosges et Rhin, et donc aux langues qui les portent et les nourrissent, à savoir **le français et le couple allemand standard et allemand alsacien (Elsasserditsch)**.

Il s'agit en cela **d'une identité postnationale** en ce qu'elle s'inscrit en faux dans le schéma d'une identité fondée sur des données objectives, une langue, une histoire et une culture, sur l'un et l'unique donc ? Si toutes les identités collectives sont des constructions, celle qui tient au cœur de l'auteur nécessiterait **une véritable révolution copernicienne**, tant la conception de l'unicité de l'identité nationale reste entretenu et prédominante dans la société française. Cela suppose un renversement des représentations au profit de l'union dans la diversité.

L'ouvrage apporte une nouvelle pierre à **un concept politique et culturel pour l'Alsace** sur lequel l'auteur travaille depuis plus de **cinquante ans**, et qui se décline dans près de **cinquante livres et brochures**. Pierre Klein



Initiative citoyenne alsacienne (ICA)

Adhésion

L'Initiative citoyenne alsacienne est un **think tank ou club de réflexion** fondé en 2008. Elle compte plusieurs centaines de membres, parmi lesquels nombre d'élu(e)s, et est suivie par un très grand nombre de sympathisants. Si l'ICA s'était au départ fixé pour objectif de promouvoir les principes de **subsidiarité, du patriotisme constitutionnel et du post-nationalisme, l'idée européenne et le fédéralisme**, celle aussi d'une **identité française et alsacienne** fondées sur **l'union dans la diversité**, de travailler **au débat** et d'être **un lieu de propositions** et d'émergence de **demandes citoyennes**, elle entend aussi être **un rassemblement citoyen**.

Être pro-européen et être pro-région, Alsace en l'occurrence, ce n'est pas contradictoire, bien au contraire. **Les deux relèvent de la même philosophie politique.** Comment pourrait-on être girondin en Europe et jacobin en France, c'est-à-dire pour l'union dans la diversité européenne et pour l'union dans l'uniformité française.

Les membres de l'association Initiative Citoyenne alsacienne s'engagent notamment pour **la réforme des institutions françaises** en faveur d'une véritable **démocratie régionale**. Cette évolution concernant aussi bien l'Alsace, que les autres régions de France. Nous voulons que les Alsaciennes et les Alsaciens disposent des de pouvoirs et moyens politiques pour :

- **Pouvoirs** : décider en Alsace de l'avenir de l'Alsace, grâce à une nouvelle répartition des pouvoirs et des compétences entre l'État et les Régions : celles-ci doivent pouvoir gérer ce qui ne relève pas du strict régalien (Défense, Affaires étrangères, Justice, Finances et Intérieur)⁷².
- **Économie** : mettre en œuvre une stratégie économique ouverte aux nouvelles économies et pleinement inscrite dans les espaces rhénan et européen, dans le cadre d'une économie sociale et durable de marché. Il s'agit de démultiplier les potentialités économiques et d'emplois par la mise en valeur des atouts propres à notre région : situation, infrastructures, culture bilingue, esprit associatif et mutualiste, réseaux de solidarité…
- **Identités** : concrétiser l'idée d'une Alsace riche de toutes ses identités et de transmettre collectivement ses langues, sa culture et son histoire, c'est-à-dire de construire une identité alsacienne, ouverte et plurielle. Nous disons non à la banalisation monolingue, mais aussi au provincialisme auquel conduirait de la mise en valeur du seul élément dialectal de la langue régionale. Le standard allemand nous fait participer à une grande culture et nous ouvre de grands espaces économiques. Standard et dialectes, deux faces d'une même médaille, doivent retrouver une place conséquente au côté de la langue française dans la société alsacienne.
- **Europe** : construire le fédéralisme européen, réaliser le principe d'union dans la diversité, déterminer une stratégie de coopération transfrontalière et participer pleinement d'une Euro-Région du Rhin Supérieur. L'Alsace est en soi une "petite Europe" encore faut-il qu'elle puisse « s'europeaniser ».
- **Culture**. Soutenir la création, l'expression et la diffusion de la culture alsacienne dans ses trois expressions linguistiques (français, standard allemand et allemand dialectal). La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en

⁷² Généralement retenus pour la France. Dans d'autres pays, la police, la justice et d'autres domaines relèvent aussi des régions.

même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs qui, aujourd’hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne, une culture qui reste à dégager d’un parisianisme qui est non seulement structurel, mais qui prétend donner le ton.

● **Démocratie.** La démocratie représentative exercée par les seuls élus doit être complétée par la démocratie participative. Les citoyens doivent être associés à l’élaboration de la règle en amont de la prise de décision qui elle revient toujours aux élus. Le régionalisme, c’est d’abord l’autogestion régionale, c’est-à-dire le gouvernement de la région par et pour les citoyens, dans la plus grande proximité possible avec la population, avec un juste équilibre entre démocratie représentative et démocratie participative. « *La démocratie n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité.* »⁷³ Autrement dit, ce n'est pas parce que l'on est minoritaire que l'on ne doit pas être pris en compte. La vraie démocratie est celle qui lie l'un et le divers.

● **Démocratie régionale.** Nous proposons :

1. la mise œuvre du principe de subsidiarité qui consiste à réservier uniquement à l’échelon supérieur ce que l’échelon inférieur ne pourrait faire que de manière moins efficace et celle du principe de l’autonomie locale, c’est-à-dire « *le droit et la capacité effective pour les collectivités locales de régler et de gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques* » (cf. Charte européenne de l’autonomie locale). Une nouvelle répartition des pouvoirs et des compétences, un nouveau pacte, entre l’État et les Régions doit intervenir : à terme elles devraient pouvoir gérer ce qui ne relève pas expressément de l’État, autrement dit, tout ce qui n'est pas régional. La dualité de l’organisation étatique ainsi créée reposera et se construirait sur une double loyauté des citoyens : l'une à l'égard de l’État, l'autre à l'égard de la Région. Ce nouveau système se rapproche du fédéralisme, un concept qui reste à être développé dans la culture politique française.

2. un pouvoir normatif pour la Région trouvant sa traduction dans des pouvoirs réglementaires et à terme dans la possibilité de promulguer des lois régionales pour ce qui concerne les intérêts et les besoins propres à la Région, s’agissant d’éducation, d’économie, d’environnement, de finances, de transport, de justice sociale, de la famille, de la jeunesse et des sports..., en vertu d’un principe de subsidiarité. Il s’agit, d’ores et déjà, de mettre en œuvre le droit à l’expérimentation inscrit dans la loi.

3. un pourvoir administratif : les directions régionales de l’État, à savoir celle de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt, celle de la culture, de l’environnement, de l’aménagement et du logement, des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l’emploi, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, l’agence de santé deviendront des directions de la Région. Il en va de même de l’agence régionale de la santé.

4. Cogestion. En attendant le grand jour de la régionalisation, pourquoi l’État ne **partagerait-il** pas d’ores et déjà avec la Collectivité alsacienne un certain nombre de ses prérogatives. Celle-ci serait alors impliquée dans l’élaboration des politiques, dans la prise de décision et dans leur suivi, soit au travers de structures ad hoc ou par son intégration dans les institutions publiques régionales ou départementales.

Pourraient ou devraient ce faisant, être **cogérées** les politiques en matière :

- d’enseignement de la langue, de la culture et de l’histoire dites régionales (bilinguisme et biculturalisme),
- de promotion des mêmes dans la société alsacienne,
- de formation professionnelle,
- de coopération transfrontalière,
- de politiques de la ville, de l’espace rural, de l’environnement
- des médias publics régionaux (France 3 Alsace, ICI Alsace, ICI Elsass).
- ...

Gageons qu’une gouvernance reposant nécessairement sur la culture du compromis et du consensus trouverait de nombreux adeptes en Alsace et satisferait celles et ceux, pragmatiques, qui veulent avancer sur un certain nombre de dossiers alsaciens.

5. un pouvoir fiscal : le maintien dans la Région d’une part des impôts prélevés dans la Région, évidemment sans remettre en cause l’indispensable solidarité interrégionale.

6. et aussi de développer la **démocratie délibérative et participative** et le recours au **référendum**, de soutenir et d’encourager la création de **lieux citoyens** de rencontre et d’expression plurielle, d’instaurer, s’agissant **des**

⁷³ Albert Camus

élections, une part de scrutin de liste et de scrutin nominatif et le droit de vote pour les ressortissants de l'Union européenne.

• **Société**. Le vivre ensemble d'individus égaux et différents doit être placé au cœur de toute action politique. Le principe d'éthique doit être appliqué à la vie en société et partant à la vie politique et démocratique. Il doit toujours être placé au cœur des choix politiques et non pas le souci de la carrière politique ou le plaisir narcissique.

L'Alsace est à venir ! L'Alsace est à obtenir ! L'Alsace est l'avenir de l'Alsace !

L'Alsace se trouve à la croisée des chemins. Soit elle disposera à l'avenir des pouvoirs et des moyens lui permettant de définir et de gérer ce qui lui est propre, tout en définissant et gérant avec d'autres ce qui est commun, soit elle disparaîtra dans les oubliettes de l'histoire, alignée qu'elle serait sur l'uniformité jacobine qui se veut d'unir les mêmes et non les différents et qui, ce faisant crée des « territoires » neutres d'histoire, sans identité, sans réel pouvoir et ayant tous les mêmes propriétés ou presque.

En plus de 15 ans d'existence, l'ICA a réalisé un énorme travail au niveau de la production d'une culture autour du sujet de la problématique politique, linguistique et culturelle alsacienne et de sa diffusion sous forme de réunions publiques, de livres et brochures ou sur le Net.

www.ica.alsace /
president@ica.alsace

Bulletin d'adhésion

J'adhère aux principes énoncés par l'ICA et demande à en devenir membre.

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse postale:.....

Adresse électronique :.....

Tél. :.....

A :.....

Le :

Signature :

Cotisation de base 20€ (chèque à l'ordre de Initiative citoyenne alsacienne)

Pour payer la cotisation, il est aussi possible d'utiliser le lien suivant :

<https://www.payassociation.fr/ica/cotisations>

et pour faire un don : <https://www.payassociation.fr/ica/cotisations>

La photo de la première de couverture est tirée de : photo HD gratuite de la démocratie et gris signée Jon Tyson (@jontyson)